

# BIBLIOTHÈQUE(S)

22

OCTOBRE  
2005

10 NOV. 2005



PRET

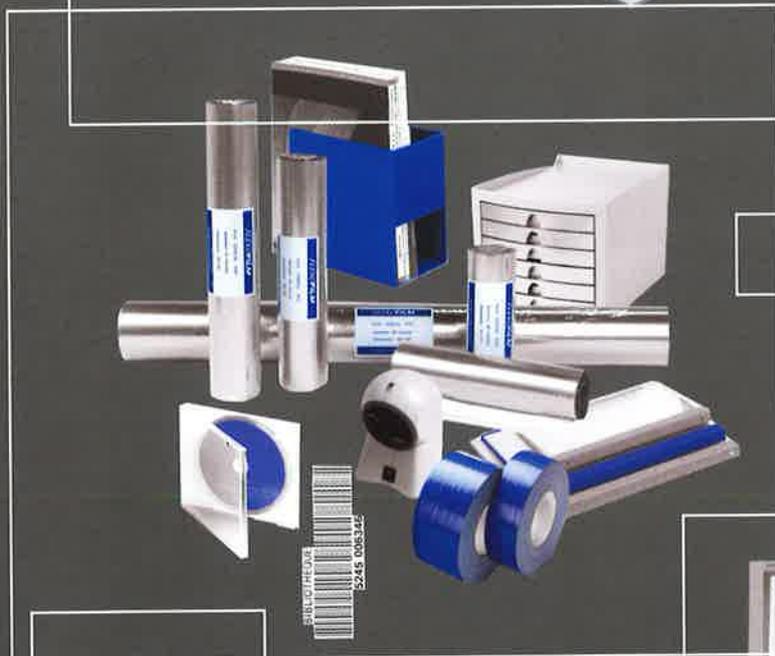
## EUROPE

Éditorial, par Gilles Éboü **1** Sommaire **2** Bibliobréves **4** **Vers la construction d'une Europe du livre, entretien avec Jérémie Desjardins** **10** **Le Relais Culture Europe : informer et accompagner le secteur culturel** **17** **La Bibliothèque européenne : un portail européen, par Elisabeth Freyre** **19** **Bibliothèque numérique européenne : petit essai de chronologie** **21** **La mémoire des États européens : pour une conservation concertée des Cartes et plans, entretien avec Hélène Richard** **22** **À la recherche d'un programme pour les bibliothèques européennes, par Marian Koren** **25** **La directive européenne sur le droit d'auteur et sa transposition dans les États membres, par Michèle Battisti** **31** **Bibliothécaires et LMD : harmonisation européenne des diplômes ou exception française ?**, par Christophe Pavlées **35** **L'Euroréférentiel I&D : un guide pour une reconnaissance européenne des compétences, par Jean Meyrial** **39** **Les philosophes-bibliothécaires européens, par Brigitte Évano** **45** **L'Europe et la diversité culturelle, par Jean Guilloineau** **48** **Actualités de l'ABF** • Les gens • En bref • Hommage à Pierre Lullière, par Martine Poulain **52** **En route pour le centenaire** • Plaidoyer pour des bibliothèques modernes **54** **Congrès** • Grenoble 2005, in et off, par Brigitte Évano **57** **Journées d'étude** • Logiciels libres et bibliothèques : des alternatives adaptées, par Florence Richter • Actualité du livre d'artiste, par Véronique Mounier • Porteur, angoisse et fantastique : de quoi les bibliothèques ont-elles peur ? par Franck Caputo **60** **Espaces et architectures** • La Bibliothèque de Tones : une « ruche » en Vivarais-Lignon, par Thierry Ernakoff **66** **Bibliomonde** • Voyage en Colombie, par Gilles Éboü **68** **Parole(s) d'éditeur** • Les lectures sous l'arbre : Chayne éditeur en Inde • **71** **Notes de lectures** • Lecture publique et territoire : fronts au dé mutations en BDP, par Méridith Le Dez • Les bibliothèques : approche sociologique et méthodologie d'enquête, Claude Polissenel, Sophie Ranjard, par Anaïs Mauriceau • Du **lecture des Lumières à la Troisième République**, Noé Richter, par Brigitte Évano • Les bibliothèques numériques, Dir. Fabrice **74** **Nous avons reçu** **79**

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSIB



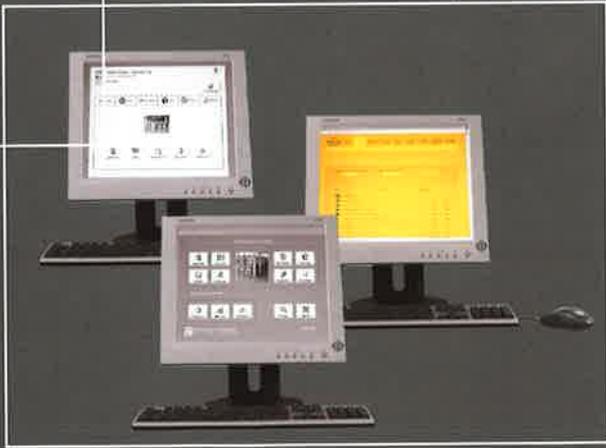
828335A



catalogue 2005

sur simple demande

meubler, accessoires et gestion  
informatique de médiathèques



conception et photos Jean Lavigne

# BORGEAUD BIBLIOTHÈQUES

122, AVENUE HENRI GINOUX. BP 350. 92541 MONTROUGE CEDEX. TEL: (33) 01 41 17 49 00  
 FAX: (33) 01 41 17 49 29 E-MAIL: info@borgeaudbibliotheques.com www.borbib.com





**Publication bimestrielle**  
paraissant depuis 1907  
Éditée par l'**Association des  
bibliothécaires français**

31, rue de Chabrol – 75010 Paris  
Téléphone : 01 55 33 10 30  
Télécopie : 01 55 33 10 31  
abf@abf.asso.fr  
www.abf.asso.fr

**Directeur de la publication**  
Gilles Éboli

**Rédactrice en chef**  
Béatrice Pedot  
(intérim)

**Secrétaire de rédaction**  
Virginie Le Gourriellec

**Comité de rédaction**  
Geneviève Boulbet,  
Gilles Éboli, Brigitte Évano,  
Jean-François Jacques,  
Jean Mallet, Anaïs Mauriceau

**Publicité**  
Josiane Stern  
Téléphone : 01 47 88 19 99  
josiane\_stern@wanadoo.fr

**Maquette-Mise en pages**  
M.-C. Carini et Pictorus

**Abonnements 2004**  
Individuel : 50 €  
Collectivités : 90 €  
France 90 € – Étranger 95 €

Commission paritaire  
n° 1109G82347  
ISSN : 1632-9201  
Dépot légal : novembre 2005

**Impression** : Jouve, Paris

### **BIBLIothèque(s)**

**REVUE DE L'ASSOCIATION  
DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS**  
est analysée dans la base  
Pascal produite par l'Inist  
et dans la base Lisa.

**Couverture** : Gauguin Paul, *Album  
Noa Noa : Enlèvement d'Europe.*  
(c) photo RMN / © Hervé  
Lewandowski

## Éditorial

Encore l'Europe dira-t-on... **Toujours** l'Europe car il est bien clair que le référendum n'a pas épuisé le sujet, du moins pour les bibliothèques. Tout d'abord parce que le feuilleton du projet de loi sur le droit d'auteur se poursuit, et avec lui, plus que jamais, notre vigilance : ici l'automne pourrait être chaud, aussi poursuivons notre action sans relâche, sites, pétitions et courriers à nos parlementaires à l'appui. Mais ne pensons pas qu'au côté obscur de la chose : l'Europe des bibliothèques se construit, à travers bâtiments, cursus et formations, échanges, stages et partenariats. Les bibliothécaires français, ou plutôt de France, je vais y revenir, doivent aussi être présents sur le terrain, et pas seulement pour faire pièce, toutes voiles numériques dehors, aux risques d'hégémonie digitalo-culturelle.

Bibliothécaires de France donc et non plus bibliothécaires français : l'automne verra aussi une assemblée générale de notre association se pencher sur nos nouveaux statuts. Le changement de titulature n'est qu'un des aspects des textes (statuts et règlement intérieur) discutés depuis le congrès de Toulouse : rajeunissement, simplification, souplesse, décentralisation, cohérence et cohésion sont à l'ordre du jour pour l'aboutissement d'un travail de longue haleine, gage d'avenir... pour ce nouveau siècle. Rappelons-le, notre association fêtera en 2006 son premier centenaire et ouvrira donc le deuxième avec des statuts tout neufs.

Terminons par l'international : on trouvera dans ce numéro un premier aperçu du passionnant voyage récemment effectué par un groupe de bibliothécaires français, dont votre président, en Colombie. D'autres aperçus colombiens suivront, tant il importe de multiplier nos vues sur les réalités bibliothéconomiques d'autres pays. Et notamment ceux qui comme la Colombie, invitée d'honneur du congrès du centenaire, investissent, au propre et au figuré, du plus haut niveau comme sur le terrain du quotidien, dans les bibliothèques, pièces maîtresse de leur développement et de leur vie démocratique.

Gilles ÉBOLI

### **Au sommaire des prochains numéros de BIBLIothèque(s)**

- n° 23/24 : Architecture – 30 décembre 2005
- n° 25 : Francophonies – 28 février 2006
- n° 26/27 : Centenaire de l'ABF • Paris et Ile-de-France – 15 mai 2006
- n° 28 : Bibliothèques et librairies jeunesse – 31 juillet 2006

## Sommaire

### 4 **Bibliobréves**

### Dossier **EUROPE**

- 10 Vers la construction d'une Europe du livre, entretien avec JÉRÉMIE DESJARDINS
- 17 Le Relais Culture Europe : informer et accompagner le secteur culturel
- 19 La Bibliothèque européenne : un portail européen, par ÉLISABETH FREYRE
- 21 Bibliothèque numérique européenne : petit essai de chronologie
- 22 La mémoire des États européens : pour une conservation concertée des Cartes et plans, entretien avec HÉLÈNE RICHARD
- 25 À la recherche d'un programme pour les bibliothèques européennes, par MARIAN KOREN
- 31 La directive européenne sur le droit d'auteur et sa transposition dans les États membres, par MICHÈLE BATTISTI
- 35 Bibliothécaires et LMD : harmonisation européenne des diplômes ou exception française ?, par CHRISTOPHE PAVLIDÈS
- 39 L'*Euroréférentiel I&D* : un guide pour une reconnaissance européenne des compétences, par JEAN MEYRIAT
- 45 Les philosophes-bibliothécaires européens, par BRIGITTE ÉVANO
- 48 L'Europe et la diversité culturelle, par JEAN GUILOINEAU

### **Actualités de l'ABF**

- 52 *Les gens. En bref.*  
Hommage à Pierre Lelièvre, par MARTINE POULAIN
- 54 *En route pour le centenaire*  
Plaidoyer pour des bibliothèques modernes
- 57 *Congrès*  
Grenoble 2005, *in et off*, par BRIGITTE ÉVANO

Les opinions exprimées dans *BIBLIothèque(s)* n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

- 60 **Journées d'étude**  
Logiciels libres et bibliothèques : des alternatives adaptées, par FLORENCE RICHTER  
Actualité du livre d'artiste, par VÉRONIQUE MEUNIER  
Horreur, angoisse et fantastique : de quoi les bibliothèques ont-elles peur ?, par FRANCK CAPUTO
- 66 **Espaces et architectures**  
La bibliothèque de Tence : une « ruche » en Vivarais-Lignon, par THIERRY ERMAKOFF
- 68 **Bibliomonde**  
Voyage en Colombie, par GILLES ÉBOLI
- 71 **Parole(s) d'éditeur**  
Les lectures sous l'arbre : Cheyne éditeur ou la poésie en partage, par MÉRÉDITH LE DEZ
- 74 **Notes de lecture**  
*Lecture publique et territoire : trente ans de mutations en BDP*, par JEAN MALLET  
*Usages des bibliothèques : approche sociologique et méthodologie d'enquête*. Claude Poissenot, Sophie Ranjard, par ANAÏS MAURICEAU  
*Du conditionnement à la culture : l'offre de lecture des Lumières à la Troisième République*. Noé Richter, par BRIGITTE ÉVANO  
*Les bibliothèques numériques*. Dir. Fabrice Papy, par JEAN-FRANÇOIS JACQUES  
*La déportation dans les camps nazis*. Agnès Triebel, par JEAN-FRANÇOIS JACQUES
- 79 **Nous avons reçu**

#### Liste des annonceurs

• Borgeaud Bibliothèques	2° de couverture
• Ebsco	3° de couverture
• Filmolux	4° de couverture
• Electre	p. 13
• Onisep	p. 15
• Cdip	p. 43
• Bibliodif	p. 51
• BRM	p. 59
• Appel du livre	p. 61



# Agenda

- **2-30 novembre, Mois du film documentaire**, 6<sup>e</sup> édition de la manifestation, coordonnée par Images en Bibliothèques, tél : 01 43 38 19 32 [www.imagenbib.com](http://www.imagenbib.com)
- **9 novembre-9 janvier, Paris**, Exposition « Christian Bourgois : 40 ans d'édition », à la BPI, en partenariat avec la bibliothèque francophone multimédia de Limoges et la médiathèque de l'agglomération troyenne, tél 01 44 78 12 75 [www.bpi.fr/index.php](http://www.bpi.fr/index.php)
- **16-18 novembre, Tunis**, Sommet mondial sur la société de l'information [www.smsitunis2005.org](http://www.smsitunis2005.org)
- **18-21 novembre, Aubagne (13)**, Journées du livre de jeunesse qui mettront l'accent sur « L'interdit de lire », tél : 04 42 18 08 08
- **26-27 novembre, Guérande (44)**, Festival du livre en Bretagne, au centre Athanor, organisé par la Fédération des acteurs culturels bretons de la presqu'île guérandaise. Tél : 02 40 42 95 20 <http://festivaldulivreembretagne.com>
- **27 novembre, Orléans (45)**, Festival de littérature noire, organisé par l'association Horizons noirs. Ce festival est l'occasion d'expositions, de projections de films policiers et de rencontres avec les auteurs [www.pagenoire.com](http://www.pagenoire.com)
- **28 novembre, Villeurbanne (69)**, « Poésie et spectacle vivant », journée de formation, organisée par Le Printemps des poètes, à la Maison du livre, de l'image et du son de Villeurbanne, dans le cadre des Langagières. Inscription gratuite mais obligatoire avant le 7/11, tél : 01 53 80 42 44 [www.printempsdespoetes.com](http://www.printempsdespoetes.com)
- **29 novembre, Paris**, Journée d'étude « Le théâtre en bibliothèques », organisé par Médiadix en collaboration avec

suite p. 6

## En vrac

### ■ BIBLIOTHÈQUES, ENTRE LES LIGNES

Le n°32 (été 2005) de la revue *Vacarme*, trimestriel politique et culturel, consacre un important dossier aux bibliothèques, coordonné par Aude Lalande et Benoît Tuleu.

Un tour d'horizon bien articulé des problématiques et questionnements actuels qui aborde aussi bien la situation des bibliothèques de comités d'entreprise que le conflit entre droits d'auteur et l'accès aux documents (article de Gilles Éboli) ou encore les débats autour de Google Print.

[www.vacarme.net](http://www.vacarme.net)

### ■ NOUVELLE MÉDIATHÈQUE À HYÈRES

Inaugurée le 11 juin, le bâtiment de 2 500 m<sup>2</sup> (alors que l'ancienne bibliothèque



Le nouveau bâtiment de la médiathèque d'Hyères.

n'en comptait que 500) propose de nouveaux espaces (salles d'expositions, de spectacles, d'étude, auditorium) et de nouveaux services (prêt de CD, DVD, partitions, méthodes de langues, livres sonores, accès au multimédia, accueil des publics handicapés...). Avec 100 000 livres disponibles pour le prêt, 230 abonnements à des périodiques, 10 000 CD audios, 4 500 DVD, 750 CD-Roms, une équipe de 38 personnes assure 30 heures par semaine

d'ouverture au public. À l'occasion de l'ouverture et dans le cadre de la « X<sup>e</sup> semaine de la langue française et de la francophonie », une exposition « Passages d'états » et des ateliers de production artistique et d'écriture ont été programmés (11 juin-30 juillet) en partenariat avec « Transvision », collectif d'artiste, et l'association « La clef des mots ». Renseignements : 04 94 00 11 30, [mediatheque@mairie-hyeres.com](mailto:mediatheque@mairie-hyeres.com)

### CITÉ DE LA MUSIQUE : UNE NOUVELLE MÉDIATHÈQUE

La médiathèque musicale, nouvel espace de la Cité de la musique conçu par l'architecte Christian de Portzamparc, ouvre ses portes en octobre 2005. Le Centre d'informations musicales, la médiathèque pédagogique et le centre de documentation du Musée seront réunis pour offrir l'ensemble de leurs ressources et de nouveaux services.

Embrassant tous les domaines de la vie musicale de même que tous les genres musicaux – classique, jazz, musiques traditionnelles – cette médiathèque affirme sa double vocation de services grand public (jeunes, amateurs, mélomanes) et de services spécialisés (étudiants, chercheurs, musiciens,...).

Un service d'informations musicales propose des dossiers documentaires et des ouvrages spécialisés sur les pratiques musicales et les métiers de la musique, la sociologie et l'économie du secteur, ainsi que la presse professionnelle et généraliste.

Le portail documentaire rendra accessible des enregistrements de concerts et la collection du Musée de la Cité de la musique. Des réalisations multimédias y seront associées présentant les thématiques des expositions, l'histoire des instruments,...

Renseignements : 01 44 84 45 31, [www.cite-musique.fr](http://www.cite-musique.fr)



L'espace de la médiathèque avant l'installation du mobilier.

## ■ VOYAGES EN BOTANIQUE

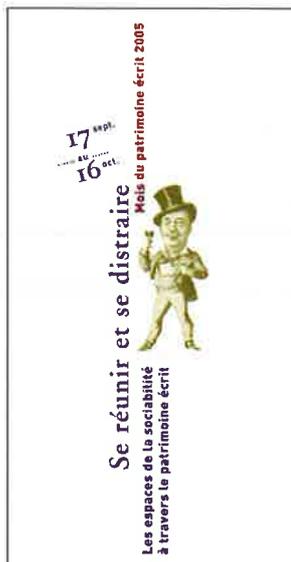
La Franche-Comté possède un nombre important de documents précieux tels que des herbiers, des manuscrits, des dessins, des imprimés rares aux illustrations remarquables. L'agence de coopération entre bibliothèques, ACCOLAD, souhaitait protéger et valoriser ces milliers de documents, faire des liens entre le patrimoine botanique régional dispersé de façon à permettre des recherches et des études où le présent rejoint le passé et l'actualise.

Ainsi, avec le soutien de la DRAC et du Conseil régional, des expositions furent programmées dans de nombreux établissements durant l'été 2005, un colloque, dont les actes paraîtront prochainement, s'est tenu en juin et un DVDrom en français, anglais et allemand dévoilant les trésors botaniques de la région sort en octobre. Il est diffusé gratuitement auprès des collectivités, botanistes, établissements de Franche-Comté ainsi que sur demandes motivées pour les autres régions (dans la limite des stocks disponibles).

Renseignements :  
03 84 26 99 51  
[www.livre-franchemonte.com](http://www.livre-franchemonte.com)



## ■ SE RÉUNIR ET SE DISTRAIRE



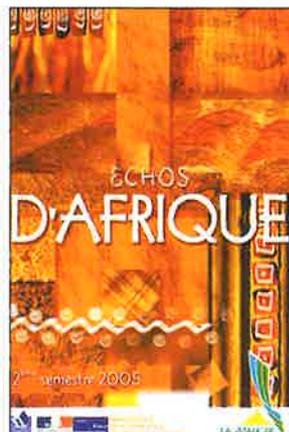
Comme chaque année le Mois du patrimoine écrit (17 septembre-16 octobre), organisé par la FFCB et coordonné en région par les structures régionales pour le livre, a sélectionné, avec le soutien de la Direction du livre et de la lecture, 6 expositions autour du thème « Se réunir et se distraire : les espaces de la sociabilité à travers le patrimoine écrit ». Ainsi les bibliothèques municipales de Boulogne-Billancourt, Carpentras, Laon, Tournus, Valenciennes et la bibliothèques de l'ESPCI ont eu leur catalogue publié dans la collection (RE)Découvertes, en coédition cette année avec les éditions d'art Somogy. Renseignements :  
01 43 55 54 85  
[www.ffcb.org](http://www.ffcb.org)

## ■ ÉCHOS D'AFRIQUE

La Clé du Livre, association des amis de la Bibliothèque départementale de prêt de la Manche, organise de septembre à décembre de

nombreuses rencontres pour mieux faire connaître la création africaine (expositions d'illustrateurs africains pour la jeunesse, littérature, conte, musique, danse, cinéma,...). En guise de bouquet final, le 10 décembre, un spectacle de clôture, « Normandy Djembés fabrik », à l'image des liens étroits tissés entre la Normandie et l'Afrique où l'ensemble des acteurs de cet automne africain seront invités à se retrouver.

Renseignements :  
02 33 77 70 10 ou  
[bdp@cg50.fr](mailto:bdp@cg50.fr)



## ■ BIBLIOTHÈQUES EN PRISON

Les ministères chargés de la culture et de la justice ont confiés à Claudine Lieber, inspectrice générale des bibliothèques, et à Dominique Chavigny, inspecteur général de l'administration des affaires culturelles, un rapport sur *Les bibliothèques des établissements pénitentiaires*. La version intégrale de ce rapport est consultable en ligne [www.culture.gouv.fr/culture/actualités/index-rapports.htm](http://www.culture.gouv.fr/culture/actualités/index-rapports.htm)

## ■ LECTURE ET MARGINALISATION

À l'occasion du Salon du livre de Paris, le Centre national du Livre a rendu compte de l'enquête menée auprès des jeunes en voie de marginalisation par Véronique Le Goaziou. Le bilan complet de cette enquête est également disponible en ligne [www.culture.gouv.fr/culture/actualités/index-dll.htm](http://www.culture.gouv.fr/culture/actualités/index-dll.htm)

## En ligne

### ■ POLAR EUROPÉEN

Créée par Claude Mesplède, Raphaël Villatte et Elfriede Müller, la revue *Europolar*, accessible en ligne en allemand, anglais, français et espagnol, a pour objectif de mettre « le polar européen en ligne de mire ». Construite autour de quatre parties : news, dossier, fiction, tribune, elle est une source incontournable d'informations sur la littérature policière européenne et comble (au moins partiellement) le vide laissé par la suspension de *Mauvais genres*.  
[www.europolar.eu.com](http://www.europolar.eu.com)

### ■ LITTÉRATURES DE L'IMAGINAIRE

Animé par Sandrine Brugot Maillard, bibliothécaire passionnée par la science-fiction, la fantasy et le fantastique, ce site recense près de 300 critiques. Une lettre d'information électronique permet de se tenir informé des nouveautés mises sur le site.  
[www.mesimaginaires.com](http://www.mesimaginaires.com)

l'association ANETH (Aux nouvelles écritures théâtrales), gratuit mais inscription obligatoire, tél. 01 55 39 12 57  
<http://netx.u-paris10.fr/mediadix>

• **30 novembre-5 décembre, Montreuil (93)**, 21<sup>e</sup> Salon du livre et de la presse jeunesse avec comme pays invité le Brésil, tél. 01 55 86 86 65 [www.salon-livre-presse-jeunesse.net](http://www.salon-livre-presse-jeunesse.net)

• **1-2 décembre, Troyes (10)**, Médiathèque de l'agglomération de Troyes, « Édition, diffusion et réception des romans de chevalerie (1750-1950) », colloque international organisé par l'École nationale des Chartes, entrée libre, tél. 01 55 42 75 00  
[www.enc.sorbonne.fr](http://www.enc.sorbonne.fr)

• **8-9 décembre, Lyon (69)**, « Les politiques européennes dans le domaine de l'édition universitaire publique et privée », colloque organisé par ENS-Ish, l'ENSSIB, l'INRP, le laboratoire LENTIC et le Syndicat national de l'édition, tél. 04 78 29 50 80,  
[www.docforum.tm.fr](http://www.docforum.tm.fr)

• **8-9-10 décembre, Montpellier (34)**, les 5<sup>e</sup> éditions des Journées du livre à Montpellier, organisées par l'Association pour les logiciels libres accorderont une attention particulière aux bibliothèques  
[www.all.asso.fr](http://www.all.asso.fr)

• **10-12 décembre, Paris**, le salon Pages rassemble, à l'espace Charenton, des éditeurs de bibliophilie contemporaine. Entrée libre. Tél : 02 37 37 28 14.

## ENLUMINURES EN LIGNE

Coproduite par la Direction du livre et de la lecture et l'Institut de recherche et d'histoire des textes (CNRS), liés par un programme conjoint depuis 1979, la base *Enluminures* propose la consultation gratuite de plus de 80 000 images, sous forme de vignette et de plein écran, reproductions numériques des enluminures et éléments de décor de plus de 4 000 manuscrits médiévaux conservés dans une centaine de bibliothèques municipales françaises.

Administrée par le département des systèmes d'information du ministère, *Enluminures* propose une interrogation multicritère portant sur les manuscrits eux-mêmes (affichage d'une notice par manuscrit) ou sur leur décor (affichage d'une notice par élément de décor). Les notices des manuscrits comprennent des informations sur le contenu, l'historique et la décoration de l'ouvrage. Les notices sur la décoration reprennent ces données augmentées principalement du sujet. Les notices sont établies par l'IRHT, avec le concours des bibliothèques. Les données sont mises à jour régulièrement.

Le programme de recherche comprend plusieurs phases : recensement des manuscrits enluminés, inventaire et reproduction de leur décoration (l'ornement n'étant souvent reproduit que partiellement) et catalogage. [www.enluminures.culture.fr](http://www.enluminures.culture.fr)

La Direction du livre et de la lecture travaille actuellement à un rapprochement des trois grandes bases françaises d'enluminures numérisées *Enluminures* (Bibliothèques municipales), *Mandragore* (BnF) et *Liber Floridus* (bibliothèques relevant de l'enseignement supérieur), afin d'offrir aux internautes un accès unique à ces richesses.



## ■ BLOG MÉDIÉVAL

Animé par Jean-Luc Deuffic, *Le manuscrit médiéval* est un nouveau blog qui diffuse de nombreuses informations sur le sujet (colloques, expositions, éditions, instruments de travail, etc.). Toute forme de collaboration sera la bienvenue.  
<http://pecia.tooblog.fr/>

## ■ INVENTAIRE DES ÉCRITS PERSONNELS

*Ipséité* est un inventaire en ligne, créé en 2005 sous forme de base de données bibliographique, des écrits personnels (ego-documents), en langue française ou traduits, dont la datation, explicitement mentionnée dans le texte, permet de

repérer la période de rédaction. Conçu par Jean-Luc Pagès, enseignant à l'Université de Nagoya au Japon et ancien bibliothécaire, cette base, constituée d'un premier corpus de plus de 2 600 notices, recensera l'ensemble des textes à écriture périodique et datée (journaux personnels, correspondances, livres de comptes, journaux de

bord,...), à l'exclusion des œuvres de fiction. Elle s'adresse aussi bien aux chercheurs, qu'aux éditeurs ou bibliothécaires. Code d'accès à la base de données [www.ipseite.net](http://www.ipseite.net)  
Utilisateur : [ipseiteguest](http://ipseite.net)  
Mot de passe : [ipse](http://ipseite.net)

## ■ BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DES LANGUES ET CIVILISATIONS (BULAC)

Le catalogue de la BULAC, constitué à partir des catalogues de 22 bibliothèques partenaires, est accessible en ligne, depuis le 1<sup>er</sup> juin. Sa principale caractéristique est d'offrir des notices en plusieurs écritures (latines, chinoise, japonaise,



coréenne, arabe et persane). Il compte à ce jour environ 400 000 notices dont près de 40 000 comportent des écritures non latines.  
<http://catalogue.bulac.fr>

#### ■ ADMINISTRATION DES BIBLIOTHÈQUES

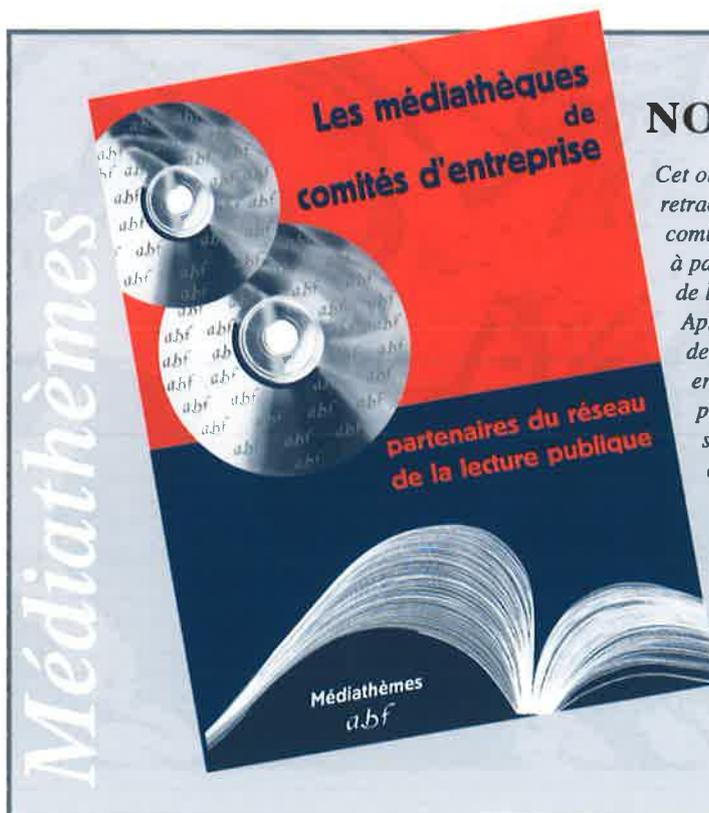
Médiadix vient de mettre en ligne un cours d'administration des bibliothèques avec de nombreux liens permettant d'approfondir le contenu des rubriques concernées. Il est conçu à la fois pour permettre d'obtenir une vision synthétique mais rapide de l'environnement institutionnel des bibliothèques en France et comme un portail pour approfondir ces notions par l'accès immédiat à des ressources gratuites et régulièrement mises à jour. Téléchargeable sur  
<http://netx.u-paris10.fr/mediadix/cours/admin/administration.htm>

#### ■ FAVORIS

Créée en 2000 et administrée depuis par des linguistes et des informaticiens, Lexicool.com n'est pas un simple site de traduction mais un annuaire de dictionnaires/glossaires bilingues et/ou multilingues. Complet et d'utilisation facile, cet outil offre une quantité remarquable de ressources linguistiques (plus de 4 000 liens constamment actualisés et validés) avec des possibilités de recherches par langue, mots-clé ou sujet.  
[www.lexicool.com/translate.asp](http://www.lexicool.com/translate.asp)

#### MICHAEL : PREMIER PORTAIL COMMUN D'ACCÈS AU PATRIMOINE CULTUREL NUMÉRISÉ

Le projet Michael (Multilingual Inventory of Cultural Heritage in Europe, ou Inventaire multilingue du patrimoine culturel européen) a été officiellement présenté par le ministère de la Culture, le 1<sup>er</sup> avril dernier, à Paris. Soutenu par la Commission européenne depuis 2004, ce projet vise à proposer un accès simple et rapide aux collections numérisées (images, modélisations en 3D, métadonnées) des musées, des bibliothèques et des archives de différents pays européens. La plate-forme multilingue est capable de restituer les documents dispersés dans différents lieux et serveurs, d'identifier et localiser les fonds et, le cas échéant, de les proposer en ligne. Un service numérique qui encourage ainsi l'interopérabilité et l'utilisation de standards communs à l'échelle européenne. Élaboré par la France, l'Italie et le Royaume-Uni, le consortium Michael espère très vite permettre l'échange de connaissances au sein de toute l'Union européenne. Pour en savoir plus : [www.michael-culture.org](http://www.michael-culture.org)



## NOUVELLE PARUTION

*Cet ouvrage, coordonné par Philippe Pineau, retrace l'évolution des bibliothèques de comités d'entreprise et leur inscription à part entière comme partenaires du réseau de la lecture publique.*

*Après un rappel historique et la présentation des résultats de l'enquête conduite par l'ABF en 2002, de nombreux témoignages de professionnels qui travaillent dans ce secteur illustrent les enjeux et les perspectives de ces bibliothèques-médiathèques. Un ouvrage de référence utile pour mieux comprendre un secteur traversé par de nombreuses inquiétudes à la suite de « l'affaire » de la bibliothèque du CE Renault Le Mans.*

#### Les médiathèques de comités d'entreprise

Collection Médiathèmes.  
 Format 18 x 24 cm, 128 p., 20 €  
 ISBN : 2-900177-27-8 - Diffusé par ABIS



▶ 11



▶ 14



▶ 23



# Europe

## L'Europe, le livre et les bibliothèques

L'Europe et sa constitution, l'Europe et ses directives, l'Europe et ses institutions... l'année 2005 aura été plus que toute autre porteuse de débats, amplifiés par le référendum du mois de mai.

Espoirs, craintes et frilosités furent relayés par les médias mais qu'en est-il de l'Europe du livre, de celle des bibliothèques ? Alors que la transposition en droit français de la directive sur le droit d'auteur s'apprête à être examinée par la session parlementaire de cet automne, que le cursus LMD modifie aussi nos cycles de formations professionnelles et donc l'accès aux fonctions publiques, que la mise en place d'une bibliothèque numérique européenne est soutenue en plus haut lieu, comment les bibliothécaires appréhendent-ils (rêvent-ils ?) l'espace communautaire ?

Les difficultés, encore réelles, à comprendre les arcanes administratifs qui régissent les aides et les programmes européens et le manque de visibilité des bibliothèques à l'intérieur de ceux-ci découragent parfois les plus audacieux.

Et pourtant l'évolution même des missions des bibliothèques (diversité culturelle, impact des technologies de l'information et de la communication, bibliothèques hybrides,...) exigent de plus en plus que les professionnels, et leurs associations, échangent pour construire ensemble des axes de coopération bibliothéconomique dans une perspective européenne. Il en va certes de l'avenir des bibliothèques mais surtout de l'enjeu majeur auquel elles sont confrontées : celui de la citoyenneté.

JÉRÉMIE DESJARDINS

Chargé de mission pour l'action internationale et les affaires européennes. Direction du livre et de la lecture



# Vers la **construction** d'une Europe du **livre**

**Le livre et la lecture ne sont pas toujours suffisamment visibles dans les programmes et financements européens. Pourtant, des expériences ont d'ores et déjà été conduites en la matière et des dispositifs existent et fonctionnent. Jérémie Desjardins présente dans cet entretien plusieurs de ces projets et rappelle le rôle de l'État, au côté des associations et réseaux professionnels.**

• **Pourriez-vous préciser le rôle de l'État, et en l'occurrence de la Direction du livre et de la lecture, dans la mise en œuvre de projets européens dans le domaine des bibliothèques, mais aussi plus largement dans le secteur du livre et de la lecture ?**

**Jérémy Desjardins :** Le rôle du ministère de la Culture et de la communication et, bien entendu, de la Direction du livre et de la lecture

(DLL) est avant tout de soutenir les institutions et les associations dans le montage de projets européens et de défendre la prise en compte du livre dans les politiques de coopération culturelle, dans un esprit de transversalité (création/édition/diffusion) et de promotion de la diversité artistique, linguistique et culturelle. Cette mobilisation s'effectue en lien avec la commission européenne et l'ensemble de nos partenaires européens.

L'organisation des Rencontres pour l'Europe de la culture à Paris, les 2 et 3 mai derniers, avait justement pour objectif de favoriser cette réflexion commune entre les différents pays membres. À l'issue de cette rencontre, une charte a été signée par plusieurs ministres de la Culture. Ces journées vont d'ailleurs se renouveler, afin de renforcer la coopération européenne en matière de culture : elles se dérouleront à Budapest en novembre 2005, puis en Espagne et en Pologne les années suivantes.

Pour préparer cette première rencontre, 4 ateliers thématiques ont été réunis afin de réfléchir à l'élaboration de propositions concrètes en matière de coopération ; l'un d'eux était consacré au thème « Livres, langues et traductions » (à la BnF, le 31 mars dernier) et réunissait divers professionnels et experts venus de toute l'Europe. Il devrait se prolonger par un groupe de travail et inciter à la construction d'un réseau de libraires européens indépendants. La DLL a bien sûr participé à l'organisation de ces rencontres et a tenu notamment à souligner le rôle que les bibliothèques peuvent jouer dans la construction de cette coopération culturelle européenne.

**Des échanges bilatéraux dynamiques et fructueux sont souvent la meilleure garantie d'un développement de véritables coopérations européennes par la suite.**

Par ailleurs, notre ministère accorde une veille attentive à la négociation des budgets européens et à la place de la culture dans ces budgets. Il soutient et s'appuie sur les compétences du Relais Culture Europe pour faire connaître les programmes européens aux professionnels et les aider dans leurs démarches d'obtention de ces financements.

Il faut aussi préciser que des échanges bilatéraux dynamiques et fructueux sont souvent la meilleure garantie d'un développement de véritables coopérations européennes par la suite. Nous avons par exemple une relation traditionnellement privilégiée avec l'Allemagne avec la mise en place d'une feuille de route entre nos deux ministères de la Culture, actualisée chaque année, dans laquelle les bibliothèques ont d'ailleurs une grande place (échanges de stagiaires, voyages d'études, conférences, portails...) ; on peut également citer l'Italie dans

le cadre d'une convention entre le CNL et le ministère de la Culture italien sur la traduction, ou encore le ministère de la Culture espagnol sur le thème des bibliothèques et des politiques de lecture publique.

Plus encore, le développement d'actions d'échanges professionnels et des programmes d'accueil de professionnels étrangers par le ministère depuis plusieurs années favorise forcément le développement de ces réseaux ; par exemple, un programme comme Profession culture, lancé en 2004, a permis d'accueillir pour 3 mois et plus, des cadres des bibliothèques venus de Pologne, de République tchèque, d'Espagne et bientôt d'Italie, à la BnF, à la Bpi ou dans des bibliothèques de collectivités territoriales.

• **Quels sont les programmes européens qui concernent plus spécifiquement les bibliothèques ?**

**J. D. :** Le programme le plus connu est Culture 2000. Il arrive à échéance en 2006 et devrait se prolonger sous l'appellation Culture 2007. Ce programme spécifique de financement des opérations culturelles (quel que soit le secteur) soutient des projets de coopération entre plusieurs partenaires européens. Il comporte aussi une ligne spécifique pour les projets de traduction. Avec 33 millions d'Euros par an pour 30 pays participants, il reste néanmoins un petit programme au sein des financements européens actuels.

Entre 2002 et 2005, des crédits supplémentaires ont été inscrits au budget de l'Union européenne pour soutenir des actions expérimentales en matière de coopération culturelle. C'est ainsi que des stands collectifs d'éditeurs européens ont été lancés, leur permettant d'afficher leur présence dans des salons à travers le monde. Ce projet est coordonné en France par le Bureau international de l'édition française (BIEF).

En dehors de Culture 2000, d'autres programmes peuvent concerner la culture ou plus largement l'information et la communication, notamment au sein du Programme cadre de recherche et de développement (PCRD) qui soutient des projets de recherche et de développement techniques (programmes e-Contents ou IST). Les bibliothèques peuvent déposer des dossiers pour ces programmes – et l'on fait – pour des projets concernant les échanges d'expériences sur la numérisation, la mise en ligne des contenus, la conservation électronique,...

Des entrées pour des projets qui peuvent concerner les bibliothèques existent également au sein de programmes moins spécifiques : le Relais Culture Europe a désormais compétence pour aider les bibliothèques à repérer les différentes inscriptions possibles de la culture, et donc, par exemple, des bibliothèques, dans ces différents programmes.

• **Existe-t-il des conditions spécifiques pour obtenir un financement européen ?**

**J. D. :** Les financements culturels européens (notamment Culture 2000) sont évidemment soumis à certaines conditions (3 partenaires européens minimum jusqu'à présent) avec un financement minimum de 5 % de la part de chacun des partenaires. Il faut aussi rappeler que ces aides se conçoivent comme complémentaires d'autres financements, locaux, nationaux, privés. Elles représentent en général moins de la moitié du budget des opérations soutenues. Par exemple, un projet comme le prix Tactus (cf. encadré page 14) a pu démarrer et se pérenniser grâce à un financement conjoint du ministère de la Culture et de certaines collectivités locales. Il est également important de faire évoluer le projet pour pouvoir renouveler sa demande auprès de l'Union européenne, en trouvant d'autres partenaires, notamment parmi les nouveaux États-membres ou les pays candidats.

• **Quel est le rôle des réseaux professionnels ?**

**J. D. :** Il est primordial. Je vous citerai, à titre d'exemple, la création récente d'un nouveau réseau européen de coopération sur le livre. Ce projet est soutenu pendant 3 ans dans le cadre de Culture 2000. Il a pour pilote le Centre national du livre de Grèce, l'Association des éditeurs italiens, la Fédération européenne des éditeurs et la Fédération européenne des libraires. Il s'agit d'un accord pluri-annuel de coopération avec différentes actions (conférences, rédactions de textes et de recommandations) menées afin de favoriser la coopération et l'échange d'expériences en vue d'une plus grande place pour le livre dans les politiques européennes mais aussi nationales. Une première conférence s'est tenue en Grèce, les 30 et 31 mai derniers, pour faire le point sur les dispositifs de soutien



Rencontres pour l'Europe de la culture, Paris, 2-3 mai 2005.

à l'édition et à la librairie mis en place dans les différents pays. La Direction du livre est, elle aussi, particulièrement attachée à défendre la place des industries culturelles non audiovisuelles, dans Culture 2000, car, à la différence d'autres secteurs comme le cinéma avec le programme Média+ et Médiaformation, la diffusion commerciale du livre et du disque reste jusqu'à présent absente des programmes européens ou presque. Nous sommes actuellement aux côtés de ces réseaux professionnels pour que cette dimension soit prise en compte dans les négociations en cours pour Culture 2007.

D'autres réseaux professionnels européens existent plus spécifiquement pour les bibliothèques. Bien entendu, je pense à EBLIDA, lieu de réunion et d'échanges de professionnels avec une activité importante de lobbying auprès de la commission. Je pense aussi à Naples, qui a pour objectif de fédérer les administrations et autorités nationales en charge des bibliothèques publiques et, ainsi, de favoriser les échanges institutionnels en matière d'évaluation, de statistiques, de normes (le Portugal, le Danemark, la Grande-Bretagne, l'Irlande, l'Espagne sont les pays moteurs de ce réseau). Ce réseau, encore jeune, publie une lettre d'information disponible en ligne ([www.naple.info](http://www.naple.info)).

Je terminerai en citant la Conférence européenne des directeurs de bibliothèques nationales (CENL), réseau des bibliothèques nationales européennes, qui joue un rôle important dans la mise en œuvre de moteurs européens et pour la constitution d'une bibliothèque numérique européenne.

• **Sur ces questions existe-t-il un lien entre l'administration centrale et les DRAC, notamment en matière de Fonds structurels européens ?**

**J. D. :** Oui, bien entendu, des liens existent mais le fonctionnement est complexe car de nombreux échelons de l'administration entrent en jeu dans ces négociations. Les Fonds structurels sont actuellement en pleine réforme et notre objectif est bien entendu d'y sauvegarder une place significative pour le champ culturel. Il s'agit alors, pour l'administration, et notamment pour les DRAC, d'agir auprès de la DATAR ou des Préfets de région pour faire en sorte que la culture soit déclinée dans les axes définis comme prioritaires pour l'attribution future de ces fonds.

Avec des priorités affichées par l'Europe telles que l'attractivité des territoires, la cohésion sociale ou la compétitivité en matière d'emploi, il semble évident que la culture doit y trouver naturellement sa place. Dans notre domaine, la construction de bibliothèques (en complément de programmes nationaux tels que ceux des bibliothèques municipales à vocation régionale ou des Ruches) ou l'aide à la librairie indépen-

dante en région procèdent parfaitement de ces logiques : attractivité architecturale, développement social et culturel local, activités de recherche, tourisme patrimonial, création directe ou indirecte d'emplois, etc.

• **Pourriez-vous nous citer, à titre d'exemple, un ou deux projets développés par des bibliothèques de lecture publique ?**

**J. D. :** Le projet Calimera, qui fait suite aux projets Liberator et Pulman (projets dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, inscrits dans le PCRD). Ces différents projets successifs ont été destinés, dès l'origine, à favoriser les échanges de pratiques et d'expériences entre les bibliothèques publiques en matière de technologie de l'information (pour la conservation, la formation des usagers, les catalogues en ligne, les sites Internet,...). L'apport supplémentaire de Calimera est d'étendre cet échange aux domaines des archives et des musées pour créer un réseau interprofessionnel entre institutions locales avec la production de lignes directrices inscrites sur un site ([www.calimera.org](http://www.calimera.org)). Il s'agit de recenser des actions nationales et locales en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les bibliothèques, archives et musées de toute l'Europe et de favoriser les échanges de pratiques notamment par des ateliers. Malheureusement, il n'existe plus actuellement en France d'institution locale qui assure la responsabilité de point contact sur ce projet. À défaut, la DLL a apporté son aide à la traduction des lignes directrices en français et à la rédaction d'un rapport sur les actions développées en matière de TIC en France. L'information en ligne reste d'ailleurs encore assez lacunaire et est très hétérogène selon les pays. Pour que ce type de projet fonctionne, il est nécessaire que des institutions locales s'y investissent en y affectant du personnel (ne serait-ce qu'à mi-temps). Plusieurs bibliothèques municipales françaises ont d'ores et déjà été contactées pour jouer le rôle de point de contact sur ce type de projet.

• **Et le projet de Bibliothèque numérique européenne ?**

**J. D. :** Appelé de ses vœux par le président de la République au moment des Rencontres pour une Europe de la culture, le projet de constitution d'une bibliothèque numérique européenne a rencontré rapidement l'adhésion de 6 pays et de 19 bibliothèques nationales. À l'échelon français, un comité de pilotage, composé d'experts et de représentants des institutions les plus concernées, a été constitué pour réfléchir à sa faisabilité technique et institutionnelle (quels partenaires européens ? quels financements ?...). J. Chirac a appelé le ministre de la Culture et le président de la BnF à travailler rapidement sur ce dossier.



**Bénédicte Gornouvel**  
Bibliothèque de Rennes Métropole

“ **La Bibliothèque de Rennes est en pleine mutation : l'année prochaine, la Bibliothèque centrale à vocation régionale, placée sous la tutelle de la Communauté d'agglomération**

de Rennes Métropole, s'installe dans le nouveau bâtiment construit pour accueillir en commun la Bibliothèque, le Musée de Bretagne et l'Espace des Sciences. De son côté, la Bibliothèque municipale de Rennes évolue dans son mode d'organisation. Pour accompagner ces évolutions, nous avons doté le réseau rennais de 15 accès simultanés à [electre.com](http://electre.com). Concrètement, cela permet à chacun d'avoir une totale indépendance et en même temps d'améliorer le travail en coopération sans multiplier les déplacements. Ce qui est fabuleux pour nous, c'est la capacité d'[electre.com](http://electre.com) à accompagner toutes nos façons de travailler : seul, en réseau, sur plusieurs sites... Au delà de cette évolutivité, ce qui nous a le plus apporté, c'est la multiplicité des critères de recherche et la possibilité de passer d'une vision générale à une restriction sur des choix plus précis. D'où l'intérêt d'ailleurs d'avoir une formation pour prendre la mesure de toute la richesse de ces possibilités. ”

**electre.com**

L'information bibliographique professionnelle

## TYPHLO & TACTUS : UN PROJET EUROPÉEN POUR BRAILLER PLUS FORT

**Typhlo & Tactus** est, depuis 1999, un projet de collaboration entre 8 pays européens (France, Grande-Bretagne, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Finlande, Pologne, Belgique) qui a pour but de stimuler la création, l'adaptation et la diffusion d'albums tactiles illustrés pour enfants déficients visuels. Financé par la Commission européenne et la Direction du livre et de la lecture, **Typhlo & Tactus** est devenu le lieu de rencontre international de toutes les personnes impliquées dans la problématique de l'image tactile d'illustration. **Typhlo & Tactus** désire offrir les mêmes chances d'accès à la lecture aux enfants déficients visuels que celles offertes aux enfants voyants.

Chaque année, un jury européen, composé pour moitié de personnes déficientes visuelles, prime deux maquettes, qui seront ensuite produites par **Les Doigts Qui Rêvent** dans chacune des langues des pays membres, et qui seront diffusées dans toute l'Europe au prix unique de 15,25 €. Chaque année, le jury doit analyser environ 70 maquettes déjà présélectionnées nationalement.

De plus **Typhlo & Tactus** est un lieu d'échanges – où chacun présente ses projets en cours et où chaque année un nouveau pays est invité à exposer sa pratique – mais aussi de recherche, de partage de travaux universitaires.

**Typhlo & Tactus** prouve, année après année, que seule une coopération internationale peut apporter des réponses quant au manque cruel de livres illustrés pour ces enfants. Déjà 11 titres publiés soit 4 300 albums.

**Contact :** Philippe Claudet, directeur

**Éditions Les Doigts Qui Rêvent**

11bis rue de Novalles, BP 93

21240 Talant – Tél. : 03 80 59 22 88

Courriel: [Ldqr@wanadoo.fr](mailto:Ldqr@wanadoo.fr)

Web: [www.Ldqr.org](http://www.Ldqr.org) • [www.tactus.org](http://www.tactus.org)



Pages intérieures de *La Robe de Clara*, Éd. Magnard Jeunesse. Adaptation tactile par Marylène Ballavoisine-Tonnel, lauréate prix Tactus 2003.

• **On prétend souvent que les bibliothèques françaises sont « à la traîne » et perçoivent encore de nombreux obstacles au montage de projets européens. Est-ce votre avis ?**

**J. D. :** On pense souvent à tort que peu de projets français sont soutenus dans le cadre de financements culturels européens. Or la France est relativement bien représentée, notamment dans le programme Culture 2000. Pour exemple, alors que seuls 2 ou 3 projets pluri-annuels de coopération dans le domaine du livre et de la lecture sont retenus par an, Tactus, prix européen du livre tactile pour la jeunesse, dont l'association française « Les Doigts Qui Rêvent » est le pilote, a été retenu pour la deuxième fois. Le BIEF, quant à lui, a été retenu dans le cadre de projets menés à titre expérimental dans le domaine des industries culturelles.

Les Fonds structurels européens ont été largement utilisés pour les équipements des bibliothèques dans les régions, en Bretagne par exemple. La France est aussi assez dynamique en matière de coopération culturelle transfrontalière.

Les bibliothèques ont, il est vrai, une vraie tradition de coopération (notamment par le biais des réseaux professionnels et associatifs) que leur développement rend nécessaire, mais leur visibilité par rapport à d'autres domaines, comme le cinéma, n'est pas toujours suffisante. La DLL se trouve donc aux côtés des associations professionnelles pour promouvoir ce rôle des bibliothèques, et plus largement du livre, dans la construction d'une Europe culturelle.

En somme, cette idée fait l'objet d'un véritable consensus dans notre pays, toutes institutions et associations confondues. Il est vrai que notre tradition de politique culturelle est beaucoup plus forte que chez beaucoup de nos partenaires et que l'existence de dispositifs institutionnels nationaux puissants amoindrit peut-être le réflexe européen en la matière, et donc celui de demander des financements communautaires.

• **Quels sont d'après-vous les stimulateurs pour faire sortir les bibliothèques de leurs réserves ?**

**J. D. :** Il conviendra sans doute de renforcer encore les opérations sectorielles de sensibilisation, avec le Relais Culture Europe par exemple, pour améliorer la connaissance des différents programmes.

Les dispositifs continuent à être perçus, à tort ou à raison, comme complexes (système de contrôle, remboursement *a posteriori* entraînant des problèmes comptables et budgétaires notamment pour les petites structures). Les réseaux professionnels et plusieurs ministères de la Culture, dont la France, ont d'ailleurs demandé à l'Union européenne la mise en œuvre de procédures simplifiées pour favoriser les candidatures des plus petites structures.

**Des thèmes essentiels qui intéressent les jeunes et leurs familles. Pour répondre aux attentes de vos lecteurs et leur permettre de faire les bons choix d'orientation : proposez les collections de l'Onisep.**

**Infosup**, par son contenu clair et précis, constitue une collection indispensable pour tout étudiant en quête d'informations sur les études et les débouchés universitaires.

**DERNIERS TITRES :**

- Histoire de l'art, archéologie, médiation culturelle
- Choisir son master
- Economie, gestion, AES
- Les langues étrangères

**Prix unitaire : 4,90 €**



**Abonnement 6 n° 25€**

**Parcours, construire son avenir**

s'adresse aux jeunes, parents, professionnels du monde éducatif... Clair et vivant, chaque titre est un guide complet d'informations sur les métiers, leurs environnements professionnels et les formations qui y conduisent. *Parcours, construire son avenir* guide le jeune dans la construction d'un projet professionnel et l'aide à faire ses choix.

**DERNIERS TITRES :**

- Les métiers du spectacle
- Les métiers du paramédical et des soins
- Les métiers du médical
- Les métiers de l'automobile
- Les métiers des hôtels et des restaurants

**Prix unitaire : 12 €**



**Abonnement 10 n° 114€**

**Les Fiches métiers**

Plus maniable, entièrement revue, la collection *Fiches métiers* est disponible en volumes reliés. Des index pratiques et détaillés, un glossaire, une présentation claire par secteur d'activité, un classement qui s'appuie sur les groupes formation-emploi... Tout pour faciliter la recherche !



**4 tomes 174,80€**

**Voie pro**

Une collection destinée aux collégiens qui souhaitent, après la classe de 3<sup>e</sup>, se diriger vers l'apprentissage d'un métier. *Voie pro* met en avant les métiers phares et les formations professionnelles conduisant aux diplômes recherchés par les employeurs. Des fiches pratiques et des témoignages indispensables pour une approche concrète et vivante.

**DERNIERS TITRES :**

- Aide aux personnes
- Vendre
- Propreté, entretien
- Secrétariat, comptabilité, emplois administratifs

**Prix unitaire : 7,50 €**



**Abonnement 4 n° 28,50€**

**Les Dossiers**

Chaque titre de cette collection est un guide thématique complet. Ces ouvrages, indispensables, constituent de véritables encyclopédies sur les métiers et les formations. *Les Dossiers* sont destinés à être le socle de votre documentation.

**DERNIERS TITRES :**

- Choisir la fonction publique
- Après le Bac
- Université, mode d'emploi
- Le dico des métiers

**Prix unitaire : 9 €**



**Abonnement 4 n° 34,20€**

**Réadaptation**

Cette revue mensuelle sur les handicaps et les personnes handicapées est destinée aux professionnels de la réadaptation, aux médecins, aux personnes handicapées et à leurs familles. Dans chaque revue : une interview d'une personnalité, une partie magazine sur l'actualité de la réadaptation, un dossier thématique...

**DERNIERS TITRES :**

- Maladies neurologiques évolutives et vieillissement
- Obligations d'emploi aux travailleurs handicapés
- Les enfants dyspraxiques
- Le droit à la scolarité

**Prix unitaire : 7,60 €**



**Abonnement 10 n° 60€**

**Vous pouvez commander ou acheter directement ces revues**

**Internet**  
[www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)  
 Rubrique la librairie  
 Règlement par chèque ou carte bancaire

**Courrier**  
 Onisep, 12 mail Barthélemy-Thimonnier Lognes, 77437 Mame-la-Vallée Cedex 2  
 Sur papier libre, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'Onisep  
 Frais de port : 4€ / Dom-Tom et étranger : nous consulter

**Librairie de l'éducation**  
 13, rue du Four, 75006 Paris (M<sup>o</sup> Mabillon)  
 Ou dans les librairies Onisep de votre région et toutes les librairies

Une information, un renseignement...  
**01.64.80.38.00**  
 Un conseiller vous répond de 9 h à 17 h 30

Il faut aussi faire connaître les projets existants, comme Calimera ou d'autres, à l'ensemble de la profession pour que les bibliothèques repèrent des projets dans lesquels elles pourraient s'investir en tant que partenaires.

Ces actions relèvent en particulier des missions du Relais Culture Europe, qui a mis en place un site Internet pour montrer quelques exemples de réussites, mais aussi de notre administration ou des associations professionnelles. ■

Propos recueillis par Béatrice PEDOT

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- Programme Culture 2000 : [http://europa.eu.int/comm/culture/portal/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/culture/portal/index_fr.htm)
- Naples : <http://www.naple.info>
- Calimera : <http://www.calimera.org>
- Programme Leonardo et Socrates <http://europa.eu.int/comm/education/programmes/>
- 6<sup>e</sup> Programme cadre de recherche et de développement technologique (PCRD) : <http://www.cordis.lu/fr/>
- Eblida : <http://www.eblida.org>

### EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS DANS LE CADRE DE CULTURE 2000

#### **Babelexpress – une bibliothèque numérique européenne (2002)**

Bibliothèque multilingue de textes contemporains accessibles gratuitement sur Internet. Elle propose des centaines de textes traitant de l'Europe et écrits par 103 auteurs, représentant 58 langues et traduits en espagnol, allemand et russe. Un forum permet aux lecteurs de donner leur avis sur les textes.

Le porteur de ce projet est Tournesol Conseil S.A (Belgique), en association avec des structures espagnole, lithuanienne et allemande. <http://www.babelexpress.org>

#### **TUNE – Training of library users in a new Europe (2004)**

Ce projet vise à promouvoir la lecture et l'usage des nouvelles technologies dans les bibliothèques en créant un modèle d'utilisation des bibliothèques informatisées pour les usagers, en facilitant les échanges entre bibliothécaires et en mettant en place des ateliers de formation professionnelle.

Le porteur de ce projet est Helsingborgs Bibliotek (Suède), en association avec Biblioteca Castilla - La Mancha (Espagne) et Randersegnens Biblioteker (Danemark).

<http://www.tune.eu.com>

### EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS DANS LE CADRE DE LEONARDO DA VINCI

#### **Biblio.for.mEDA , projet pilote Leonardo da Vinci ( 2003)**

Mise en place d'un modèle de formation et d'organisation visant à valoriser les bibliothécaires en tant que facilitateurs de l'apprentissage tout au long de la vie et à promouvoir l'adéquation des services et activités des bibliothécaires en vue d'améliorer l'accès des citoyens à la connaissance et leur participation au développement des communautés locales.

Ce projet porté par l'Istituto Addestramento Lavoratori Nazionale (Italie) rassemble des bibliothèques partenaires au Royaume-Uni, à Chypre, en Estonie, Roumanie, Suède et Hongrie.

#### **Water in paper, projet pilote Leonardo da Vinci (2002)**

Approche didactique novatrice pour la formation professionnelle des praticiens, des scientifiques et des étudiants dans le domaine de la conservation des papiers.

Le projet met en place un recueil des connaissances techniques actuelles concernant la dégradation du papier et des parchemins en vue d'une meilleure standardisation de la formation et de la certification.

Les outils pédagogiques seront ensuite testés par des groupes pilotes d'étudiants dans 10 pays. L'objectif est de former de façon homogène environ 10 000 professionnels en Europe.

Le porteur du projet allemand (Staatliche Akademie Bild Künste, Stuttgart) est associé à des partenaires en Autriche, Italie et Royaume-Uni.

(Sources : Relais Culture Europe.)

# Le Relais Culture Europe : informer et accompagner le secteur culturel

Il développe trois grandes activités :

- coopération culturelle, notamment à travers sa mission de point de contact pour le programme Culture 2000 ;
- la politique régionale de l'Union européenne, en s'appuyant notamment sur le réseau des pôles régionaux Culture Europe ;
- la mobilité des professionnels en Europe, notamment à travers sa collaboration avec l'IETM (Informal European Theatre Meeting) sur le site « On the Move ».

À côté de ces activités, le Relais Culture Europe développe trois pôles de services :

- la formation des professionnels ;
- les rencontres/partenariats ;
- l'information/communication, notamment par le biais de la revue *Relais*, son site et par son système d'alerte et sa liste de diffusion (inscription gratuite depuis la page d'accueil du site Internet).

## UN SOUTIEN COMMUNAUTAIRE DIVERSIFIÉ AU LIVRE ET À LA LECTURE À TRAVERS PLUSIEURS PROGRAMMES

### CULTURE 2000 : DES PROJETS DE SOUTIEN À LA TRADUCTION ET À LA PROMOTION DE LA LECTURE

Entre 1990 et 1996, plusieurs projets pilotes dans le domaine de la traduction et de la promotion du livre en Europe ont été lancés par la Commission européenne, jusqu'à la mise en place du premier programme de soutien au livre, à la lecture et à la traduction, le programme Ariane, de 1997 à 1999.

Depuis, le programme Culture 2000 (2000-2007) soutient entre autres :

- des actions dans le domaine de la littérature, du livre et de la lecture, visant à contribuer à promouvoir la lecture à travers l'Europe et améliorer les compétences des professionnels du domaine de la traduction d'œuvres littéraires ;
- des projets de traduction d'œuvres littéraires (fiction) écrites par des auteurs européens et publiées après 1950, et d'ouvrages traitant des sciences humaines en Europe.

Par ailleurs, dans le cadre du soutien aux organismes culturels européens, l'Union européenne a subventionné le Congrès des Écrivains Européens (European Writer's Congress-EWC), qui représente les auteurs et défend les intérêts des écrivains professionnels au niveau européen.

À côté du programme Culture 2000, d'autres programmes européens, qu'ils visent l'éducation, la formation professionnelle ou l'aide au développement régional, peuvent également encourager la coopération dans le domaine du livre et de la lecture.

**Le Relais Culture Europe – point de contact Culture en France – est une association loi 1901 créée sur l'initiative du ministère de la Culture et de la Communication. Il s'adresse à l'ensemble des professionnels du secteur culturel, afin de leur apporter une assistance technique dans le cadre du programme « Culture 2000 », les orienter sur les mécanismes européens prenant en compte la culture dans leur champ d'intervention et apporter son expertise sur l'ensemble des dispositifs favorisant la coopération, les échanges et la mobilité en Europe.**

### **SOCRATES ET LEONARDO : DES PROJETS D'ÉDUCATION ET DE FORMATION**

Les programmes européens en matière d'éducation et de formation peuvent soutenir des actions impliquant des opérateurs du domaine du livre et de la lecture. Le programme Socrates vise à contribuer à une éducation de qualité en prenant appui sur la coopération européenne. Le programme Leonardo da Vinci vise quant à lui à contribuer à la réalisation d'un espace éducatif européen en favorisant le développement de l'éducation et de la formation tout au long de la vie et en assurant la poursuite de la coopération au niveau communautaire entre acteurs de la formation professionnelle.

### **LES PROGRAMMES DE RECHERCHE ET TECHNOLOGIES**

Le 6<sup>e</sup> programme-cadre de recherche et de développement technologique (2002-2006) soutient notamment des projets européens de préservation du patrimoine, ainsi que des projets de coopération dans le domaine de la numérisation des contenus culturels (programme de la Société de l'information conviviale). Par ailleurs, le programme e-Content vise à encourager la production et l'exploitation commerciale de contenus numériques européens et à favoriser le multilinguisme sur Internet.

### **POLITIQUE RÉGIONALE : DES PROJETS FACTEURS DE SOLIDARITÉS TERRITORIALES, SOCIALES ET PROFESSIONNELLES**

Enfin, la politique régionale européenne est également favorable au soutien de projets culturels dans le domaine du livre et de la lecture. Ces projets peuvent revêtir des natures très différentes qu'il s'agisse de la construction ou de l'aménagement de bibliothèques ou de médiathèques, de la mise en place de formations à destination des professionnels du secteur, d'une résidence d'auteurs transfrontalière ou encore de la création d'un salon du livre en milieu rural. Ainsi, en Région Midi-Pyrénées, l'aménagement d'une bibliothèque-médiathèque, intégrée dans un ensemble culturel situé sur d'anciennes friches industrielles à Gramat, a pu bénéficier de financements communautaires. Autre exemple : le Salon du livre des auteurs normands d'Audrieu (Basse-Normandie) qui se donne pour objectif d'animer et valoriser la culture locale. Ces deux projets ont pu obtenir des financements dans le cadre des fonds structurels européens.

Pour toute information sur l'Europe et la Culture et plus particulièrement sur le programme **Culture 2000** vous pouvez contacter le Relais Culture Europe

Pour tous les autres dispositifs cités dans l'article, vous devez prendre contact avec les agences nationales et points de contact compétents. Ces informations sont disponibles sur le site du Relais Culture Europe.



ÉLISABETH FREYRE  
Bibliothèque nationale de France  
Délégation aux relations internationales



# La Bibliothèque européenne : un portail européen

**Parallèlement à l'ouverture, par 9 bibliothèques nationales, d'un portail unique d'accès à leurs catalogues en ligne et documents numérisés, la forte mobilisation des bibliothèques et des gouvernements suscitée par l'annonce du projet Google renforce significativement cette coopération par le projet de création d'une Bibliothèque numérique européenne.**

Un portail peut être défini comme un service offert à l'utilisateur de la toile lui permettant d'effectuer une recherche à travers plusieurs sources ou sites, par une interrogation unique, et d'obtenir les résultats de sa requête regroupés en un seul affichage. Un portail est donc un fédérateur de ressources de différentes natures et de différents niveaux. Au sein d'un même établissement, il donne accès à la fois aux ressources électroniques acquises par l'établissement, aux documents numérisés, aux signets et aux catalogues. Un portail peut également donner accès à un ensemble de ressources se trouvant dans plusieurs établissements, regroupées selon un projet thématique ou éditorial.

La Bibliothèque européenne que l'on nous a demandé de décrire se présente comme un portail. Les objectifs qui ont guidé sa création sont d'ordre politique et s'inscrivent naturellement dans la ligne des missions confiées aux bibliothèques nationales : conserver et valoriser le patrimoine, et dans le cadre de l'obligation que se sont faite quelques acteurs culturels européens : contribuer à la construction de l'Europe.

## LA BIBLIOTHÈQUE EUROPÉENNE EN CONSTRUCTION

La Bibliothèque européenne est une réalisation des bibliothèques nationales membres de la Conférence européenne des directeurs de bibliothèques nationales (CENL). À terme, il est prévu qu'elle donne accès à l'ensemble de leurs collections, catalogues en ligne et documents numérisés. Conçue comme un portail, elle offre un accès intégré : une même

requête peut être adressée à l'ensemble des sources, mais aussi une sélection peut être opérée. Lancée publiquement en mars 2005, sa construction est progressive ; au moment de son lancement, s'y trouvaient les ressources numérisées des neuf bibliothèques fondatrices : la Koninklijke Bibliotheek qui en assure aujourd'hui la coordination, la British Library, la Deutsche Bibliothek, les bibliothèques nationales du Portugal, de Finlande, de Suisse, de Slovénie, d'Italie et la Bibliothèque nationale de France. Cette dernière apporte actuellement deux piliers importants de ses ressources : BN-OPALE Plus et GALLICA. D'autres bibliothèques nationales ont rejoint ou s'approprient à rejoindre les institutions fondatrices. En 2005, il s'agit des bibliothèques nationales de Serbie, de Croatie et d'Autriche. À terme, toutes les bibliothèques nationales européennes ont vocation à y participer. Ce portail est destiné aux chercheurs, habitués des bibliothèques nationales, et à tous les publics distants, et leur permet d'opérer leur recherche dans l'ensemble des collections des bibliothèques participantes. Ils trouveront la description du document correspondant à leur interrogation, sa ou ses localisations et son contenu s'il est numérisé. Dans ce cas, le chercheur peut l'afficher et éventuellement le télécharger, sinon il peut s'orienter directement vers les services de la bibliothèque qui détient le document pour faire une demande de prêt ou acheter une reproduction.

Les bibliothèques nationales de l'Europe ont opté, d'une part, pour l'accès à tous les ensembles de documents décrits dans les catalogues respectifs et progressivement numérisés et, d'autre part, pour le respect des configurations de chacun. Le site n'est donc pas un registre formaté, gommant les particularismes, ni un ensemble indifférencié accessible par un seul vocabulaire. Des protocoles spécifiques, élaborés longuement, établissent des passerelles et le plurilinguisme, posé comme un principe, a nécessité des travaux qui sont loin d'être achevés pour l'élaboration de correspondances linguistiques garantissant le respect des langues utilisées et leur accès à travers la ou les langues pratiquées par le chercheur.

En mars 2005, les bibliothèques fondatrices décidaient d'ouvrir le portail de la Bibliothèque européenne même si les développements n'étaient pas encore complètement finalisés.

**Le site n'est donc pas un registre formaté, gommant les particularismes, ni un ensemble indifférencié accessible par un seul vocabulaire.**

Ce lancement permettait de voir fonctionner le service en grandeur réelle. Le démarrage a été laborieux et presque décourageant : les temps de réponse étaient beaucoup trop longs, certaines bases locales ne répondaient pas, le choix des collections était difficile à appréhender. Depuis, les progrès sont sensibles : la navigation est plus intuitive et l'interface plus ergonomique mais de nombreux problèmes restent encore à régler et des questions de fonds sont en suspens. Les temps de réponse restent encore longs puisque le choix qui a été fait consiste en un balayage successif des catalogues et des bibliothèques numériques. La solution alternative permise grâce à l'utilisation de protocoles ouverts (OAI) n'est pas encore mise en place car ceux-ci restent encore inappliqués sur la majorité des sources nationales. Des développements pour que la Bibliothèque européenne soit accessible par différents navigateurs ont été faits. Le multilinguisme recherché se limite à l'heure actuelle aux interfaces d'interrogation, huit langues sont utilisées. Le projet plus ambitieux de réaliser et d'implémenter un accès multilingue par sujet est encore dans sa phase de développement, les travaux en cours portent sur les langages d'indexation RAMEAU, LCSH et SWD, respectivement en français, en anglais et en allemand.

Une étude de satisfaction a été menée cet été auprès des utilisateurs. Ceux-ci sont très enthousiastes par la profusion des ressources offertes qui permettent, disent les chercheurs, la découverte de documents inconnus. Les bémols sont apportés par la lenteur des temps de réponse et l'insuffisante visibilité des contenus.

### VERS « UNE BIBLIOTHÈQUE HUMANISTE DU FUTUR »

La donne s'est modifiée depuis le début de l'année, sur le terrain politique et sur l'envergure de l'offre. Lorsque Google a annoncé l'accord passé avec quatre bibliothèques universitaires américaines et la bibliothèque Bodleian à Oxford pour numériser 15 millions d'ouvrages sur 6 ans, Jean-Noël Jeanneney, le président de la Bibliothèque nationale de France, a appelé à un sursaut européen pour préserver la diversité de l'accès aux cultures. Cet appel a été entendu par le président de la République qui a chargé le ministre de la Culture et le président de la BnF de promouvoir un projet de bibliothèque numérique européenne et de conduire une mission préparatoire avec leurs partenaires européens pour « construire la bibliothèque humaniste du futur ». Cette initiative consiste, d'une part, à la coordination d'un vaste programme de numérisation et, d'autre part, à développer des outils d'accès aux documents numérisés. Sur le plan national, un comité interministériel d'étude et de pilotage a été créé le 11 juillet 2005 avec la mission « d'une part, d'étudier les possibilités de numérisation du patrimoine culturel national en vue de la constitution d'une bibliothèque numérique européenne et, d'autre part, de coordonner et d'orienter les actions nécessaires à la constitution de celle-ci ». Avec les partenaires européens, le dialogue est engagé sur ces nouvelles bases. ■

Article écrit avec la complicité de Renée Herbouze

Accès au portail : [www.theeuropeanlibrary.org/](http://www.theeuropeanlibrary.org/)

## BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE EUROPÉENNE : PETIT ESSAI DE CHRONOLOGIE

- **14 décembre 2004** : lancement par la société Google, de son projet Google Print, visant à numériser 15 millions de livres tirés des collections de grandes bibliothèques américaines et anglaises (New York Public Library, Bibliothèques des Universités de Stanford, du Michigan, de Harvard et d'Oxford)
- **24 janvier 2005** : article de Jean-Noël Jeanneney, président de la Bibliothèque nationale de France, dans *Le Monde*, appelant à une action publique d'envergure au niveau européen, pour développer la numérisation et l'accessibilité des collections des bibliothèques européennes
- **16 mars** : le président de la République, Jacques Chirac, annonce qu'il fera des propositions aux pays de l'Union européenne pour accélérer la numérisation des grandes bibliothèques en Europe, dans l'optique de la préservation de la diversité culturelle. À cette fin, il confie au ministre de la Culture, Renaud Donnedieu de Vabres, et à Jean-Noël Jeanneney la mission d'analyser les conditions de cette politique
- **Mars** : l'inter-association publie une « Lettre ouverte au président de la République » où ses membres se félicitent de cette annonce, mais soulignent la contradiction avec les dispositions restrictives contenues dans le projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information
- **1<sup>er</sup> avril** : lancement du projet européen Michael, création d'un portail culturel européen qui doit donner accès aux collections numérisées des institutions culturelles européennes
- **26 avril** : présentation du projet franco-allemand Quaero visant à « créer des outils intégrés de gestion de contenus multimédias »
- **27 avril** : Jean-Noël Jeanneney publie *Quand Google défie l'Europe : plaidoyer pour un sursaut*, aux Mille et une nuits
- **28 avril** : après la signature par 19 bibliothèques nationales européennes d'une motion destinée à « appuyer une initiative commune des dirigeants de l'Europe visant à une numérisation large et organisée des œuvres appartenant au patrimoine de notre continent », les chefs de gouvernements de 6 pays européens (France, Pologne, Allemagne, Italie, Espagne et Hongrie) demandent à l'Union européenne le lancement d'une bibliothèque numérique européenne
- **2 et 3 mai** : Rencontres pour l'Europe de la Culture ; annonce par le président de la République du projet de Bibliothèque numérique européenne. Jean-Claude Juncker, président du Conseil européen, approuve le projet et se prononce en faveur d'une augmentation du budget culturel européen
- **17 juin** : vote au congrès de l'ABF d'une motion soutenant le projet de Bibliothèque numérique européenne
- **13 juillet** : installation du comité de pilotage de la Bibliothèque numérique européenne
- **12 août** : suspension par Google de son projet de numérisation
- **30 août** : 2<sup>e</sup> réunion du comité de pilotage
- **30 août** : le président de la République fait une présentation en direction d'un large public du projet Quaero.

### MOTION SUR LA BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE EUROPÉENNE

L'Association des bibliothécaires français a pris connaissance d'une part de l'annonce du projet lancé par Google pour numériser 15 millions de volumes en partenariat avec de grandes bibliothèques anglo-saxonnes, et d'autre part de la réaction du président de la Bibliothèque nationale de France, Jean-Noël Jeanneney qui a proposé le développement d'une politique européenne de numérisation et d'accès aux documents, au nom de la défense de la diversité culturelle. Depuis le chef de l'État a fait connaître sa volonté de soutenir ce projet auprès des instances européennes qui l'ont accueilli favorablement, et a donné mandat au ministre de la Culture et au président de la Bibliothèque nationale de France pour

poursuivre cette action.

L'Association des bibliothécaires français, attachée par nature tant à la diversité culturelle qu'au développement de l'accès à la culture et à l'information, apporte son plein soutien à ce projet. Elle souhaite pour sa part attirer l'attention sur la nécessité de mise en cohérence des différents programmes français de numérisation, d'amplification de ces programmes bien au-delà des modestes ambitions affichées jusqu'ici, et enfin d'élargissement à la dimension européenne des équipes comme des programmes.

Adoptée à l'unanimité en Assemblée générale de l'ABF, le 20 juin 2005, à Grenoble.

HÉLÈNE RICHARD  
Bibliothèque nationale de France  
Département des Cartes et plans



# La mémoire des États

**Trouve-t-on trace de l'émergence de l'Europe dans le domaine de la cartographie ? Il nous a paru intéressant de poser la question à Hélène Richard, responsable du département des Cartes et plans à la Bibliothèque nationale de France, et l'inviter à nous parler de l'Europe des cartographes.**

## européens : pour une conservation concertée des Cartes et plans

On ne sait précisément à quoi le continent européen doit qu'on le désigne sous le nom d'une improbable héroïne mythologique – soit l'une des trois mille Océanides, soit celui d'une mortelle phénicienne que Zeus séduisit et enleva, ayant revêtu l'apparence d'un taureau blanc. Hérodote, au V<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, se posait déjà la question, comme le rapporte Jean Monnet (*Encyclopaedia universalis*, article « Europe, Histoire de l'idée européenne ») : « Le plus curieux, c'est que la Tyrienne Europe était de naissance asiatique et n'est jamais venue sur cette terre que les Grecs appellent maintenant Europe. » Et, conclut-il avec philosophie, « nous utiliserons les noms établis par la coutume. » (*Histoires*, VII, 185). Ce qui est sûr, c'est que le continent était appelé ainsi dès le VII<sup>e</sup> siècle av. J.-C. La frontière Est restait arbitraire et flottante – le Don pour Hérodote –, Grecs puis Romains considérant comme « barbares » les peuples des rives est et sud de la Méditerranée. Le sens politique viendra se superposer ensuite au sens géographique, notamment au lendemain de la bataille de Poitiers. Si Charlemagne fut considéré comme le « chef véritable de l'Europe », cette première unité politique s'effaça au fur et à mesure de la naissance des nationalités. Ce qui est non moins certain, c'est que l'Europe continent figurait sur les cartes bien avant les frontières nationales.

### • Sous quelle forme trouve-t-on trace de la notion européenne dans les cartes les plus anciennes ?

**Hélène Richard :** Le terme est employé très tôt, accompagnant les allégories qui représentent les trois continents alors connus : l'Europe, l'Asie et l'Afrique. On peut en voir des illustrations dans les cartes numérisées, accessibles sur *Gallica*, par exemple celles de Jodocus Hondius au début du XVI<sup>e</sup> siècle.

### • Où en est la « culture cartographique » dans les bibliothèques européennes ?

**H. R. :** Elle n'est pas encore très répandue. Les cartes, quand elles existent dans les collections, sont rarement traitées et connaissent peu d'accroissement. Le monde professionnel n'est pas très vaste, partagé entre bibliothèques nationales, bibliothèques spécialisées, des bibliothèques universitaires, quelques bibliothèques publiques, des archives et des musées, d'une part, et des organismes producteurs, d'autre part. Personne n'a seul les moyens de tout traiter, et la coopération est indispensable. Le département des Cartes et plans de la BnF doit jouer un rôle de fourniture de services aux autres, par exemple pour le catalogage : ici, le catalogage pièce à pièce se fait depuis très longtemps, les notices doivent être récupérables, tant pour les documents anciens que pour la production courante, mais la demande des autres établissements n'est pas forcément très claire.

• **Comment coopérez-vous au niveau européen ?**

**H. R. :** Le « groupe des carto-thécaires » de LIBER se réunit, tous les deux ans, autour d'un thème unique, et regroupe une centaine de personnes, notamment de l'Europe du Nord. La prochaine réunion aura lieu à Paris en 2006. Le choix du thème permet de présenter des opérations en cours ou des projets à venir. Mais il n'y a pas de comité permanent qui permette un vrai travail suivi. Le travail de normalisation se fait, lui, au sein de l'IFLA et de sa section spécialisée (cartothèques et bibliothèques de géographie). Les enjeux de la normalisation internationale sont très importants, comme la réflexion sur les droits, dans un domaine qui reste sensible sur le plan stratégique. Une partie de la production n'est pas accessible dans certains pays.

• **Quels sont les pays les plus actifs, dans la conservation comme dans la production ?**

**H. R. :** La Grande-Bretagne, le Danemark,... Les Pays-Bas sont le pays des cartographes, avec une importante tradition d'édition et, parallèlement, de collections bien étudiées et traitées : à la Bibliothèque nationale, dans les bibliothèques universitaires d'Amsterdam, d'Utrecht. L'Allemagne a aussi de belles collections, mais celle de la BnF est d'une importance et d'une qualité inégalée...

• **Et en France ?**

**H. R. :** Les carto-thécaires sont réunis au sein de la Commission documentation du Comité français de cartographie. Elle regroupe surtout les établissements parisiens, des bibliothèques universitaires, le Muséum, mais aussi l'Institut de géographie alpine de Grenoble, la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. La commission publie une revue, *Le Monde des cartes*. Des Régions font aussi un travail remarquable, ainsi la Région Champagne-Ardenne a accompagné une opération de numérisation des collections cartographiques des divers établissements de la région par une exposition itinérante (avec catalogue) « Terres de Champagne-Ardenne ». Quant à la production cartographique française, le département Cartes et plans de la BnF reçoit environ 4 000 documents par an, par le biais du dépôt légal, et il établit la bibliographie nationale courante (atlas, cartes, plans et cédéroms cartographiques), qui est sur le point d'être accessible en ligne.

• **La cartographie est très liée à l'histoire des États ?**

**H. R. :** Oui, la vitalité de l'activité cartographique est étroitement liée à l'histoire. On le voit avec les cartographes portugais, puis avec les Hollandais aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. En France,

elle est très importante au XVIII<sup>e</sup>, en relation avec l'activité de l'Académie des Sciences, avec le développement de la Marine.... On voit aussi un renouveau de la production cartographique dans les pays de l'Europe de l'Est, à la suite de leur évolution politique.

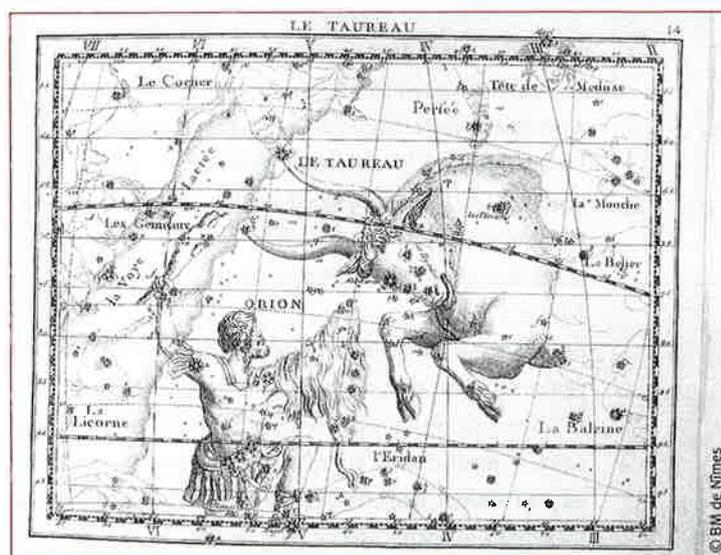
• **Y a-t-il eu une importante circulation des cartes en Europe ?**

**H. R. :** Oui, mais en même temps le taux de conservation est resté faible. La carte est un objet d'usage, fragile, de conservation malaisée, tiré à petit nombre d'exemplaires. En outre, l'actualisation des cartes coûtait cher, aussi beaucoup de documents ont été actualisés à la main, par les utilisateurs. Tous ces éléments doivent être pris en compte dans le traitement, ainsi nous ne distinguons pas dans les traitements les cartes manuscrites des cartes imprimées.

• **Il y a donc des traces de l'usage des cartes ?**

**H. R. :** Nous portons une grande attention aux marques d'usage : cartes utilisées par des navigateurs et annotées par eux, comme le fonds du Service hydrographique de la Marine en contient beaucoup. Bougainville décrit les cartes qu'il utilise dans son cabinet de travail à bord de son vaisseau. La Société de géographie, créée en 1821, et qui a déposé son fonds à la BnF, possède un grand nombre de ces cartes d'explorateurs. Il existe aussi des cartes des positions militaires au moment des batailles, des cartes d'itinéraires de pèlerinage, ou des voyages royaux en Europe.

Par ailleurs, beaucoup de cartes ont une présentation particulière liée à leur utilisation : cartes d'aviateurs sur papier très léger, cartes en étui pour les navigateurs... Il y a enfin un élé-



**Constellation du Taureau, in Atlas céleste de Flamstéed... par M.-J. Fortin, À Paris : chez F. G. Deschamps, 1776. Gravure sur cuivre.**

ment particulier à la cartographie : la constitution d'atlas personnels, par reliure de cartes correspondant aux centres d'intérêt du collectionneur.

• **Assiste-t-on à une diversification des thématiques ?**

**H. R. :** Au-delà des cartes administratives, politiques ou militaires, on voit arriver, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, des cartes thématiques qui essaient de poser les caractéristiques d'un territoire : éléments religieux, végétation, éléments sociaux divers. Dans les centres d'intérêt de nos usagers, on voit la progression de cet usage thématique des cartes anciennes. Ils recherchent des éléments concernant les sols, l'architecture, les occupations successives du sol, l'hydrographie, l'évolution de l'environnement. D'autres vont rechercher des informations liées à la généalogie. Les cartes ont ainsi une « épaisseur historique ». Le rôle d'un département comme le nôtre est donc aussi la conservation avant actualisation, celle des états antérieurs, en particulier parce que cet archivage n'est pas toujours assuré par les éditeurs. L'obligation d'archivage est une réalité.

• **Quel est l'apport du numérique ?**

**H. R. :** L'apport de la numérisation est très important. D'abord parce qu'elle se généralise dans la fabrication même des cartes, les fonds éditoriaux étant depuis une vingtaine d'année largement numériques, produits par la numérisation des « portefeuilles » des éditeurs avant création de vraies cartes numériques.

Celles-ci ont une très grande « épaisseur », grâce au système des couches qui se superposent au fonds de carte, chacune apportant une série thématique de données.

• **Il y a des cartes dans Gallica ?**

**H. R. :** Le programme *Gallica* a intégré dès le début un ensemble de cartes (cartes du ciel, cartes du monde, cartes de France) issu de la collection d'Anville (cartographe de Louis XV). Des programmes thématiques utilisent les cartes, en même temps que des documents sonores, des photographies et les imprimés : « La France en Amérique », « Voyages en Afrique ».

Ce qui est intéressant aussi dans ces programmes, c'est que l'on se sert des cartes comme d'un catalogue : au lieu de saisir un mot ou un nom, on pointe la zone concernée sur une carte. Ce mode d'accès aux catalogues tendra à devenir naturel pour d'autres supports. La carte est là comme un « territoire du savoir » qui permet de localiser les notions. On peut imaginer que cette interface graphique ouvre sur un catalogue collectif.

• **Quels sont vos publics ?**

**H. R. :** Le département relève du statut « rez-de-jardin », il n'est donc pas directement accessible au grand public. Nous avons essentiellement un public d'étudiants et de chercheurs, international à 45 %, mais aussi beaucoup de recherches rétrospectives sur l'environnement : sol, architecture. Nous avons aussi des demandes concernant des pays dont la cartographie est mal diffusée, ou lorsqu'il y a des difficultés d'approvisionnement sur place pour des raisons de protection. Mais il y a aussi tout un public d'amateurs, qui effectuent des recherches généalogiques, des recherches d'histoire locale : ancrage territorial, histoire de la maison ou du village...

• **Un site comme Google earth ne représente-t-il pas une version moderne de la cartographie, la photographie remplaçant la carte ?**

**H. R. :** Il est vrai que la richesse de l'information apportée par la photographie aérienne et satellitaire est impressionnante, souvent même en contradiction avec le désir de protection des informations manifesté par les États. La cartographie est depuis longtemps construite à partir de la photographie aérienne. *Google earth* offre plus qu'une photographie et apporte des éléments complémentaires. En tous cas, cela donne un nouveau regard sur la cartographie pour le grand public. Mais le caractère fugitif de ces images pose le problème de leur conservation. La confrontation des cartes permet un regard critique sur le propos de la carte et sur le message qu'elle donne. De même, il ne faut pas oublier les évolutions historiques, parce qu'elles conservent la mémoire des États antérieurs. Après la troisième dimension apportée aux cartes par le relief, c'est la dimension « temps » qui fera peut-être la cartographie de demain. ■

Propos recueillis par Jean-François JACQUES

**Pour en savoir plus**

- Gallica : <http://gallica.bnf.fr>
- Google earth : <http://earth.google.com>



# À la recherche d'un programme pour les bibliothèques européennes

Les lecteurs sont des voyageurs de l'esprit. Ils explorent des mondes inconnus, se confrontent à d'autres cultures, prêtent l'oreille à des langues nouvelles.

Les hommes que l'histoire a illustrés, les érudits et les savants, les écrivains et les artistes se sont formés en parcourant l'Europe.

Le voyageur qui visite l'Europe sera frappé de l'étonnante diversité des pays qui la composent : diversité des paysages, certes, mais aussi des cultures, des architectures, des langues et des coutumes. En quelques centaines de kilomètres, on passe d'un monde à l'autre. Le voyageur doit s'adapter à un nouveau mode de vie. L'entrelacement des expressions, des relations, des conflits et des voisinages est difficile à appréhender. Existe-t-il vraiment une entité unique qu'on pourrait appeler Europe ? Quand il a cherché à la caractériser, Georg Steiner lui a prêté certains traits : l'Europe s'est bâtie sur la culture des cafés ; son paysage est facile à parcourir, et il est à taille humaine ; son histoire est faite de longues marches. Les noms des rues rappellent la mémoire des hommes d'État, des savants, des artistes, des écrivains du passé, la double ascendance d'Athènes et de Jérusalem, et enfin le sentiment que peut-être un chapitre se clôt, comme l'annonçait déjà le *Untergang des Abendlandes* de Hegel<sup>1</sup>.

L'Europe tient son nom d'une étrangère, Europe, princesse d'Asie qui fut enlevée par un dieu puissant qui avait pris la forme d'un taureau blanc. En guise de consolation, la déesse Aphrodite lui promit que cette partie du monde porterait désormais son nom : Europa. Ce mythe grec est-il un hommage déguisé à des cultures asiatiques bien plus anciennes ? Signifie-t-il que pour quelqu'un qui vient d'un autre monde, des Amériques ou d'Asie, cette partie du monde apparaît comme un ensemble, comme l'Europe ? Ceux qui sont allés au bout du

monde remarqueront, une fois rentrés chez eux, que seul ce retour leur permet de réactualiser ce qu'est l'Europe, et ce qu'elle représente pour eux.

La confrontation avec d'autres cultures a fait douter certains intellectuels de l'universalité des valeurs propagées par la culture européenne. Le relativisme culturel, néanmoins, peut être considéré comme l'une de ses valeurs fondamentales : le doute et l'esprit critique, y compris vis-à-vis de soi-même<sup>2</sup>. Elle pourrait servir de base à une philosophie des bibliothèques publiques dans le contexte européen.

## LES BIBLIOTHÈQUES EN EUROPE

L'histoire des bibliothèques publiques en Europe reste à écrire. On ne dispose même pas d'une synthèse récente et approfondie<sup>3</sup>. On a commencé il y a 100 à 200 ans à créer des bibliothèques publiques, alors lieux de lecture et d'information pour les classes moyennes et laborieuses : « Les bibliothèques

2. Lemaire, T., *Twijfel aan Europa. Zijn de intellectuelen de vijanden van de Europese cultuur?*, Ambo, 1990.

3. Françoise Danset en a tenté une approche courageuse dans sa présentation de « L'Europe des bibliothèques », au Congrès de l'ABF à Aubagne, 2003 ; l'étude de Martine Poulain : *Les bibliothèques en Europe*, date de 1992 (Éditions du cercle de la Librairie). On peut trouver des approches générales dans des projets tels que Pulman ou Calimera en coopération avec NAPLE, mais ils sont limités dans leur couverture et vont rarement au-delà de la compilation de descriptions nationales.

1. Steiner, G., *The Idea of Europe*, Nexus Institute, Tilburg, 2004.

représentaient des lieux où pouvaient accéder pour améliorer leur condition tout particulièrement les pauvres, les gens sans instruction et tous ceux qui étaient en butte aux difficultés de l'existence. Les bibliothèques publiques se concentraient sur ce qu'on appelle aujourd'hui l'éducation tout au long de la vie, et proposaient toute une gamme d'outils pour permettre à leur public d'améliorer ses conditions d'existence. On les a appelées les universités du coin de la rue »<sup>4</sup>. Progressivement, elles se sont ouvertes à tous et ont regroupé toutes les catégories sociales, des nouveaux-nés aux immigrants en provenance de pays européens ou extérieurs à l'Europe.

Ce qui frappe encore aujourd'hui, c'est l'immense diversité de la répartition et de la conception des bibliothèques publiques à travers l'Europe : d'une toute petite bibliothèque locale aux confins de l'Irlande qui présente une exposition sur la langue irlandaise au palais de verre de Malmö. On y rencontre aussi bien l'ambiance des conteurs professionnels au Portugal que celle, dynamique, des centres d'information sur l'Europe en Slovénie. Elles ont cependant beaucoup de choses en commun et constituent une unité dans leur diversité, ce qui est typiquement européen.

### L'ÉTAT DES LIEUX

Actuellement, des caractéristiques communes distinguent déjà ces bibliothèques.

- **La confiance, la crédibilité** : les bibliothécaires font confiance à leurs lecteurs ; ils prendront soin des livres et des autres documents qu'ils empruntent ou qu'ils consultent. Les lecteurs font confiance à leur bibliothèque ; elle leur procurera des documents provenant de sources diversifiées dans un souci d'objectivité. Les bibliothèques publiques sont reconnues comme des services publics fondamentaux, et les élus (de toutes tendances politiques) leur font confiance ; elles accompliront leurs missions avec professionnalisme. Les bibliothèques doivent entretenir ce capital de confiance en faisant la preuve de leur maîtrise de l'information électronique.
- **La démocratie** : les bibliothèques publiques sont reconnues comme rouages fondamentaux de l'infrastructure et du processus démocratiques. La liberté de l'accès à l'information est le droit fondamental autour duquel s'organisent les services offerts par les bibliothèques<sup>5</sup>. Elles aident à la prise de décision publique, en permettant aux citoyens de se tenir au cou-

4. Wade, M., *Glasgow - Libraries, information and learning in the friendly city*, communication présentée au congrès de l'IFLA, Glasgow, 2002.

5. Voir les déclarations internationales et les activités de l'IFLA/FAIFE : [www.ifla.org](http://www.ifla.org)



© J.-F. Jacques

### Les technologies de l'information au service des usagers.

rant de l'actualité et en leur donnant, en terme d'information, les moyens d'être actifs dans la vie publique. Leurs services répondent à des droits humains fondamentaux : chaque citoyen doit pouvoir avoir accès à l'ensemble d'entre eux. Si selon une conception traditionnelle des libertés publiques, l'État doit s'abstenir d'intervenir, selon une approche plus moderne, l'État, et les bibliothèques publiques qui en sont l'instrument, doit jouer un rôle actif pour garantir ce droit, et promouvoir de nouvelles formes de démocratie en facilitant l'accès du citoyen à l'information. Ce droit civique à l'information<sup>6</sup> légitime les services des bibliothèques, quel que soit le niveau de développement du pays.

- **L'information, l'éducation, la culture, la communication** : au fil de l'histoire, les bibliothèques ont été associées à ces concepts. La bibliothèque publique représente une synthèse unique de ces fonctions, sans se réduire à être une école, un musée, un simple point d'information ou un club de loisirs. Ces dernières années, la fonction de communication sociale, au service de la participation des citoyens à la prise de décision démocratique, de la lutte contre les exclusions et de la participation à la culture a progressivement été considérée comme particulièrement digne d'intérêt dans une société de plus en plus mouvante et complexe.

6. Koren M., *Tell me! The right of the child to information*, NBLC, The Hague, 1996.

## LES BIBLIOTHÈQUES ET LE CHANGEMENT

À côté du changement de paradigme que représente la bibliothèque hybride (évolution vers l'électronique, services à distance), on repère d'autres facteurs de transformation.

- La **diversification des fonctions** : les approches récentes du rôle des bibliothèques publiques laissent apparaître des ouvertures vers d'autres fonctions (le théâtre, les conférences, les cours, les représentations, le conseil et les expositions). Elles impliquent une nouvelle conception de l'architecture et de l'entretien des bâtiments.
- La **diversification des publics** : les enfants et les jeunes restent des cibles prioritaires. Les jeunes, en particulier, requièrent des approches nouvelles. On doit mettre en place des services spécifiques pour de nouveaux types de publics : les zones sensibles, l'alphabetisation des femmes, les petites entreprises, les étudiants intégrés dans des programmes européens... Les bibliothèques sauront-elles répondre aux nouveaux défis de l'*edutainment* et de l'*infotainment*?<sup>7</sup> Devront-elles s'intégrer à l'*experience economy*<sup>8</sup>, ou existe-t-il d'autres voies pour donner du sens aux histoires personnelles et faire revivre les identités régionales ou locales ?
- La conscience d'être un **espace public**, la **planification urbaine** : les bibliothèques publiques sont l'un des derniers vrais espaces publics où toutes les communautés peuvent se rencontrer, ce qui implique une nouvelle approche de ces espaces. Réputées pour leur apport à la construction d'une vie communautaire, elles sont de plus en plus prises en compte dans la planification urbaine et l'image de marque des villes.
- La **réhabilitation du patrimoine bâti** : l'intérêt pour la conservation du patrimoine culturel se porte sur les livres et les documents, les chansons et l'histoire locale, mais aussi sur le patrimoine architectural. Les bibliothèques occupent de façon heureuse des bâtiments restaurés à condition que des aménagements modernes y soient harmonieusement pratiqués.
- La **cohabitation avec des services diversifiés** : de nouvelles formes de cohabitation contribuent à une mutation des bibliothèques appelées soit maisons de la culture, soit centres culturels, ou encore centres de médias ou maisons du savoir. Même si le terme « bibliothèque » demeure une image forte.

7. NDT : *edutainment*, *infotainment* : nouveaux termes construits à partir du mot entertainment, des produits éditoriaux multimédia ou télévisuels qui combinent contenu éducatif ou informationnel avec un habillage inspiré du divertissement.

8. NDT : Un nouveau concept, popularisé par Joseph Pine II et James Gilmore, *Welcome to the experience economy*, Harvard business review, 1998. En gros, on vend en plus d'un produit une « expérience » proche du théâtre procurée à un client. Par exemple une mise en scène d'anniversaire chez MacDonald.

## LES TENDANCES DU DÉVELOPPEMENT DES BIBLIOTHÈQUES

On peut mettre en évidence un certain nombre de défis auxquels se confrontent les bibliothèques publiques dans les différents pays européens.

- **Dans le champ des politiques publiques : la décentralisation**  
Le processus de décentralisation rapproche la prise de décision politique de la communauté des citoyens, mais risque de mettre en cause la cohérence du réseau des bibliothèques publiques. De plus, la conscience de l'identité et du rôle des bibliothèques publiques risque de ne pas exister dans la même mesure au niveau local.
- **Le combat pour la protection du domaine public**  
Un nombre croissant de sources d'information (électroniques) sont aujourd'hui publiées hors des circuits traditionnels. La clôture des réseaux et le coût élevé des licences menacent l'accès public à l'information. Dans le même ordre d'idées, une partie de l'information produite sur des fonds publics est privatisée, sans que soient prévues des exceptions pour que les bibliothèques puissent assurer l'accès des citoyens à l'information publique. Le « droit » des titulaires de droits ne doit pas menacer celui, tout aussi légitime, des usagers à accéder au domaine public.
- **Le combat pour obtenir les moyens nécessaires : technologies, bâtiments, documents, personnel**  
Aucun service, aucune entreprise ne peut survivre sans les moyens correspondants à ses objectifs. Si on veut moderniser les bibliothèques, il faut accepter l'idée que les nouvelles technologies nécessitent des investissements réguliers pour répondre aux besoins d'utilisateurs exigeants.
- **Les nouveaux modes de gestion et d'organisation, les économies d'échelle, les fusions**  
Dans différents pays européens (Pays-Bas, Norvège, Danemark), les réseaux de bibliothèques sont réorganisés pour permettre des économies d'échelle et une répartition des missions au niveau national. Le niveau régional apparaît comme le point stratégique pour assurer la cohérence du réseau, en encourageant et en améliorant les développements locaux.
- **Le besoin croissant de professionnalisme**  
Les bibliothèques sont le reflet de la société locale, mais les utilisateurs contemporains exigent des services à haute valeur professionnelle ajoutée. Dans les structures qui emploient des bénévoles, ceux-ci doivent être associés aux nouveaux services aux publics.
- **Le recrutement de personnels innovants (d'horizons professionnels divers)**  
Dans beaucoup de pays européens, on se trouve confronté au vieillissement des actifs, qui partiront à la retraite dans les années prochaines. De nouveaux types de professionnels doivent pouvoir mettre en œuvre des compétences nouvelles, qui ne sont pas encore toujours intégrées dans les programmes de formation aux métiers des bibliothèques et des sciences de l'information. Des règles administratives trop contraignantes peuvent gêner le recrutement des personnels adéquats dans les bibliothèques (par exemple, en France ou en Allemagne).
- **Un intérêt accru pour les indicateurs de performance**  
La crédibilité des bibliothèques prend une forme nouvelle quand on mesure leurs actions par d'autres critères que les simples statistiques de prêt. Les indicateurs qualitatifs visent à présenter les résultats de leur activité d'une manière plus diversifiée.

## LA DIMENSION EUROPÉENNE

Faut-il parler de bibliothèques publiques en Europe ou de bibliothèques publiques européennes ? Et si on parle de politiques publiques, faut-il comprendre que ce qui est fait au niveau national se fait aussi à l'échelon européen ou qu'on élabore à cet échelon des politiques qui ne pourraient l'être au niveau national ? Quelle valeur ajoutée le contexte et la dimension européens apportent-ils ?<sup>9</sup> Quelles sont les relations des bibliothèques avec l'Europe ? Quelques éléments de réponse.

### • Les valeurs humanistes

**Participer à la civilisation :** les bibliothèques publiques sont parties prenantes de la civilisation européenne. Elles reflètent ses valeurs et les droits qui en découlent. Leur personnel doit avoir conscience des racines historiques de services qui sont issus des idées des Lumières.

**Entretenir l'esprit critique :** ancrées dans une Europe marquée par la diversité, avec une multitude de langues, de cultures et de modes de vie, elles sont le reflet de la tradition européenne de l'esprit critique. Les bibliothécaires doivent être conscients de leur responsabilité, et mettre en œuvre le même regard critique sur leurs activités et leur profession.

**Conserver le patrimoine culturel :** la bibliothèque a pour mission de permettre la prise de conscience et la compréhension

**Les patrimoines nationaux doivent être rendus accessibles à travers l'ensemble de l'Europe, pour développer [...] la compréhension réciproque.** de la richesse représentée par les idées, les concepts et le regard sur la condition humaine et ses expressions littéraires, artistiques, architecturales... tels qu'ils ont été élaborés en Europe, en assurant la

conservation des documents correspondants et en facilitant la valorisation. Les patrimoines nationaux doivent être rendus accessibles à travers l'ensemble de l'Europe, pour développer les accès croisés et la compréhension réciproque.

### • Au service des citoyens de l'Europe

Une des questions primordiales pour les bibliothèques publiques est de savoir comment mutualiser leurs actions pour constituer un seul réseau au service des citoyens, en Europe.

**Répondre aux besoins des immigrants :** les bibliothèques s'efforcent de procurer aux personnes de toutes nationalités des documents dans leurs langues d'origine. Une coopération renforcée devrait permettre d'améliorer ces services.

9. Voir par exemple les activités de la Fondation européenne pour la culture ([www.eurocult.org](http://www.eurocult.org)), et Ditrich, K., *Europe, quo vadis ? Introduction to cultural components : literature and culture in Europe*, Studium Generale 2003, organisé par Vereniging van Openbare Bibliotheken, en coopération avec le Goethe-Institut d'Amsterdam, avec le soutien de la Fondation européenne pour la culture, Amsterdam.

**Faciliter l'accès aux services publics d'information :** le point fort des bibliothèques publiques est la qualité de leurs services d'information. On doit mettre en œuvre des actions pour intégrer les services électroniques, améliorer la transparence et l'accessibilité des services publics pour tous les citoyens.

**Faciliter la connaissance des autres cultures et la mobilité :** de plus en plus de gens vivent au sein d'un environnement culturel différent de leur culture d'origine. D'autres sont confrontés à la multiplication des cultures minoritaires. Les bibliothèques peuvent contribuer à apporter des informations sur ces cultures et créer des outils d'orientation pour appréhender la diversité des communautés modernes. Elles peuvent créer des espaces de compréhension des différentes cultures. On en trouve un exemple récent à travers la *Human Library*<sup>10</sup> où les citoyens peuvent échanger avec un membre d'une minorité ou d'un autre groupe social qu'ils connaissent mal et vis-à-vis duquel ils sont susceptibles d'avoir des préjugés : demandeur d'asile, personne handicapée, homosexuel, musulman, étudiant, homme politique... Un bibliobus stationne à proximité des événements et propose ses ressources « humaines » à qui veut aller plus loin.

**Des services transfrontaliers :** dans une Europe de plus en plus intégrée, les services des bibliothèques ne peuvent plus s'arrêter aux frontières nationales. Ils doivent s'étendre aux communautés de proximité, qui participent souvent de la même culture. L'apprentissage des langues et des littératures des autres pays européens peut faire partie des services offerts par les bibliothèques, et être inclus dans les programmes de formation des bibliothécaires.

### • Renforcer le réseau des bibliothèques européennes

Les bibliothèques publiques doivent mettre en œuvre une stratégie de visibilité au niveau européen. Elles ont besoin d'un cadre législatif renforcé<sup>11</sup>. Elles doivent consolider leur réseau par l'échange et le développement de concepts et de savoir, d'idées et de politiques, de recherches, de programmes de formation du personnel.

Des bibliothécaires danois, par exemple, ont effectué en 1986 un voyage d'étude en Suède et en Finlande, et y ont découvert le concept de « Kulturhus » (regroupement de bibliothèque, musée, conservatoire de musique, archives locales...). Ils ont aussi apprécié l'idée de boutique d'information pour les différents points de renseignements de la bibliothèque.

10. L'idée de départ est née à Copenhague, et a été reprise à Malmö et développée aux Pays-Bas : [www.menenbieb.nl](http://www.menenbieb.nl)

11. Bohrer, Chr. (ed.), *Library Legislation in Europe*. Discussion Papers and Country Papers, Council of Europe/Goethe-Institute Munchen, Bock+Herchen, Bad Honnef, 2000.

Aujourd'hui, les premières versions danoises de la « Kulturhus » ont été mises en service et on peut y trouver des services à but lucratif comme une banque, un service d'assurance-santé et des permanences de notaires ou de services sociaux<sup>12</sup>.

Autre exemple, la mise en œuvre du concept de *Children's book jury*, une opération de promotion de la lecture où les enfants sont invités à lire et à élire leur cinq livres préférés, en envoyant leurs votes au niveau national ; l'opération culmine dans un important programme télévisé national qui décerne le prix du *Children's book jury*. Cette idée néerlandaise à l'origine est aujourd'hui reprise en Suède et en Islande, et a été adaptée en Australie.

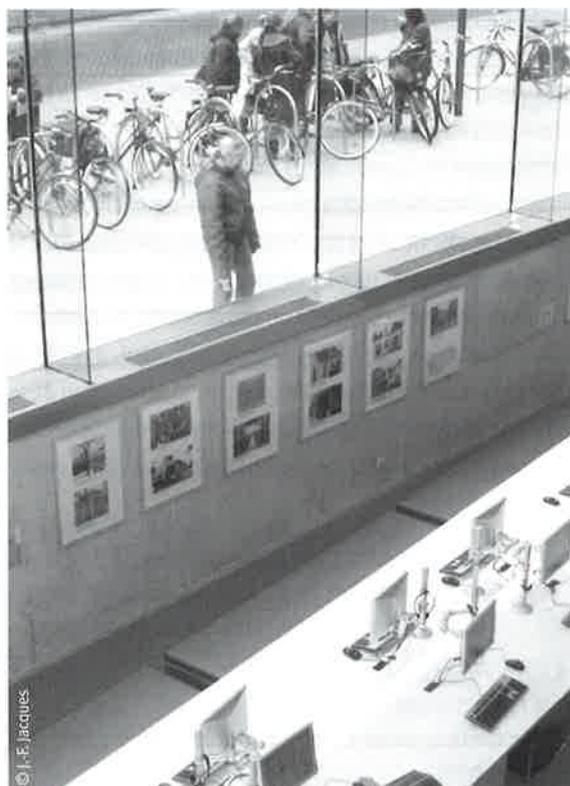
#### • Fournir des informations sur l'Europe

Une autre de leurs missions consiste à fournir des informations sur l'Europe, ses institutions et ses parlementaires, mais aussi sur les nouvelles directives européennes ou les politiques émergentes en matière d'emploi, d'agriculture... Elles doivent affirmer ce rôle de la même manière qu'elles offrent aux citoyens l'information nationale. On trouvera parmi les sujets traités : l'information publique en général (les relais d'information européens : Europe Direct et les centres de documentation sur l'Europe) ; l'information en direction des jeunes (programmes d'échange, études, bourses, voyages) ; l'emploi et la mobilité ; les élections. Elles relayent la prise de décision politique en facilitant une connaissance élargie de la vie quotidienne et de la culture des nouveaux États membres de l'Union européenne.

### DES ÉLÉMENTS POUR UNE POLITIQUE EUROPÉENNE DES BIBLIOTHÈQUES

Les politiques européennes concernent de plus en plus le champ d'action des bibliothèques. Néanmoins, les bibliothèques publiques ne sont pas considérées comme des partenaires dans les directives, les livres verts et les documents d'orientation. EBLIDA a été constitué comme groupe de pression pour accroître la visibilité des bibliothèques (et des archives), pour les faire reconnaître au niveau des politiques européennes et défendre leurs intérêts : participation aux politiques d'éducation, de culture, d'information publique, en direction des publics jeunes... ; participation aux projets mettant en œuvre les nouvelles technologies ; politiques de l'information et de la communication ; recherche et conseils, par exemple pour le Conseil de l'Europe.

<sup>12</sup>. Middelveld, H., *Kulturhus, Concept voor een lokaal netwerk*, NBLC, Den Haag, 2002.



Bibliothèque à Apeldoorn (Pays-Bas).

Les bibliothèques publiques peuvent jouer un rôle dans nombre de politiques européennes.

Des questions demeurent : Qu'est-ce qui fait que les bibliothèques sont uniques ? De quoi est faite leur identité fondamentale ? Qu'est-ce qui les différencie des écoles, des musées, des théâtres, des centres sociaux ? C'est sur cette originalité que doit se fonder un programme qui servirait de base à l'élaboration d'une politique de développement et de lobbying.

On peut trouver sans difficultés de nouveaux champs d'action à EBLIDA. L'Union européenne prend, de plus en plus souvent, positions dans des domaines où les associations de bibliothécaires à travers l'Europe sont appelées à coopérer : le Sommet mondial sur la société de l'information, la diversité culturelle, les archives ouvertes, les législations anti-terroristes, les accords de commerce mondiaux...

Nous retiendrons plus particulièrement l'aspect du développement. Il serait opportun de s'appuyer sur le rapport Ryyänen<sup>13</sup>, qui donne une excellente description des caractéristiques de base des bibliothèques et de la politique à mettre en œuvre pour constituer les réseaux nécessaires à l'organi-

<sup>13</sup>. Mirja Ryyänen : <http://www2.europarl.eu.int> report A4-0248/98 25 June 1998 and minutes 23 October 1998.

<sup>14</sup>. Un exemple simple : Training of Library Users in a New Europe : [www.tune.eu.com](http://www.tune.eu.com). (Culture 2000)

sation de l'accès à la connaissance. La Commission européenne n'a plus par la suite évoqué les bibliothèques, mais elles apparaissent dans bien des projets<sup>14</sup>, des services et même dans des consultations. Dans « Défis pour la société de l'information en Europe après 2005 »<sup>15</sup>, l'Association des bibliothécaires allemands a développé un argumentaire pour défendre le rôle de pivot des bibliothèques dans une société basée sur la connaissance électronique : avantages politiques et sociaux en terme de qualité ou de pédagogie de l'information, d'éducation, de citoyenneté participative, d'accès et d'évaluation démocratiques des médias, de promotion de la culture et de l'information... « Les bibliothèques européennes ont beaucoup à apporter. Une fois dotée d'une mission claire,

#### QUELQUES LIGNES DIRECTRICES POUR DÉVELOPPER UN PROGRAMME STRATÉGIQUE POUR LES BIBLIOTHÈQUES EN EUROPE

1. Étendre la mise en réseau des bibliothèques publiques à toute l'Europe
2. Légitimité : créer un service de base accessible à tous de façon égale
3. Visibilité : promouvoir une image positive et moderne des bibliothèques
4. Faciliter la coopération avec les autres types de bibliothèques
5. Faciliter la coopération dans des domaines variés : l'aide sociale, l'éducation, la culture, les services publics
6. Faire coopérer les décideurs et les bibliothécaires dans une optique européenne.

d'un cadre sur lequel s'appuyer et de financements adéquats, elles peuvent démultiplier leur contribution à la nécessaire construction d'un système éducatif orienté vers la réussite ».

Les services modernes de bibliothèques, à travers le modèle de la bibliothèque hybride, et la bibliothéconomie du XXI<sup>e</sup> siècle ont besoin pour exister d'orientations internatio-

nales et de la connaissance de ce qui se passe dans les autres pays. On apprend toujours des autres. Des formes diverses de coopération trouvent leur source dans des ateliers internationaux. Les ateliers de bibliothécaires permettront de développer la connaissance des autres cultures, des autres littératures et des autres langues. On travaillera sur des outils multilingues. Les sites web des bibliothèques devront être traduits dans au moins une autre langue européenne. Des échanges de bonnes pratiques contribueront à renforcer la politique des bibliothèques en Europe.

Comment devenir un bibliothécaire européen, dès lors que vous avez compris que vous limiter à votre bibliothèque, à la France ou à la francophonie est contre-productif ? Les collègues européens aimeraient en savoir plus sur les expériences et les projets des bibliothèques en France. N'est-il pas dommage que la bibliothèque française soit parfois encore un point aveugle ?

Sommes-nous prêts à affronter la mobilité professionnelle des bibliothécaires à travers l'Europe ? Si oui, j'aimerais vous inviter à venir par exemple aux Pays-Bas, pour partager nos idées et nous essayer à un langage commun. Comment pouvons-nous nous soutenir professionnellement, dans les bibliothèques locales, dans les associations de bibliothécaires et dans les institutions qui ont en charge les bibliothèques des différents pays européens ?

Nous avons besoin d'une nouvelle génération de professionnels des bibliothèques, capables de communiquer à travers l'Europe et reconnaître la valeur d'un savoir bibliothéconomique approfondi et international.

Je conclurai en mettant mes pas dans les traces de l'Européen néerlandais Max Kohnstamm, qui a collaboré durant de nombreuses années avec Jean Monnet : « Il n'y a qu'une issue: une action ferme et positive sur un champ limité mais déterminant. Sur ce point cette action entraînera un changement fondamental qui – pas par pas – changera les termes mêmes du problème dans son ensemble. »<sup>16</sup> ■

Cet article, traduit par Caroline Rives, est en partie basé sur une communication faite à la conférence « European public libraries – in development », 3-4 octobre 2002, Copenhague.



**EBLIDA** (European Bureau of Library, Information and Documentation Associations) est une organisation non gouvernementale qui représente les intérêts des associations d'archivistes, de bibliothécaires et de documentalistes auprès des instances européennes. Elle a été très active dans le cadre du lobbying organisé par les associations d'utilisateurs. Un site [www.eblida.org](http://www.eblida.org) pour découvrir cette association à laquelle adhèrent l'ABF, l'ADBDP, l'ADBS, et l'ADBU.

15. Ruppelt, G., *Libraries as Important Component of the European Information Society*, Statement of the Federal Union of German Library and Information Associations (BID), on : [www.bi-deutschland.de](http://www.bi-deutschland.de).

16. *Een leven voor Europa*. Liber Amicorum Max Kohnstamm. Europese Beweging Nederland/ministerie van Buitenlandse Zaken, 2004.



# La directive européenne sur le **droit d'auteur** et sa transposition dans les États membres

La harmonisation du droit d'auteur des pays membres de l'Union européenne a été souhaitée pour faciliter la libre circulation des biens culturels. Elle répond au souci des instances européennes de créer un marché intérieur européen.

La directive veut aussi assurer la protection des auteurs dans l'environnement numérique. Cette protection est étendue aux droits voisins (droits des artistes-interprètes, des producteurs de vidéogrammes et de phonogrammes – œuvres sonores ou audiovisuelles enregistrées sur un support – et des entreprises de communication audiovisuelle). Elle entend répondre ainsi aux exigences des deux traités de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), adoptés en décembre 1996, afin de pouvoir les ratifier.

## LES POINTS CLÉS DE LA DIRECTIVE

Elle définit les actes de reproduction et de communication au public (de représentation en droit français) qui sont couverts par un droit exclusif de l'auteur.

### • Les exceptions

Elle prévoit également une série d'exceptions. Une seule d'entre elles est obligatoire. Il s'agit des copies techniques provisoires, transitoires et accessoires qui n'ont pas de signification économique indépendante.

On y trouve ensuite une liste exhaustive de vingt et une excep-

tions facultatives. Si les États membres peuvent faire leur choix parmi celles-ci, il leur est interdit, en revanche, d'opter pour une exception qui n'y figurerait pas.

On a constaté que lors du processus inter-institutionnel, le champ des exceptions au monopole s'était allongé au fil des versions successives du texte de la directive pour englober progressivement la plupart des exceptions traditionnelles de l'ensemble des États membres. Ceux-ci peuvent désormais faire les choix qui leur conviennent, ce qui laisse planer des doutes quant à l'objectif d'harmonisation poursuivi au départ.

### • Le test des trois étapes

Il est prévu que les exceptions soient soumises au test des trois étapes qui figure dans la Convention de Berne, repris dans les traités de l'OMPI. Ce test impose trois obligations qui doivent être cumulées. Les exceptions ne peuvent alors s'appliquer que dans des cas spécifiques, ne pas causer un préjudice injustifié aux intérêts des titulaires de droits ni porter atteinte à l'exploitation normale de l'œuvre.

Alors que le projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins, adopté par le Conseil des ministres du 12 novembre 2003, est inscrit en procédure d'urgence au calendrier de la session parlementaire de cet automne, l'interassociation (AAF, ABF, ACIM, ADBDP, ADBGV, ADBS, ADBU, ADDNB, AIBM, FFCB) multiplie ces démarches pour alerter les parlementaires et l'opinion publique sur les conséquences de cette transposition. Éclairage juridique sur le texte de la directive et comparaison des modalités de sa transposition.

### • L'indemnisation équitable

La question de l'indemnisation équitable a été également à l'origine de nombreux débats destinés à définir à quelles exceptions elle devait être appliquée et la forme que devait prendre cette compensation (taxes, rémunération directe), forme qui varie considérablement selon la tradition juridique des divers États membres.

Grâce à un lobbying actif auprès des institutions européennes (voir encadré page 34), l'exception à des fins d'illustration de l'enseignement et de la recherche et celle qui couvre les actes spécifiques réalisés par des bibliothèques et autres établissements ouverts au public ont finalement été inscrites sans compensation dans le texte de la directive.

Mais l'absence de compensation ne signifie pas qu'un État membre ne puisse plus opter pour cette exception moyennant une indemnisation. En revanche, lorsqu'elle est prévue dans la directive, comme pour la photocopie papier et la copie privée numérique, aucun État membre ne peut y déroger.

### • La protection juridique

La protection juridique des systèmes de protection technique fait également l'objet de clauses spécifiques. La directive non seulement encourage le recours à des systèmes de protection technique mais les protège juridiquement contre tout contournement. Ces dispositions instaurent une protection à trois niveaux puisque peuvent se superposer une protection par le droit d'auteur, une protection technique et une protection juridique de la protection technique.

Ce qui est particulièrement complexe, c'est la relation qui a

été prévue dans le texte entre les dispositifs anti-copie et les exceptions. A priori lorsqu'une exception est autorisée dans un pays, elle doit pouvoir être exercée en dépit de l'existence d'une protection technique.

Ceci concerne plusieurs exceptions dont les exceptions pour copie privée, pour certains actes réalisés par des bibliothèques, celles qui sont exercées à des fins d'enseignement et de recherche et celles faites au profit des personnes handicapées. Dans ce cas, les titulaires de droit doivent, volontairement ou par voie de contrats, mettre à la disposition des bénéficiaires des exceptions, les moyens d'exercer – lorsque l'accès est licite – les usages autorisés. Les États membres doivent veiller à ce que ces moyens existent et ce n'est qu'à défaut qu'ils peuvent intervenir.

Mais cette obligation ne s'applique pas aux œuvres qui sont mises à la disposition du public à la demande selon des dispositions contractuelles convenues entre les parties de manière à ce que chacun puisse y avoir accès de l'endroit et au moment qu'il choisit individuellement. Autrement dit, aucune exception prévue par la loi – sauf celles qui sont d'ordre public – ne peut s'appliquer aux œuvres accessibles par voie de contrat.

## LA TRANSPOSITION DANS LES ÉTATS MEMBRES : DES CHOIX DIFFÉRENTS SELON LES PAYS

La directive aurait dû être transposée dans les divers pays membres de l'Union en décembre 2002. Seuls la Grèce et le Danemark ont respecté ces délais. Si la France est en retard,

### EN BELGIQUE<sup>1</sup>

Ce qui est frappant lorsque l'on examine la loi sur le droit d'auteur belge, c'est la liste plus longue des exceptions qui y figurent. La loi de 1994 prévoyait déjà une exception à des fins d'enseignement et de recherche. Celle-ci a été élargie par le texte de transposition, mais en ajoutant à certaines clauses un ou plusieurs éléments du test des trois étapes. Il s'agit en fait de licences légales<sup>2</sup>.

Si la citation était autorisée dans des termes très voisins des termes de la loi française, on a repris dans la nouvelle loi la clause qui figure dans la directive sans la considération de la brièveté qui était imposée auparavant.

On notera aussi que dans la révision de la nouvelle loi les bibliothécaires, les musées et les établissements d'archives peuvent reproduire des œuvres à des fins de conservation, comme le prévoit le texte de la directive et qu'une communication sur site est autorisée pour certaines œuvres et à un public plus large que les seuls chercheurs, comme dans le projet de loi français.

Enfin, lorsqu'il s'agit d'usages destinés aux personnes handicapées, la limite donnée n'est liée qu'aux fins poursuivies, ce qui répond également à une conception plus large qu'en France.

1. *Transposition de la Directive relative au droit d'auteur*, IRIS Merlin, juillet 2005, <http://merlin.obs.coe.int/iris/2005/7/article12.fr.html> ; *Loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins*, dossier n° 1994-06-30/35, 30 juin 1994, Juridat, <http://www.juridat.be>

2. *La Loi sur le Droit d'Auteur dans le monde digital*, 1 juin 2005, Repobel, [http://www.repobel.be/fr/fr\\_main.htm](http://www.repobel.be/fr/fr_main.htm)

**Licence légale :** le titulaire des droits perd son droit d'autoriser ou d'interdire un mode d'exploitation de son œuvre en échange d'une compensation financière. En France, une licence légale est appliquée notamment à la copie privée (taxe sur les supports vierges), à la radiodiffusion des œuvres musicales et au prêt d'ouvrages.

## EN ALLEMAGNE<sup>1</sup>

L'exception à des fins d'enseignement et de recherche existait déjà en Allemagne<sup>2</sup>. En matière d'enseignement, le système est un peu complexe mais il permet certains usages dans des établissements de premier et second degré.

L'exception à des fins de recherche est plus intéressante. On y trouve notamment la « *grande citation* » qui, dans certains cas, permet de reproduire l'œuvre dans son intégralité.

On notera que l'Allemagne s'appuie sur les droits de l'homme pour reconnaître certains droits aux utilisateurs<sup>3</sup>. Les exceptions y sont justifiées par la fonction sociale du droit d'auteur. Dès l'instant où l'œuvre entre dans la sphère publique, le lien privé entre l'auteur et l'œuvre est amené à se dissocier dans le temps et l'œuvre devient un élément du patrimoine culturel collectif. Il y a un rattachement étroit du droit d'auteur aux droits fondamentaux, ce qui ne peut manquer d'attirer l'attention de la France.

En Allemagne, la directive devrait être transposée par deux lois successives. La première date septembre 2003 et permettait aux bibliothèques de faire des copies pour de petits groupes d'étudiants et de chercheurs et aux personnes handicapées. Elle interdit aussi le contournement des mesures techniques.

Un deuxième projet de loi a été conçu en septembre 2004. Il aborde le droit de citation, la consultation sur place dans les bibliothèques, le droit de reproduction, la fourniture de documents et la rémunération du domaine public. Ces usages impliquent une compensation équitable gérée par des sociétés collectives d'auteurs<sup>4</sup>.

Il est difficile de ne pas évoquer également le procès qui oppose en ce moment les bibliothèques qui proposent un service en ligne de fourniture d'articles baptisé SUBITO et les éditeurs. Ceux-ci tentent d'obtenir le remplacement d'un service en ligne donné moyennant une simple compensation par des contrats dûment négociés<sup>5</sup>.

1. *Droit d'auteur et droit du public à l'information*, Christophe Geiger, Paris, Litec, IRPI, 2004 ; *Les limitations et exceptions au droit d'auteur*, Thomas Hoeren, Résumé d'une intervention faite lors d'une colloque organisé par l'UNESCO, le 27 mai 2005 ; *Germany. Country report prepared for the IFLA CLM meeting*, Oslo : August : 12-19, Harald Müller (closed mailing-list)

2. « Les exceptions au droit d'auteur à des fins d'enseignement et de recherche en droit allemand », Christophe Geiger, *Propriétés intellectuelles*, octobre 2002, n° 5.

3. « Les droits fondamentaux, garanties de la cohérence du droit de la propriété intellectuelle ? », Christophe Geiger, *La Semaine Juridique*, n° 29, 14 juillet 2004

4. Ces propositions ne donnent pas entièrement satisfaction. Voir : « Improvements needed to the amended Copyright Act », Alliance for teaching and research-friendly provisions on user privileges, 28 avril 2004, [http://www.hrk.de/eng/presse/95\\_1635.php](http://www.hrk.de/eng/presse/95_1635.php)

5. *SUBITO and German developments in copyright law*, Uwe Rosemann, Congrès IFLA : Oslo, 2005, IFLA <http://www.ifla.org/IV/ifla71/papers/097e-Rosemann.pdf>

## ET EN FRANCE

En France, le projet de loi qui aborde d'autres aspects que la transposition de la directive<sup>1</sup> n'a pas encore été examiné par le Parlement. Il n'ajoute que deux nouvelles exceptions aux exceptions déjà existantes. Il s'agit de l'exception obligatoire pour les copies transitoires qui n'ont aucune signification économique (les copies cache) et celle qui permet d'effectuer des reproductions adaptées aux personnes souffrant d'un handicap.

Il reprend le test des trois étapes qui permet d'évaluer la pertinence des exceptions ainsi que les clauses liées aux protections techniques qui sont imposées par la directive. Il prévoit aussi un système de médiation pour examiner les recours liés à la délicate articulation entre les exceptions et les protections techniques.

En revanche, il ne reprend pas l'exception pour des actes spécifiques<sup>2</sup> effectués par les bibliothèques, les archives et les établissements d'enseignement ouverts au public, ni l'exception à des fins d'illustration de l'enseignement et de la recherche qui auraient permis d'élargir les usages dans des cas bien définis, ni les termes de l'exception pour citation qui aurait pu être élargie aux œuvres graphiques ou plastiques (voire musicales) lors d'utilisations non commerciales.

1. Le projet de loi aborde aussi le droit d'auteur des fonctionnaires, le dépôt légal en ligne et certaines règles de fonctionnement des sociétés de gestion collective

2. Il s'agit sans doute des actes permettant la conservation des fonds

plusieurs autres pays viennent également faire l'objet d'une menace de sanction par la Commission européenne. C'est le cas de la Finlande, de l'Espagne mais aussi de la République tchèque puisque les nouveaux États membres sont tenus également de mettre leur loi sur le droit d'auteur en conformité avec le texte de la directive.

Réaliser une analyse comparative implique de connaître l'ensemble de la législation d'un pays et non seulement le texte de transposition. Il faudrait, en effet, pouvoir déterminer précisément si les exceptions sont prévues avec ou sans compensation, si la compensation représente une redevance ou une rémunération et le mode de calcul de chacune d'entre elles.

Si l'interassociation des archivistes, bibliothécaires et documentalistes français a tenté d'établir une comparaison sur son site (<http://droitauteur.levillage.org/spip/IMG/doc/pays-deurope-2.doc>), celle-ci n'est pas complète.

Dans cet article deux pays ont été choisis à titre d'exemple. Il s'agit de l'Allemagne et de la Belgique, soit deux pays dont les traditions législatives sont proches de celles de la France.

### UN SOUCI D'ÉQUILIBRE

Dans la directive européenne sur le droit d'auteur, on retrouve aussi le souci de maintenir un équilibre entre les droits des auteurs et ceux des utilisateurs. Il ne s'agit que d'un considé-

rant, mais il y est clairement affirmé qu'« *il convient de maintenir un juste équilibre en matière de droits et d'intérêts entre les différentes catégories de titulaires de droits ainsi qu'entre celles-ci et les utilisateurs d'objets protégés* ». C'est pour éviter qu'un déséquilibre ne soit instauré en France que l'interassociation des archivistes, des bibliothécaires et des documentalistes tente de faire pression. ■

Directive 2001/29/CE du Parlement européen et du Conseil, du 22 mai 2001, sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information.

<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l26053.htm>

### UNE MOBILISATION FORTE DE L'INTERASSOCIATION

*Communiqué de presse en date du 21 septembre 2005*

Après de nombreux reports, le projet de loi sur les droits d'auteur et les droits voisins adopté par le conseil des ministres le 12 novembre 2003 est inscrit en procédure d'urgence sur le calendrier de la session parlementaire qui commence le 3 octobre 2005. Ce projet de loi doit transposer une directive européenne du 22 mai 2001 et adapter ainsi la législation française à l'environnement numérique en redéfinissant la nature des usages licites et illicites.

Mais si la directive rendait possible de nombreuses exceptions, la France n'a retenu que deux d'entre elles<sup>1</sup> et s'apprête à se doter ainsi d'une des législations les plus déséquilibrées d'Europe.

Aucune des exceptions demandées en faveur de la recherche, de l'enseignement, de la lecture publique et du patrimoine, soit en faveur d'un service public moderne des archives, des bibliothèques et des centres de documentation, si nécessaire au bon exercice de notre démocratie et au développement de la vie intellectuelle et scientifique, n'a été retenue.

Dix associations françaises d'archivistes, de bibliothécaires et de documentalistes agissent depuis deux ans pour alerter les parlementaires et l'opinion publique sur les conditions de la poursuite de leur mission de préservation de la mémoire et de transmission des savoirs et des informations dans le contexte de la société de l'information.

Leur demande est simple : il faut garantir par la loi la possibilité pour les archives, bibliothèques, centres de documentation et espaces publics numériques qui ne recherchent aucun avantage commercial ou économique direct ou indirect de conserver, décrire, mettre à la disposition du public les ressources électroniques auxquelles elles ont obtenu un accès légal, dans le respect des droits légitimes des auteurs et des autres ayants droit à la propriété intellectuelle. Au moment où la constitution de bibliothèques numériques est débattue à l'échelle européenne, chacun peut constater que ces questions sont d'intérêt public.

<sup>1</sup>. Seules exceptions retenues dans le projet de loi française : exception pour les copies techniques transitoires sans signification économique et exception en faveur des personnes handicapées (sous une forme trop restrictive à nos yeux).

L'interassociation des archivistes, bibliothécaires et documentalistes regroupe l'Association des archivistes français (AAF), l'Association des bibliothécaires français (ABF), l'Association de coopération des professionnels de l'information musicale (ACIM), l'Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt (ADBDP), l'Association des directeurs des bibliothèques des grandes villes (ADBGV), l'Association des professionnels de l'information et de la documentation (ADBS), l'Association des directeurs et des personnels de direction de bibliothèques universitaires et de la documentation (ADBU), l'Association pour la diffusion des documents numériques en bibliothèque (ADDNB), l'Association internationale des bibliothèques, archives et centres de documentation musicaux. Groupe français (AIBM), la Fédération française pour la coopération des bibliothèques, des métiers du livre et de la documentation (FFCB).

Ces associations ont mis en place un site web [www.droitauteur.levillage.org](http://www.droitauteur.levillage.org), avec une pétition en ligne (3287 signatures à la date du 14 octobre), des informations, des argumentaires, un tableau comparatif des législations européennes, un forum. On peut entre autres y consulter les réactions de l'interassociation à la publication du Rapport au ministre de la Culture et de la Communication sur l'accès aux oeuvres numériques conservées par les bibliothèques publiques remis par François Stasse en avril 2005.

La version intégrale de ce rapport est par ailleurs consultable en ligne <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/rapports/stasse/stasse.rtf>



# Bibliothécaires et LMD : harmonisation européenne des diplômes ou exception française ?

Alors que le cursus LMD modèle dorénavant les enseignements universitaires à l'échelon européen, l'adoption concomitante en France de la Validation des acquis de l'expérience en amplifie l'impact sur l'accès à nos fonctions publiques.

Une double révolution est en marche, dont on peut prédire que ses effets sur les bibliothécaires en France n'auront pas moins de répercussions que les grandes réformes statutaires de 1991-1992, qu'ils soient fonctionnaires territoriaux ou de l'État. Mais alors que l'idée d'harmonisation européenne passe pour en être le moteur, on verra que l'Europe, ou plutôt les Européens, n'interviennent que pour moitié dans cette mécanique, à travers la construction de l'Espace européen d'enseignement supérieur et son architecture LMD (Licence, Master, Doctorat) : les effets de cette réforme seront en réalité sans doute singulièrement amplifiés avec la concomitance d'une seconde réforme qui – elle – est spécifiquement franco-française, à savoir l'invention, dans la loi de cohésion sociale de janvier 2002, de la VAE (Validation des acquis de l'expérience). LMD et VAE : ces deux leviers ne concernent bien sûr pas seulement les fonctionnaires, et *a fortiori* pas seulement le groupe professionnel des bibliothécaires ; mais peut-être que notre profession, avec la variété statutaire qui la caractérise (3 catégories sans compter les précaires, 2 fonctions publiques sans compter la Ville de Paris, et sensiblement plus de corps et de cadres d'emplois que d'emplois-types dans les référentiels), pourrait fournir un terrain exemplaire à l'analyse de leurs effets conjugués.

Mais d'abord, écartons une idée reçue : l'harmonisation européenne des diplômes ne doit rien (au départ) aux institutions communautaires, mais procède d'une démarche inter-étatique entre quatre ministres chargés de l'enseignement supérieur (Allemagne, Italie, Royaume-Uni et France), vite étendue à l'ensemble du continent et fort logiquement soutenue (et non initiée) par la Commission européenne<sup>1</sup>. Rappelons que la construction de « l'Espace européen de l'enseignement supérieur », ou processus de Bologne, passe par une architecture commune censée faciliter la mobilité internationale des étudiants : cursus ponctués par trois grades communs, la licence (bac + 3), le master (bac + 5) et le doctorat (bac + 8) ; reconnaissance mutuelle des diplômes ; modularité des formations, reposant sur un emboîtement entre crédits dits ECTS, unités d'enseignement (UE) et semestres (1 UE = plusieurs crédits, 1 semestre = plusieurs UE = 30 crédits, donc 1 licence = 6 semestres = 180 crédits, etc.) ; accent mis sur la formation tout au long de la vie : la reprise d'études et les réorientations sont ainsi facilitées, et ce qui est acquis l'est définitivement.

1. Pour un historique rapide et les déclarations de la Sorbonne (1998), de Bologne (1999) : <http://www.education.gouv.fr/sup/lmd/presente/default.htm>.

Ce schéma est potentiellement révolutionnaire par rapport à la tradition française qui surprivilegie les parcours initiaux d'excellence (et donc les grandes écoles) sous couvert d'élitisme républicain, et qui n'offre que « le diplôme ou rien » : un étudiant français d'avant le LMD pouvait perdre plusieurs années dans une filière avant de repartir à zéro sans avoir « capitalisé » la moindre UE ni le moindre semestre.

Mais ce qui rend ce schéma encore plus novateur, c'est que dans le même temps, pour justement sortir des effets pervers de l'obsession des employeurs pour le diplôme et le cursus initial (qu'on pourrait résumer par : « ayez réussi avant vos 20 ans, ou on vous écrira »), la loi française<sup>2</sup> a introduit la Validation des acquis de l'expérience (VAE). Ailleurs en Europe, la formation tout au long de la vie et le primat de l'expérience sur le diplôme sont des évidences. Mais pour la France c'est, encore une fois, une véritable révolution que de permettre, au vu de l'expérience, d'obtenir un titre, un grade, un diplôme, et ce sans avoir suivi le cursus qui y conduit ni passé les « épreuves » qui le « sanctionnent ». Insistons sur le E de VAE : on connaissait déjà la validation des acquis profession-

**Un étudiant français d'avant le LMD pouvait perdre plusieurs années dans une filière avant de repartir à zéro sans avoir « capitalisé » la moindre UE ni le moindre semestre.**

nels, qui permettait de s'inscrire dans une filière, par exemple en année spéciale d'IUT Métiers du livre, sans remplir les conditions de diplômes requis (au minimum un Deug). Désormais, c'est l'ensemble de l'expérience qui est validée : expérience professionnelle bien sûr, mais également formations et stages ; et surtout, on pourra non seulement faire appel à la VAE pour entrer à l'IUT, mais également pour a) ne pas entrer à l'IUT du tout, et en même temps b) obtenir quand même un DUT par validation. Bien entendu, et c'est là que nos deux réformes convergent, la modularité que l'architecture LMD introduit partout, et y compris dans le DUT, pourra conduire à des solutions médianes de validation partielle, le candidat n'ayant plus qu'à obtenir quelques crédits ECTS ou quelques UE pour compléter son diplôme.

C'est à dessein qu'on a cité ici le DUT Métiers du livre, qui depuis 1991 et 1992 est le principal des titres et diplômes à bac + 2 permettant de présenter les concours externes d'Assistant qualifié de conservation (AQC) et de Bibliothécaire-adjoint spécialisé (BAS). La possibilité d'obtenir un tel titre par VAE ouvre la voie, en territoriale, à la fin d'une certaine insécurité juridique, puisque la dernière session des concours d'AQC avait révélé des pratiques très diverses en matière de validation d'acquis professionnels selon les centres organisateurs du

2. Loi du 17 janvier 2002 dite de modernisation sociale.

CNFPT : on peut imaginer qu'une plus grande souplesse pour obtenir le titre puisse conduire à une plus grande rigueur quant à dispenser de ce titre pour se présenter au concours. Inversement, on sait qu'à l'État c'est la rigueur qui a jusqu'ici prévalu sur les règles d'inscription au concours externe de BAS, et que la VAE préalable n'en sera que plus indispensable pour ceux qui n'auront ni acquis l'ancienneté requise en interne ni fait les « bons » choix d'études à 18 ans. À la lumière des demandes que reçoit régulièrement Médiadix, mais aussi à la lecture régulière de Biblio-fr, ceux qui s'en réjouiront seront nombreux, même si parallèlement des esprits chagrins hurleront au bradage des diplômes et – conséquence – à celui des concours : il en va ainsi à chaque train de déprécarisation (concours « Sapin » par exemple), sauf qu'il s'agit cette fois de mesures permanentes. Quoi qu'il en soit, les effets potentiels du double levier LMD/VAE sont virtuellement assez nombreux pour qu'on en cite quelques-uns :

- quel est l'avenir des formations à Bac + 2 dans un schéma qui privilégie le Bac + 3 ? les IUT se battent pour maintenir l'existence de l'un tout en contrôlant l'autre à travers des licences professionnelles, mais jusqu'à quand ?
- les limites d'âge disparaissant avec l'Ordonnance du 2 août 2005<sup>3</sup>, de plus en plus de candidats pourront passer aussi bien les concours externes que les concours internes, puisque l'expérience (critère du concours interne) devient traduisible en diplôme (critère désormais unique du concours externe) ;
- une formation comme celle de l'ABF, dès lors qu'elle rentre dans les dispositifs de VAE, peut parfaitement devenir la première marche d'un parcours diplômant au sens universitaire du terme ;
- la préparation des concours, que ce soit par les CFCB, le CNFPT ou le CNED, est en soi une formation qui enrichit l'expérience et les compétences, même en cas d'échec au concours : ne pourrait-elle elle aussi être comptabilisée en crédits ECTS ?
- *a fortiori*, les formations statutaires post-recrutement devraient-elles aussi en toute bonne logique être « LMDisables » ;
- enfin et surtout, le concours est-il encore opposable aux ressortissants européens remplissant les conditions de compétences que définissent les différents référentiels de métiers de bibliothécaire (celui du CNFPT<sup>4</sup> et, pour l'Etat, le référentiel BiblioFil<sup>5</sup>) : le recrutement direct pourrait ainsi être facilité<sup>6</sup>.

3. JO du 03/08/2005

4. <http://www.observatoire.cnfpt.fr/metiers/>

5. [ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/personnel/administratif\\_technique/bib/bibliofil.pdf](ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/personnel/administratif_technique/bib/bibliofil.pdf)

6. On ne fait qu'effleurer ici la question du rapport entre référentiels de métier et statuts des personnels, tant cette question mériterait à elle seule un long développement : là aussi le paysage bouge...

## HARMONISATION EUROPÉENNE, MASTER EN BIBLIOTHÉCONOMIE ET MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

Ce dernier point est capital pour l'encadrement, et pour les conservateurs la situation actuelle est très bien résumée dans le rapport des Inspections générales sur l'Enssib rédigé par Hélène Bernard et Daniel Renoult<sup>7</sup>. On sait en effet que l'École forme des conservateurs en 18 mois, et que le critère du concours externe (la licence) est dans les faits souvent inférieur au niveau réel de diplôme des candidats reçus, et à ce titre il n'a pas paru anormal que – comme les élèves de toutes les grandes écoles de bibliothéconomie en Europe et dans le monde – les conservateurs français puissent sortir de l'école avec, au minimum, le grade de master. La situation qui prévaut à la rentrée 2005 est cependant contrastée : si l'Enssib a bien obtenu l'habilitation d'un master « Sciences de l'information et des bibliothèques » qui prend notamment le relais de ses DESS<sup>8</sup>, en revanche elle n'a pas obtenu pour l'instant la création, au sein de ce master, de la spécialité « cadre des bibliothèques » qu'elle revendiquait et qui aurait permis de donner le diplôme de master à tous les titulaires du DCB (diplôme de conservateur des bibliothèques) ; tout au plus les conservateurs déboucheront désormais avec le grade de master (et non le diplôme) ce qui vaut notamment autorisation à poursuivre en doctorat.

Pourquoi cette situation ? Parce que, comme l'explique le rapport, le ministère de la Fonction Publique est assez réticent à voir les écoles de cadres de la fonction publique décerner des diplômes rentrant dans le schéma LMD, de peur d'aboutir à la remise en cause totale des concours français. En effet, l'arrêt du 9 septembre 2003 de la Cour de justice des communautés européennes, dit arrêt Burbaud, a considéré comme recevable la reconnaissance du diplôme portugais de la plaignante pour postuler à un poste de directeur d'hôpital sans passer par la scolarité de l'École de la santé publique de Rennes : le diplôme a en effet pu être comparé au niveau de sortie de l'école, et non aux pré-requis du concours d'entrée.

On voit bien par analogie que demain, quiconque aura obtenu un master en bibliothéconomie dans un pays européen pourra postuler en France à un emploi de conservateur ;

on pourrait cependant objecter que la réciproque est déjà vraie pour des titulaires français du DCB qui pourraient tout à fait postuler dans des pays qui ne recrutent pas leurs fonctionnaires selon un concours à la française ; on pourrait également objecter que cela n'est pas si différent de la procédure de détachement, qui permet à un fonctionnaire de changer de métier (et/ou de fonction publique) sans passer de concours : la mobilité européenne serait au fond une simple (mais considérable) extension de la logique du détachement, ouverte à tout professionnel même s'il n'est pas agent public dans son pays d'origine.

D'autre part, de plus en plus d'étudiants des Universités françaises seront amenés à entrer à l'Enssib comme élèves-conservateurs en ayant déjà un parcours d'études en bibliothéconomie, qu'ils soient titulaires de DUT, de licences, voire déjà de masters : ainsi plusieurs Instituts universitaires professionnalisés sont en train de faire habilitier des masters à mention métiers du livre. Quel sera le régime de ces étudiants une fois élèves-stagiaires ? Seront-ils dispensés de tout ou partie du cursus du DCB ? À cet égard, l'obligation qui est faite aux responsables de nouveaux diplômes de fournir une maquette détaillée des cursus et compétences s'avèrera indispensable pour un travail équitable de validation.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas certain que le ministère de la Fonction publique puisse garder longtemps une attitude attentive sur les projets de « mastérisation » des formations des cadres de la fonction publique – et dans le cas de l'Enssib, au statut quasi-universitaire, moins que dans tout autre cas. L'arrêt Burbaud ne manquera pas d'inspirer d'autres recours, et il vaut souvent mieux proposer des solutions innovantes que de se les faire imposer.

L'harmonisation européenne a été évoquée ici à travers un prisme très franco-français, tant les caractéristiques structurelles (statuts des fonctions publiques, concours) et socio-culturelles (primat, dans les mentalités, du parcours initial et des diplômes) de nos modes de recrutement et d'évolution de carrière pèsent dans notre manière d'aborder cette construction d'un espace de formation commun. Mais une autre question saute aux yeux dès qu'on compare le schéma LMD et le schéma de recrutement de nos fonctions publiques : c'est celle des niveaux rapportés aux responsabilités. Nous restons en effet dans un schéma théorique vieux de soixante ans, selon lequel on est cadre avec une licence et technicien avec un baccalauréat. Les techniciens : la brèche a certes été ouverte il y a 15 ans avec le « B + » dont ont profité les BAS et les AQC, mais – on l'évoquait plus haut – la question du Bac + 3 est ouverte. Les cadres : les conservateurs sont de moins en moins titulaires de « licence + DSB » et de plus en plus de

7. Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, Inspection générale des bibliothèques, *L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB)*, rapport[...] par Hélène Bernard et Daniel Renoult, juin 2004, 186 p., [ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igaen/rapports/enssib\\_2004.pdf](http://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igaen/rapports/enssib_2004.pdf)

8. Diplôme d'études supérieures spécialisées, débouchant à bac + 5 : dans le cadre de la réforme en cours, les DESS ont vocation soit à se transformer en master soit à disparaître.

« DEA ou Master + DCB », voire « + thèse en cours ». Proposer aujourd'hui une fonction publique à Bac + 0 pour les C, Bac + 3 pour les B et Bac + 5 à 8 pour les A relèverait évidemment de la pure provocation si l'on raisonnait, encore une fois, dans notre vieux schéma plus élitiste que républicain. En revanche, considérer qu'un agent de catégorie C aura inéluctablement, grâce à la VAE et donc grâce à son expérience, la reconnaissance d'un bac ; qu'un technicien aura la reconnaissance d'une licence ; et qu'un cadre aura la reconnaissance d'un master (voire d'un doctorat pour un cadre supérieur) : voilà qui serait nettement plus politiquement correct, socialement juste, professionnellement pertinent, et qui permettrait cette mobilité européenne dont chacun mime l'attente et dont quelques pesanteurs bien françaises minent l'avènement. ■

### L'ESPACE EUROPÉEN DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

#### Licence, master, doctorat

Les Conférences ministérielles de Bergen (2005), Berlin (2003), Prague (2001), Bologne (1999) et de la Sorbonne (1998), ont été marquées par l'adoption des relevés de conclusions. D'une conférence à l'autre, la direction générale a été confirmée et approfondie, chaque conférence permettant de faire le point de l'action conduite dans les divers pays.

Les axes directeurs de l'action commune peuvent être résumés de la façon suivante :

- adopter une architecture comparable des études supérieures fondée sur trois grands niveaux : la licence, le master, le doctorat, ces niveaux pouvant être atteints selon des durées analogues ;
- développer des formations modulaires organisées en semestre et en unité d'enseignement selon le système européen de crédits dits « ECTS » ;
- assurer la reconnaissance mutuelle des diplômes au niveau européen ;
- intégrer les besoins de formation professionnelle aux divers niveaux et répondre aux aspirations à la formation tout au long de la vie ;
- faciliter la mobilité des étudiants et des enseignants et donner aux formations une dimension européenne ;
- renforcer le lien formations supérieures/recherche et conforter les études doctorales ;
- développer des méthodologies d'évaluation de la qualité ;
- s'appuyer sur les acteurs et, au premier chef, les universités (Association Européenne de l'Université) et les étudiants (Unions nationales des étudiants d'Europe).

La prochaine Conférence aura lieu à Londres en 2007.

(Sources : <http://education.gouv.fr/sup/lmd/>)

### L'ESPACE EUROPÉEN DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

#### Principaux textes de références

- **Décret du 11 mai 2005** relatif à la délivrance de diplômes en partenariat international
- **Arrêté du 19 février 2004** portant habilitation à délivrer des masters dans les établissements habilités à délivrer le diplôme d'ingénieur (JO n° 64 du 16 mars 2004)
- **Arrêté du 25 avril 2002** relatif aux études doctorales (JO du 27 avril 2002)
- **Arrêté du 25 avril 2002** relatif au diplôme de master (modifié par l'arrêté du 30 avril 2002) (JO des 27 avril et 2 mai 2002)
- **Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002** pris pour l'application du premier alinéa de l'article L.613-3 et de l'article 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (JO du 26 avril 2002)
- **Arrêté du 23 avril 2002** relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence (JO du 30 avril 2002, BO du 9 mai 2002)
- **Décret n° 2002-529 du 16 avril 2002** pris pour l'application des articles L.613-3 et 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France et à l'étranger (JO du 18 avril 2002)
- **Décret n° 2002-482 du 8 avril 2002** « Application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur » (JO du 10 avril 2002, BO du 25 avril 2002)  
*N.B. Les trois premiers articles de ce texte ont été abrogés par le décret n°2004-703 du 13 juillet 2004 et codifiés (cf. art. D123-12 à 14 « Construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur » du Code de l'éducation, partie réglementaire, livre 1er, titre 2, chapitre 3, section 3)*
- **Décret n° 2002-481 du 8 avril 2002** « Grades, titres universitaires et diplômes nationaux » (JO du 10 avril 2002, BO du 25 avril 2002)
- **Arrêté du 17 novembre 1999** « Licence professionnelle » (JO du 24 novembre 1999, BO du 9 décembre 1999)
- **Décret n° 99-747 du 30 août 1999** « Création du grade de master » (modifié par les décrets n° 2002-480 du 8 avril 2002 et n° 2002-604 du 25 avril 2002) (JO des 2 septembre 1999, 10 et 27 avril 2002)

(Sources : <http://education.gouv.fr/sup/lmd/>)

JEAN MEYRIAT  
 Directeur d'études honoraire, EHESS  
 Président d'honneur, ADBS



# L'Euroréférentiel I&D : un guide pour une reconnaissance européenne des compétences

Le référentiel des compétences et aptitudes des professionnels de l'information et de la documentation est disponible en plusieurs langues depuis plus d'un an. Il partage le sort commun aux ouvrages de référence de son genre, à savoir que son contenu est déjà partiellement dépassé au moment même où il est publié. Le présent commentaire arrive donc bien tard... et pourtant, il se réfère à la plus récente actualité si l'on considère les problématiques dans lesquelles il est impliqué.

## LE CONTEXTE : LES PROBLÉMATIQUES

*Problématique des référentiels*, d'abord : utilisés depuis longtemps, leur nombre augmente encore depuis que l'on a constaté, au-delà de leur utilité pratique, leur rôle positif dans la structuration des professions, devenue un des objectifs principaux de leurs concepteurs. Les fonctions des référentiels n'en font pas moins l'objet de discussions dans diverses professions.

*Problématique des compétences*, ensuite : la définition de la compétence qui est donnée dans le Glossaire de l'*Euroréférentiel I&D* est une synthèse de plusieurs autres. C'est sur l'évaluation des compétences que la réflexion est la plus active et les débats les plus vifs. Une méthodologie de cette évaluation, formulée de façon précise et explicite, est clairement nécessaire mais n'existe pas encore. On s'accorde du moins à penser qu'elle devra reposer principalement sur des *Référentiels de compétences*.

De tels référentiels existent déjà pour un nombre non négligeable de métiers, mais restent souvent cachés derrière le titre plus général de *Référentiel des métiers de...* (ou des

*emplois-types*), comprenant deux parties principales : description des activités relevant du métier considéré et liste raisonnée des compétences requises pour déployer ces activités. L'ADBS (Association des professionnels de l'information et de la documentation) a procédé un peu différemment. Dès 1971, elle fut pionnière dans son secteur d'activité en faisant établir par une de ses commissions un modeste rapport *Les tâches du documentaliste*. L'ADBS n'a ensuite jamais cessé de travailler sur cette matière, alternant à partir de 1995 la publication de référentiels des compétences et des métiers, puis de leurs nouvelles éditions révisées. En 1998, elle réunit les deux parties en un volume unique : *Référentiel des métiers-types et compétences des professionnels de l'information et documentation*.

Une troisième problématique, celle de l'Europe, vient alors occuper le devant de la scène. Entre 1998 et 2000, le projet

européen DECIDoc (Développer les Eurocompétences pour l'information et la documentation) est mis en œuvre par la coopération des associations professionnelles de neuf pays d'Europe, l'ADBS étant le meneur de jeu du projet. La dimension européenne implique, d'une part, que le plus grand nombre possible de pays européens contribue effectivement à toute réalisation décidée en commun et, d'autre part, que toutes les réalisations puissent être endossées par chacun des pays participants (c'est-à-dire par son association professionnelle représentative).

### LE PRÉ-TEXTE : HISTORIQUE

L'élaboration d'un référentiel européen des compétences en information et documentation constitue justement le premier volet de DECIDoc. Le consortium qui gère DECIDoc donne à ce futur objet le nom d'*Euroréférentiel*, créant un néologisme de la même famille que les Eurocompétences figurant dans le titre du projet. On s'accorde rapidement pour « européaniser », tout en le mettant à jour et en l'améliorant, le *Référentiel* récemment publié par l'ADBS. Que recouvre, dans la réalité du travail, la notion d'« européaniser » ? Schématiquement, la procédure d'élaboration coopérative d'un répertoire est simple à représenter. Elle repose sur trois éléments. Un premier échelon est celui du groupe pilote, qui donne les directives générales et prend les décisions politiques. Il est européen si chacun de ses membres est le représentant d'une des associations nationales participantes. Le second échelon est celui de petites équipes, en nombre non limité et pouvant varier au cours du processus, de professionnels bénévoles qui sont les véritables rédacteurs du référentiel. Il est européen si chacune des associations participantes a constitué au moins une de ces équipes. À intervalles aussi fréquents que possible, une réunion des délégués de toutes les équipes permet de présenter le résultat du travail fait par l'équipe et le soumettre à l'examen critique du groupe pour aboutir à une construction progressive et véritablement collective. Un troisième élément, de nature plus immatérielle mais essentiel, consiste dans la qualité des relations entre les deux premiers échelons : bonnes et confiantes, la réussite est possible.

L'*Euroréférentiel I&D* fut ainsi élaboré en quelques mois et les deux versions originales, en français et en anglais (tout le travail de rédaction a été conduit à la fois dans les deux langues), purent être publiées simultanément en juin 1999. Nos partenaires britanniques n'ayant pas trouvé de véritable traduction du mot « référentiel » se contentèrent de l'approximation « Euroguide », terme qui est resté. Cette première édition a été publiée sous le nom de l'ECIA (European Council of

Information Associations), organisation légère et informelle créée pour faciliter l'échange d'informations et éventuellement quelques activités communes aux neuf associations professionnelles qui en sont membres. Si le projet DECIDoc, dont est sorti l'*Euroréférentiel*, a été conçu en 1995 lors d'une réunion de l'ECIA, le Comité permanent pour le suivi de l'*Euroréférentiel* (CPSE), petite structure ad hoc composée au départ des délégués de quatre associations volontaires, s'est vu confier dès 2001 le soin (et la charge) d'accompagner le devenir de l'*Euroréférentiel*.

Cette décision improvisée se révéla opportune. Le travail routinier de mise à jour devait être organisé. L'ouvrage était diffusé depuis assez longtemps – d'autant que des traductions en plusieurs langues avaient paru dans l'intervalle – pour que des erreurs aient été relevées, des critiques formulées, des propositions avancées et, surtout, pour que la rapidité des évolutions technologiques ait modifié des méthodes de travail. Une révision s'imposait et devait être pilotée, mais sans urgence extrême. Le CPSE, réuni pour la première fois en avril 2002, a organisé son travail pour les douze mois à venir. C'est durant cet intervalle de temps que l'urgence se manifeste subitement.

En effet, un nouveau projet européen appelé CERTIDoc, Certification européenne des compétences en information-documentation, a pris la suite de DECIDoc, avec un calendrier d'exécution très serré (du 01/11/2002 au 31/10/2004). La mise à jour et l'enrichissement de l'*Euroréférentiel I&D*, afin de répondre aux exigences d'une certification multinationale, constitueront donc la troisième phase du projet CERTIDoc, programmée du 01/04/2003 au 31/03/2004. Le CPSE, naturellement appelé à en être le groupe pilote, se réunit sans tarder en avril 2003 : les travaux préparatoires à cette réunion ont déjà montré la nécessité d'une véritable refonte de l'*Euroréférentiel*. Parallèlement, il est demandé à toutes les associations ayant participé en quelque façon à l'un des programmes européens de constituer rapidement les équipes auxquelles sera confié le travail technique ; la majorité d'entre elles le firent. Qu'il soit permis de dire ici que l'équipe formée au sein du groupe-projet Référentiels de l'ADBS a été particulièrement efficace, devenant progressivement le moteur de l'entreprise. Le chef de projet s'était engagé à ce qu'au 31 mars 2004 le « manuscrit » complet et définitif soit remis à l'éditeur : il le fut.

### LE TEXTE : PRINCIPES ET STRUCTURATION

Cette deuxième édition est le fruit d'un travail réellement collectif, dans sa conception comme dans son exécution. Ce ne fut pas toujours facile : la coopération internationale a des exi-



Le tome 1 de l'édition de 2004.

gences qui peuvent parfois sembler amères, et les fruits qu'elle produit ont le plus souvent le saveur peu enthousiasmante du compromis. Du moins produit-elle des fruits que tous peuvent manger ; l'*Euroréférentiel* en est un, et aucune des associations participantes n'aurait pu le produire à elle seule.

Les **principes** qui ont

guidé ses co-auteurs peuvent naturellement être discutés mais ils sont ceux retenus par le CPSE, de façon collective, en avril 2003.

L'*Euroréférentiel* est généraliste : il couvre toutes les compétences, aptitudes, qualifications requises des professionnels de l'information-documentation, quel que soit le secteur d'activité où ils exercent : sidérurgie, enseignement, chimie, administration territoriale, etc. ;

Il concerne tous ceux qui pratiquent l'information-documentation, définie ainsi dans son Glossaire : « Secteur d'activité professionnelle dont la mission est de trouver l'information à usage professionnel (après avoir su la chercher), la traiter pour accroître ses qualités d'usage, la gérer, la rendre facilement accessible et la transmettre à ceux qui en ont besoin, usagers ou clients ». Peu importe le cadre dans lequel cette activité est exercée : bibliothèque, cabinet d'avocats, hôpital, musée, centre de documentation, dépôt d'archives, collectivité territoriale, bureau isolé ayant accès à Internet...

Il est ouvert sur l'innovation technique et accorde une place importante aux compétences nécessaires pour utiliser l'informatique et développer ses applications à l'information-documentation.

Si, dans sa **structure**, cette deuxième édition est en apparence fidèle au modèle fourni par la première, le contenu est souvent bien différent. Elle comprend trois parties principales consacrées aux compétences, aux aptitudes et aux qualifications et plusieurs parties accessoires.

La partie la plus importante, à la fois par les usages qu'on peut en faire et par la place occupée dans le volume, concerne les *compétences*. Pour les identifier, nous sommes naturellement partis de la liste des domaines de compétences de la première édition ; chacun fut soumis à un examen critique serré, pour vérifier la pertinence de sa présence dans l'ou-

vrage, de son intitulé et de sa définition initiale, toujours énoncée sous la forme d'un verbe d'action à l'infinitif : « le professionnel doit être capable de .... ». Il est sorti de cet examen quelques éliminations, de nouvelles formulations de définitions, et surtout des changements d'intitulés. Une démarche complémentaire et inverse nous a conduits à scruter nombre de sources hétérogènes nous conduisant à reconnaître des compétences jusque-là ignorées ; la moisson fut maigre, non nulle. La liste contient trente-deux domaines où une compétence est attendue.

Ces domaines furent répartis en sous-ensembles significatifs. Les discussions au sein du CPSE, longues et parfois difficiles, ont conduit à retenir **quatre groupes**. Le premier, intitulé Information, rassemble les douze domaines, le « cœur du métier », dans lesquels il est indispensable qu'un professionnel de l'information-documentation manifeste au moins quelque compétence. Nous avons l'espoir que les bibliothécaires ou les archivistes, aussi bien que les documentalistes ou les praticiens de ces « nouveaux métiers » dont on parle tant, trouveront là au moins l'essentiel de ce qui fonde leur activité quotidienne. Le deuxième, Technologies, regroupe les cinq domaines où des compétences informatiques et une pratique solide de l'ordinateur sont requises. Les compétences liées à l'édition et la publication ont été placées là, pour marquer la prééminence acquise dans cette famille d'activités par les TIC. Les deux derniers groupes peuvent être qualifiés de transversaux car les compétences qu'ils embrassent ne sont pas spécifiques à l'information-documentation mais nécessaires à son exercice. La présence du groupe Communication (sept domaines) va de soi, tant les deux notions sont liées dans la théorie et les pratiques complémentaires dans l'activité professionnelle. Quant au groupe Management (huit domaines), on ne saurait le garder dans un placard à l'heure où le management remplace la production comme levier essentiel de la vie collective.

Une fois le cadre fixé, il restait à le remplir de matière concrète. Chaque domaine est introduit par une « définition » initiale, énonçant ce que le professionnel est capable d'y faire. Suivent une quinzaine d'exemples, points de repère auquel chacun peut comparer sa propre capacité. Ce ne sont que des exemples et, en aucun cas, une liste de situations et de capacités acquises d'avance et stockées en cas de besoin.

Ces exemples furent ensuite classés par **niveau**. Devant une tâche ou une difficulté quelconque, tous ne sont pas au même niveau de compétence. Pour ne pas diversifier à l'infini, nous n'avons retenu que quatre niveaux :

- sensibilisation : capacités à comprendre le vocabulaire du

métier, aider un professionnel ou exécuter des tâches sans complexité en suivant des instructions précises ;

- connaissance des pratiques : capacités à manipuler des outils de base, utiliser des savoir-faire ou transmettre des consignes pratiques ;
- maîtrise des outils : capacités à dominer l'usage des techniques du métier, les expliquer, les adapter, créer des outils, combiner des éléments divers pour développer une action complexe ;
- maîtrise méthodologique : capacités à faire face à des situations complexes ou imprévues, transposer et adapter des techniques et des moyens, innover, imaginer une nouvelle méthode ou un nouveau produit.

Les *aptitudes* font l'objet d'un traitement plus sommaire en raison de leur moins grande netteté et visibilité. Dès lors, on en parle avec moins de précisions et on les identifie et évalue plus difficilement. On peut vérifier si quelqu'un se disant compétent en turc peut le parler, le lire, soutenir une conversation ou faire un discours dans cette langue ; mais quelle aptitude particulière à l'apprentissage d'une langue peut-on alléguer preuves à l'appui ? Et enfin, les aptitudes ne font qu'ouvrir des possibilités, promettre pour l'avenir plutôt que garantir pour le présent. Pourtant, malgré tous ces arguments défavorables, il est difficile de passer le rôle qu'elles ont à jouer sous silence. D'ailleurs, dans les offres d'emploi de notre profession, les employeurs mentionnent plus souvent les aptitudes qu'ils souhaiteraient trouver chez leurs collaborateurs que les compétences qu'ils voudraient utiliser.

Alors que la première édition de l'*Euroréférentiel* ne réservait que quelques pages aux aptitudes, les co-auteurs de la seconde édition ont essayé d'aller plus loin. Ils en considèrent vingt comme les plus utiles pour l'exercice de la profession et les analysent en montrant les bénéfices qu'elles peuvent apporter à qui les utilise à bon escient.

Pour des raisons éditoriales, les *qualifications* font l'objet d'un volume 2, alors que compétences et aptitudes se retrouvent dans le volume 1. Ce volume 2 précise les quatre niveaux de qualification en information-documentation et indique quels sont les critères pour les reconnaître.

L'architecture de l'ouvrage est analysée dans une assez (trop ?) longue « *Présentation* », où les co-auteurs justifient leurs choix et exposent leurs motivations. Elle est doublée, pour les utilisateurs peu sensibles aux considérations théoriques et demandant seulement un mode d'emploi, par un bref « *Guide d'utilisation de l'Euroréférentiel* ». Les deux textes se complètent et ne s'adressent pas au même lectorat.

## CONCLUSION

Le signataire de cet article, co-auteur de l'ouvrage, a voulu expliquer ici comment il a été fait et pourquoi il est ce qu'il est. Sans porter de jugement sur l'ouvrage, il ne pense pas sortir de l'objectivité en mentionnant une raison supplémentaire pour l'*Euroréférentiel* de mériter son préfixe Euro : sa traduction en plusieurs langues de l'Europe qui prouve qu'il intéresse nombre d'Européens. L'ADBS a publié les deux versions originales française et anglaise. Rapidement ensuite parurent les traductions espagnole, italienne, portugaise. Les traductions allemande et croate sont prêtes à être publiées. Des traductions tchèque, roumaine, hongroise, néerlandaise sont dans un état d'élaboration plus ou moins avancé.

## POST-SCRIPTUM

L'expression « coopération internationale » peut paraître emphatique appliquée à un évènement de portée limitée. L'intereuropéen, même limité encore à l'Europe de l'Ouest, est bien un cas de l'international. Co-opérer, c'est opérer/œuvrer ensemble. Œuvrer, travailler, tous les partenaires en avaient accepté l'exigence. La difficulté à surmonter était dans le « co », ensemble. Le Comité directeur, le CPSE, groupe des quatre représentants (toujours les mêmes du début à la fin) des associations d'Allemagne (DGI), de Belgique (ABD), de France (ADBS) et du Royaume Uni (ASLIB) s'est réuni plusieurs fois mais est surtout resté en liaison constante, grâce au courrier électronique, d'une part, avec le secrétariat (assuré par l'ADBS) qui coordonne l'ensemble et, d'autre part, avec l'équipe de production de leur association respective. Outre les trois associations déjà citées, d'autres ont été mises sur pied en Espagne (par la SEDIC) et en République Tchèque (par le SKIP). Elles travaillent de façon indépendante tout en suivant les directives générales et les instructions particulières formulées par le CPSE et en gardant une relation permanente avec le secrétariat. Les résultats partiels obtenus ou les propositions faites (formulation de définitions, liste d'exemples, dédoublement d'un domaine, etc.) sont rapidement transmis aux autres. Le droit de critique est entier ; finalement le CPSE tranche. C'est par ce jeu constant d'allers-retours que furent élaborés et ratifiés les critères d'inclusion, la liste des domaines de compétence et leur regroupement, la définition de chaque domaine et la liste des exemples... et enfin (dix jours avant la fermeture du chantier) le plan définitif de l'ouvrage.

Dans le CPSE, le délégué de l'ABD tendait à se spécialiser dans une fonction critique, alors que ceux de l'ADBS et de la DGI assumaient plutôt une fonction créative et innovatrice – ce

qui les amena plusieurs fois à s'opposer les uns aux autres. Ainsi une controverse sur le rôle de l'informatique dans les compétences professionnelles dura six mois : la DGI, persuadée que l'avenir est à une informatisation toujours plus poussée des activités documentaires, voulait faire une place éminente à des compétences reposant sur de solides bases informatiques, au point que le responsable d'un service d'information documentaire puisse se dispenser du concours d'informaticiens ; l'ADBS en revanche se refusait à ce que le management de l'information se trouvât réduit à la manipulation de logiciels sophistiqués. Sur cette question essentielle, comme sur beaucoup d'autres, la modération et la volonté d'aboutir à un accord prévalurent, accord qui, comme dans toutes les constructions multinationales destinées à durer, ne pouvait être qu'un compromis. On voit qu'il s'agit bien ici du produit d'une co-opération internationale, à l'échelle d'une partie de l'Europe. ■

*Euroréférentiel I&D des compétences, Volume 1. Compétences et aptitudes des professionnels européens de l'information-documentation, 2<sup>e</sup> éd., Volume 2. Niveaux de qualification des professionnels européens de l'information-documentation, ADBS, « Guides professionnels », 2004.*  
25 € les deux volumes (ne peuvent être acquis séparément).



**Androsace**  
EDITION 2005

*Logiciel de gestion de fonds documentaires,  
de bibliothèques et de médiathèques de prêts*



**Un logiciel du CDIP**

Une installation et une prise en main faciles et rapides.  
Convivialité des écrans pour la saisie et la gestion des prêts

Fonctionne sous Windows 98, ME,  
Windows NT, 2000 ou XP  
Matériel minimum : PC Pentium - 128 Mo

**Les Fonctionnalités**

- Saisie du fonds documentaire
- Nombre illimité de titres et d'auteurs
- Saisie de mots matières
- Recherche multi-critères
- Impression de listes personnalisées
- Saisie d'une base de lecteurs
- Prêts / Retours / Réservations
- Gestion facilitée par la douchette
- Edition des lettres de relance
- Statistiques
- Import / Export Unimarc (BDP)
- Fonctionnement en réseau



Androsace 2005 est le fruit de 8 ans d'expérience dans le milieu des petites bibliothèques, (Bibliothèques municipales, associatives, Comités d'entreprise, ...)  
Il conviendra aux bibliothèques à petit budget qui souhaitent gérer efficacement leur fonds documentaire.

Une installation sur site du logiciel, une formation personnalisée et une assistance technique de qualité vous sont proposées en option.

Pour recevoir gratuitement une version d'évaluation du logiciel Androsace Edition 2005, rendez-vous sur le site web du CDIP :

**[www.cdip.com/androsace](http://www.cdip.com/androsace)**



16, rue de la République  
95570 BOUFFEMONT - FRANCE

Tél : 01.34.39.12.12  
E-mail : [fr@cdip.com](mailto:fr@cdip.com)

Fax : 01.39.35.28.53  
[www.cdip.com](http://www.cdip.com)

# Les Publications de l'abf

**Bon de Commande** à retourner à ABIS (commandes) - 31, rue de Chabrol - 75010 PARIS

Nom  Prénom

Etablissement

Adresse

Code postal  Ville

## BIBLIothèques(s) La revue de l'Association des bibliothécaires français

	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL	
S'associer, N°2, avril 2002.	<input type="text"/>	20 €	<input type="text"/>	€
Champagne-Ardenne, N°3, juin 2002.	<input type="text"/>	20 €	<input type="text"/>	€
L'intercommunalité, N°4, octobre 2002.	<input type="text"/>	20 €	<input type="text"/>	€
Usages, usagers, N°5/6, décembre 2002.	<input type="text"/>	20 €	<input type="text"/>	€
Flandres, Pays-Bas, N°7, février 2003.	<input type="text"/>	20 €	<input type="text"/>	€
Francophonie, N°8, avril 2003.	<input type="text"/>	20 €	<input type="text"/>	€
Provence-Alpes-Côte-d'Azur, N°9, juin 2003.	<input type="text"/>	20 €	<input type="text"/>	€
À l'école/Laïcité, N°11/12, décembre 2003.	<input type="text"/>	30 €	<input type="text"/>	€
Chine N°13, février 2004.	<input type="text"/>	20 €	<input type="text"/>	€
Midi-Pyrénées, N°14, mai 2004.	<input type="text"/>	20 €	<input type="text"/>	€
Rock'n'bib, N°15, juillet 2004.	<input type="text"/>	20 €	<input type="text"/>	€
Seniors, sexas, etc., N°16, octobre 2004.	<input type="text"/>	20 €	<input type="text"/>	€
Dans la presse, N°17/18, décembre 2004.	<input type="text"/>	20 €	<input type="text"/>	€
Russie, N°19, février 2005.	<input type="text"/>	20 €	<input type="text"/>	€
Rhône-Alpes, N°20, mai 2005.	<input type="text"/>	20 €	<input type="text"/>	€
Alter(s), égaux, N°21, juillet 2005	<input type="text"/>	20 €	<input type="text"/>	€
Abonnement 2006 du N°25 au N°30 à paraître en 2006 COLLECTIVITÉS	<input type="text"/>	90 €	<input type="text"/>	€
Abonnement 2006 du N°25 au N°30 à paraître en 2006 INDIVIDUEL	<input type="text"/>	50 €	<input type="text"/>	€

## Collection Médiathèmes

	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL	
Emplois publics des bibliothèques : concours et formations, 11 <sup>e</sup> édition mise à jour avril 2005	<input type="text"/>	14 €	<input type="text"/>	€
Cataloguer : mode d'emploi. Initiation aux techniques de catalogage Livret pédagogique. Édition augmentée 2002	<input type="text"/>	21 €	<input type="text"/>	€
Les services de la bibliothèque publique : principes directeurs de l'IFLA/UNESCO.	<input type="text"/>	15 €	<input type="text"/>	€
Les actes du congrès de Troyes : Bibliothécaire, évolution, révolution Juin 2002.	<input type="text"/>	30 €	<input type="text"/>	€
Renseignements aux usagers. Livret pédagogique Décembre 2004	<input type="text"/>	27 €	<input type="text"/>	€
Pluralité culturelle en actes Décembre 2004	<input type="text"/>	17 €	<input type="text"/>	€
Les médiathèques de comités d'entreprise Octobre 2005	<input type="text"/>	20 €	<input type="text"/>	€
<b>TOTAL COMMANDE</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	€

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de l'ABIS

Je désire une facture libellée à : \_\_\_\_\_

BRIGITTE ÉVANO  
Consultante, philosophe

# Les philosophes- bibliothécaires européens

Vaste programme. Alors sérieux, classifions, et délimitons un champ de pertinence. Qui peut-être qualifié de cette double nomination ? Quand et où ? Brigitte Évano nous dresse ici le portait de trois d'entre eux.

**Q**ui ? Des penseurs qui, fortement liés pour des raisons diverses aux bibliothèques, eurent un projet pédagogique et politique. Politique au sens large du terme lorsque politique est presque synonyme d'humanisme. Pédagogique au sens maladroitement bricolé du terme lorsqu'il oublie son fondement étymologique (*pais, paidos* = enfant) et s'applique, faute de mieux, aux jeunes gens et aux adultes. Toutefois ne sont retenus, dans l'exigüité de cet article, que des bibliothécaires qui construisirent une œuvre tout en s'occupant de leur bibliothèque.

Quand et où ? Il n'y a pas que dans la physique d'Einstein qu'il est nécessaire de concevoir un continuum espace-temps. L'Europe est considérée ici dans cet espace issu du monde romain qui va, de l'Atlantique au Danube et de la botte de l'Italie à la Scandinavie, dans ce temps issu de la tradition romaine et fécondé par les apports anglo-saxons, germaniques, arabes, le tout structuré par les formes religieuses et administratives du christianisme.

Bref : une bien grande introduction pour dire qu'il sera question, dans ce premier article, de Alcuin, Naudé, et Leibniz. Du VIII<sup>e</sup> siècle au XIX<sup>e</sup> siècle. Pas avant parce l'Europe se forme à partir du socle carolingien et pas après parce que, sous la double évolution des sciences et des institutions, il devint difficile qu'un même individu constitue, conjointement, une œuvre philosophique et une œuvre bibliothéconomique.

**ALCUIN,  
UN CLERC  
AU SERVICE DE  
CHARLES LE GRAND**



Si Napoléon perçait déjà sous Bonaparte, comme le dit magnifiquement Victor Hugo Charlemagne ne perça pas de manière aussi visible ni aussi rapide sous Charles, le roi des Francs, fils de Pépin le Bref. Néanmoins à partir du moment où il fut élu roi par les barons francs et porté sur le pavois, en 768, Charles donna ses règles à ce que nous avons pris l'habitude de nommer la renaissance carolingienne : un puissant essor donné aux activités de l'esprit, un système scolaire renouvelé, une réforme du clergé, une belle écriture dite carolingienne, et une Académie, une nouvelle Athènes sise à Aix-La-Chapelle d'où sortirent les cadres, laïcs, intellectuels et administratifs dont a besoin un grand projet politique.

Quand il fallut éduquer Alexandre, à qui son père Philippe fit-il appel ? Au plus grand philosophe de son temps : Aristote. Quand Charles veut créer la grande école dont sa politique a besoin qui appelle-t-il ? Le plus grand clerc de son temps : **Alcuin**. Il est né à York en 730, succède à son maître, Aelbert, et dirige à son tour l'École monastique de la cathédrale de York. À dire le vrai c'est, certes, un savant qu'appelle le roi des Francs mais c'est aussi et surtout un rejeton (un clone, au sens grec du terme) de ces puissantes écoles monastiques dont se

sont dotées l'Angleterre et l'Irlande. On y étudie, bien sûr, les textes sacrés et le dogme mais on y sait encore le grec et la lecture de la littérature profane n'y est pas interdite.

Émile Bréhier affirme, dans son histoire de la philosophie<sup>1</sup>, qu'Alcuin symbolise cette renaissance voulue par le futur Charlemagne. Ce clerc s'est déjà fait connaître par ses écrits et sa volonté farouche de redonner au clergé et aux laïcs un accès à l'étude, au savoir, à tous les savoirs du monde. Il entend aussi persuader ses contemporains que le temps de l'étude est toujours ouvert, que les diplômes et les ordinations ne doivent pas signifier la fin des travaux intellectuels. Au contraire, le clerc, *i.e.* celui qui a étudié, ne doit jamais cesser d'apprendre, il est un éternel étudiant qui se doit de tout lire, qui se doit d'aller de bibliothèque en bibliothèque, pour y rencontrer et les œuvres des pères de l'Église mais aussi les chefs-d'œuvre anciens y compris païens. Il considère que l'étude et l'enseignement vont de pair : *disce ut doceas*.

Alcuin est appelé à Aix-La-Chapelle en 782, il a 52 ans. Quittant York, il en importe sur le continent l'esprit intellectuel et l'Académie Platine qu'il fonde dans la capitale du roi Charles réunit des lettrés qui disposent d'une riche bibliothèque. Cette Académie, couplée à ce que appellerons une Grande École, a pour mission de former les cadres du royaume. Alcuin s'est entouré de fins lettrés, d'érudits capables de donner vie au projet du roi : fonder une Europe cohérente, synthèse du modèle gallo-romain et du modèle germanique. La culture au sens large associée à la tradition de liberté. La bibliothèque qu'y constitue Alcuin permet la fréquentation aussi bien des textes canoniques que des textes profanes de la littérature antique. Charles le Grand a besoin de fonctionnaires cultivés. Dans cette Académie le clerc Alcuin se donne le plaisir de se faire appeler Horace et l'abbé de Saint-Riquier se choisit Homère comme hétéronome. Homère, le poète, qui chanta les hommes et les dieux, Horace qui chanta le plaisir et le *carpe diem*.

Alcuin quitte Aix-La-Chapelle en 796, sa mission de fondateur de l'École palatine accomplie. Charles le nomme abbé de l'Abbaye de Saint-Martin-les-Tours où il installe, bien sûr, une bibliothèque et un scriptorium. L'œuvre d'Alcuin se partage entre des manuels, des outils pédagogiques : il écrit bon nombre de traités de grammaire, de rhétorique, de dialectique, une révision de la Bible, l'édition de manuscrits qu'il veillait à diffuser, par le prêt et la copie.

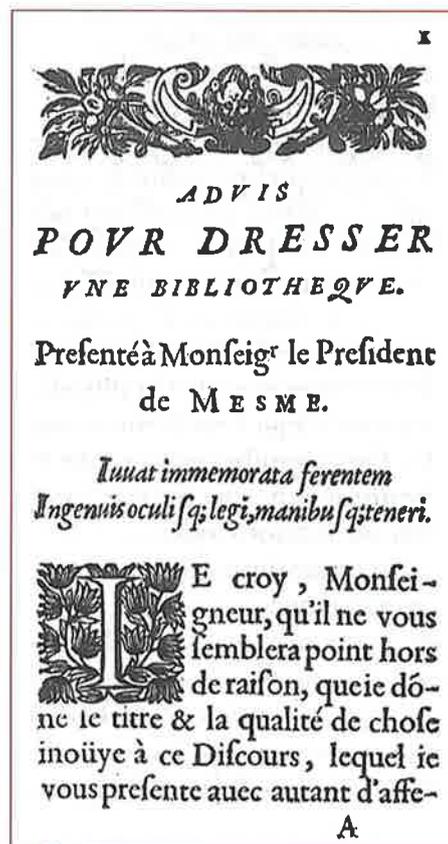
Il meurt en 804, dans son abbaye, lisant toujours, dit-on, plus volontiers Virgile que son psautier.

1. Émile Bréhier, *Histoire de la philosophie*, tome 1, PUF, 1981, p. 479.

## GABRIEL NAUDÉ, DE LA BIBLIOTHÉCONOMIE AUX COUPS D'ÉTAT

Gabriel Naudé naît, en 1600, dans une famille modeste. Il révèle très tôt d'excellentes aptitudes à l'étude et malgré les difficultés financières, parvient à suivre les cours des meilleurs collègues parisiens, dont les collègues de Navarre, de Montaigu et d'Harcourt. Il y acquiert une solide formation humaniste.

Au moment de choisir un « état », G. Naudé opte pour des études de médecine. Esprit nourri de l'Antiquité et avide des connaissances de son temps, G. Naudé se rend en Italie, à Padoue, pour achever ses études de médecin. Mais la mort de son père le rappelle en France. Il doit travailler et devient le bibliothécaire de Henri de Mesmes, président à mortier, qui possède l'une des plus riches bibliothèques privées du royaume. Naudé écrit, en 1627, le premier ouvrage moderne de bibliothéconomie : *L'Advis pour dresser une bibliothèque*. Ce texte est un manuel qui traite de toutes les questions qui se posent à qui veut se constituer une bibliothèque encyclopédique : Comment savoir quels livres il faut acheter ? Où acheter des livres ? Combien en acquérir ? Comment les ranger, les classer, les relier ? Comment les entretenir ? Comment organiser le bâtiment destiné à recevoir les livres ? Comment les



Reproduction de l'édition de 1644, page 1.

mettre à la disposition du public ? En effet, Gabriel Naudé considère la bibliothèque comme le lieu d'exercice public de la raison.

Si nous connaissons bien son ouvrage sur les bibliothèques, on connaît moins ses œuvres proprement philosophiques. Il y développe une pensée audacieuse. Ainsi dans *Considérations politiques sur les Coups d'État* déploie-t-il une argumentation subtile qui prolonge la pensée de Machiavel. Comme lui, Naudé conseille au Prince de faire grand cas de l'apparence : un Prince, un Roi, doit avoir l'air de pratiquer les vertus chrétiennes mais il ne faut pas qu'il les pratique vraiment s'il veut continuer à gouverner. Pendant longtemps on n'a voulu voir dans Naudé qu'un disciple de Machiavel. Mais la critique contemporaine, aiguillonnée par la magistrale étude de René Pinchard sur *Le Libertinage érudit dans la première moitié du XVII<sup>e</sup>*, rend à Naudé une place originale dans l'histoire de la pensée. Certes la pensée de Machiavel constitue-t-elle le substrat de la sienne mais il va au-delà de son maître dans la critique de légitimité du pouvoir politique du roi. Naudé, non seulement considère que le pouvoir politique ne peut s'instaurer et se pérenniser que par la ruse, les feintes et les dissimulations – ce en quoi il reste machiavélien – mais encore il laisse entendre que le noyau du pouvoir est vide et qu'il ne tient, le pouvoir, que parce que les hommes, le peuple, croient qu'il existe. Il n'y a plus de norme. Mais la reconnaissance de ce vide est la marque d'un esprit raisonnable, éduqué, poli par la fréquentation des pensées des philosophes, des savants, des poètes. Or, où ailleurs que dans une bibliothèque rencontrer cette vérité contenue dans les livres et dans leur confrontation ?

Aussi quand Mazarin le charge de créer sa bibliothèque, Naudé accepte-t-il volontiers. Il a les mains libres et les crédits largement suffisants. La bibliothèque est ouverte dès 1643. Fidèle à son *Advis pour dresser une bibliothèque*, Naudé ouvre au public cette riche bibliothèque. Pas tous les jours, le jeudi seulement. Il est très important de noter que le « public » dont parle Naudé n'est pas seulement celui des « happy few », celui constitué des amis du propriétaire et des amis des amis. Il s'agit bel et bien du public au sens large du terme. N'importe qui, tout un chacun considérant qu'il a besoin d'y venir travailler doit pouvoir le faire, qu'il soit riche ou pauvre, vieux président à mortier ou jeune étudiant.

En 1652, la bibliothèque de Mazarin est dispersée et Naudé sans emploi. Il accepte alors l'offre de Christine de Suède : venir à Stockholm organiser sa bibliothèque. Mais la reine Christine ne s'occupe plus que de son salut, elle rompt avec sa jeunesse libertine et érudite. G. Naudé quitte la Suède et meurt à Abbeville en 1653.



### LEIBNIZ, UN ESPRIT UNIVERSEL AU SERVICE D'UNE BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE

Gottfried Wilhem **Leibniz**, naît en 1646 à Leipzig, son père enseigne la morale à l'université et possède une vaste bibliothèque. Leibniz y lit, très jeune, les Anciens. Étudie la scolastique, la physique et découvre, avec intérêt, Bacon, Kepler, Galilée et Descartes. Il se passionne pour la politique et écrit des mémoires sur les événements de son temps : l'élection du roi de Pologne, la sécurité intérieure et extérieure de l'Allemagne. Son érudition et son acuité à saisir l'esprit du politique sont rapidement reconnues. À 24 ans, il est nommé Conseiller suprême de l'électorat de Mayence.

Leibniz s'occupe de tout : de philosophie, de mathématiques (on se souvient de sa querelle avec Newton à propos du calcul infinitésimal), de théologie, de métaphysique, d'histoire. C'est un esprit universel. Il séjourne quatre années à Paris. Il y rencontre Malebranche, Arnault, Huyghens et tente de persuader Louis XIV de faire la conquête de l'Égypte afin d'affaiblir la Turquie. Louis XIV refuse pour deux raisons : d'une part, parce qu'il considère que le temps des croisades est révolu et, d'autre part, parce qu'il perçoit derrière cette proposition de Leibniz autre chose qu'un souci de protéger la chrétienté. En effet, Leibniz espère faire d'une pierre deux coups : éloigner la barbarie, ou du moins ce qu'il considère comme telle, des portes de l'Europe, mais aussi protéger l'Allemagne de l'ambition du roi de France. C'est la vieille tactique de l'ouverture de fronts de guerre lointains. Pendant que les Français seront occupés en Égypte ils n'inquiéteront pas l'Allemagne. Louis XIV, n'est pas dupe, rejette la proposition de Leibniz et reçoit les ambassadeurs de la Grande Porte avec faste.

En 1676 le duc de Brunswick appelle Leibniz pour lui confier sa bibliothèque. Il quitte alors Paris et passe par la Hollande pour rencontrer Spinoza avant de prendre son poste de bibliothécaire à Hanovre. Il y travaille jusqu'en 1714. Il enrichit le fonds de la bibliothèque pour en faire une bibliothèque encyclopédique. À la demande du duc, il crée une Académie des Sciences sur le modèle de celle de Paris. La bibliothèque en est l'organe. Leibniz continue à déployer une activité diplomatique importante, entretient une correspondance avec plus de 600 savants et compose une œuvre considérable. Il meurt en 1716. ■

JEAN GUILOINEAU  
Écrivain, traducteur,  
directeur de la publication *Siècle 21*



# L'Europe et la diversité culturelle

**Jean Monnet aurait dit que si la construction de l'Europe était à refaire, il faudrait commencer par la culture. Il n'est pas sûr que la citation soit vraie, mais vraie ou fausse, si on l'a retenue, c'est qu'elle montre l'importance de la culture pour l'Europe.**

Bien entendu, il ne s'agissait pas de « créer » une Europe culturelle qui n'avait pas attendu le XX<sup>e</sup> siècle ni l'Union européenne pour exister. Si l'Europe a une signification, c'est d'abord comme entité culturelle, par le biais des mythes fondateurs, des philosophies, des langues, de l'art, en un mot d'une histoire commune, une *culture*. On pourrait même préciser avec Fernand Braudel : « *Il n'y a pas une Europe, mais des Europes ; non pas une culture européenne, mais des cultures européennes. Il y a eu croisements, échanges, collaborations incessantes. Sans que s'effacent jamais, cependant, les diversités.* » En tout cas, comme Jean Monnet, on peut penser qu'au lieu du charbon et de l'acier et de la défense, il aurait peut-être mieux valu s'appuyer sur ce socle commun, la culture, pour construire cette nouvelle entité politique qui aujourd'hui continue de tenter d'exister, malgré les crises internes et les bouleversements du monde qui ont marqué la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Mais si l'agriculture, les échanges commerciaux, l'importance des services, etc. occupent l'essentiel des préoccupations et des discours des politiques, la culture reste le véritable élément commun aux Européens. Dans ce domaine, le livre occupe une place à part. L'édition est aujourd'hui l'industrie culturelle la plus importante en Europe. Ainsi en 2001, 700 films nouveaux ont été produits en Europe contre 400 000 livres publiés (titres nouveaux, tous secteurs confondus, chiffres SNE). La littérature générale représente 17,8 % du

chiffre d'affaires des éditeurs. La fiction progresse de 7,8 %. On aimerait qu'il en soit de même pour le textile ou l'informatique.

Peut-être n'est-il pas trop tard. Pourtant on peut regretter que les initiatives, dans le domaine de la culture et surtout celui des échanges culturels, restent insuffisantes. Bien sûr à nouveau, les auteurs et les éditeurs n'ont pas attendu le XX<sup>e</sup> siècle pour établir des liens profonds et durables. Les universités non plus. Je me souviens encore du programme de littérature comparée à la Sorbonne, à une époque où « l'Europe » n'en était qu'aux prolégomènes ! Deux questions en particulier m'avaient passionné : la première semblait évidente même si, à l'étude, elle recélait des champs immenses que je ne faisais qu'entrevoir : *Victor Hugo et l'Allemagne*. La seconde apparaissait pour l'ignorant que j'étais, plus inattendue : *Dante et les romantiques anglais*. Et pourtant quelles découvertes !

Cependant, il serait faux de dire que la Communauté européenne ne reconnaît pas l'importance de la diversité culturelle. Dans le traité d'Amsterdam (1992), on peut lire : « *La Communauté tient compte des aspects culturels dans son action au titre d'autres dispositions du présent traité, afin notamment de respecter et de promouvoir la diversité des cultures.* » Dans cette vision « braudélienne » de diversité des cultures en Europe, qu'en est-il de la littérature ? Devant le développement des échanges dus à la mondialisation, le livre est naturellement protégé par sa langue et devient donc un

« produit » particulier. En outre, le livre, comme les autres biens culturels, n'est pas de même nature que les marchandises. Il est porteur d'un gène spécifique qui s'appelle la création. Pour défendre cette spécificité des « *Coalitions pour la diversité culturelle* » se sont créées dans plus de vingt pays. En janvier 2005, leur Comité international de liaison a rappelé leurs principes fondamentaux :

- les biens et services culturels sont des vecteurs de l'identité des peuples et ne peuvent donc être assimilés à de simples marchandises ;
- l'accès à une offre diversifiée de contenus culturels nationaux et en provenance de toutes les régions du monde est un droit fondamental ;
- seule la mise en œuvre de véritables politiques culturelles nationales peut permettre le développement d'une production culturelle dans chaque pays et rendre ainsi possible cette diversité de l'offre.

### DES ESPACES EUROPÉENS D'ÉCHANGES ET DE RENCONTRES INSUFFISANTS

Mais malgré tout cela, on s'aperçoit aujourd'hui que l'Europe est comme en panne d'imagination et surtout de volonté pour développer les échanges en matière de culture et de littérature. Une initiative, à priori intéressante, est révélatrice de cet état d'esprit. Il s'agit du *Train littérature Europe 2000*. En juin 2000, un train emportant à son bord cent écrivains venus de vingt-huit pays d'Europe s'est rendu en sept semaines de Lisbonne à Moscou. Des rencontres ont eu lieu à chaque étape, des écrivains ont voyagé ensemble sur le territoire (exceptionnellement) sans frontières de la grande Europe. Tout cela est bien. Mais qu'en reste-t-il aujourd'hui ? Où sont les œuvres créées, les manifestes, les élans, les inventions ? Et même les souvenirs ? On peut espérer qu'il reste quelque part des photos et, on peut rêver, des amitiés. Il est dommage qu'avec la même énergie et les mêmes moyens, on n'ait pas inventé, à la place d'un « événement » ponctuel, par exemple des lieux de rencontre européens *permanents* qui accueilleraient des écrivains en résidence, mais aussi des musiciens, des metteurs en scène, des plasticiens, des scénaristes, des traducteurs, etc. Certes, il existe des résidences, souvent à l'initiative de grandes villes ou de lieux prestigieux, mais rien qui soit une version *européenne* des « colonies d'artistes » comme aux États-Unis par exemple, véritables foyers de création d'une importance considérable. En France, il existe quelques résidences d'écrivains. Elles sont de plus en plus souvent associées à des ateliers d'écriture ou à des interventions en milieu scolaire ou des rencontres-animations en bibliothèque. Mais

les dérives sont possibles (et fréquentes). L'auteur, parfois hébergé dans des conditions précaires, devient animateur culturel à – presque – plein temps. Il faut bien rentabiliser ! Il y a loin parfois entre la volonté sincère d'un animateur local et les réalités comptables d'un conseil général ou d'une municipalité. On peut citer pour mémoire quelques lieux très importants et bien connus et qui ne tombent pas dans ces travers : la Villa Mont Noir, résidence inaugurée en 1997, dans l'ancienne propriété de Marguerite Yourcenar, à la frontière belge ; la maison de Louis Guilloux à Saint-Brieuc ; le monastère de Saorge dans le parc du Mercantour près de la frontière italienne. Il existe aussi des résidences françaises à l'étranger, dont certaines sont prestigieuses : Villa Médicis à Rome, Casa de Velasquez à Madrid, Villa Kujoyama à Kyoto au Japon. On se demande pourquoi l'équivalent n'a pas vu le jour sous l'égide de l'Europe pour des écrivains et des créateurs.

On compte aussi en Europe une dizaine de résidences pour traducteurs littéraires, dont les plus importantes sont en Allemagne (Straelen) et en France (Arles). Ces centres accueillent des traducteurs littéraires venus du monde entier qui traduisent des œuvres littéraires du pays d'accueil dans des langues étrangères. Quand on sait le rôle qu'a joué la traduction littéraire pour les échanges entre les littératures, les cultures, les religions, en un mot pour l'art et les civilisations, on ne peut que saluer ces initiatives. On peut cependant regretter que les traducteurs ne se retrouvent qu'entre eux et qu'il n'existe pratiquement pas de lieu où ils pourraient confronter leur expérience d'écriture, en particulier avec des... écrivains. (En 2002, le dépôt légal de la BnF a enregistré 8 333 ouvrages traduits en français, dont 3 462 de sciences humaines et 4 871 de littérature ; Barbara Cartland et la Bible viennent en tête des ouvrages traduits en français).

### LA BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE EUROPÉENNE, UN DÉFI À RELEVER

Le 14 décembre 2004, l'américain Google annonçait la création de Google Print, bibliothèque virtuelle en ligne. L'objectif était de numériser 15 millions d'ouvrages en six ans pour un budget évalué à 200 millions de dollars.

Un mois plus tard, Jean-Noël Jeanneney, président de la BnF, réagissait et lançait un appel pour la création d'une Bibliothèque numérique européenne (BNE). Il y affirmait la volonté de ne pas laisser aux seuls américains un quasi « monopole » en la matière, d'autant que Google annonçait son intention de numériser en priorité des ouvrages américains. Le projet de BNE a reçu au printemps suivant le soutien de 19 bibliothèques nationales européennes.

Dix mois après la première annonce de Google, le projet BNE n'a guère avancé. Deux réunions du comité de pilotage français ont eu lieu à Paris en juillet et en août 2005. Mais pour l'instant ce comité de quarante personnalités reste franco-français. Le soutien affirmé des 19 bibliothèques nationales européennes est pour l'instant resté « virtuel ».

Il y a pourtant une certaine urgence, car devant le contre-projet européen, la société américaine a annoncé début septembre l'extension du projet Google Print. Google a demandé aux bibliothèques nationales et aux éditeurs de cinq pays européens (France, Allemagne, Italie, Espagne et Hollande) de lui proposer la liste des oeuvres qu'ils souhaitent voir numériser, en leur assurant qu'ils auront « *le contrôle de leurs contenus* ».

Le ministre de la Culture français affirme que l'Europe, c'est-à-dire Bruxelles, est ouverte à une accélération du rythme actuel de numérisation, réalisée par la BnF. Pourtant, l'Europe, si prompt à régler la couleur des phares des voitures ou la taille des tomates, n'a toujours pas réagi à ce que Jean-Noël Jeanneney a appelé « *le défi* » de Google à l'Europe. On peut craindre que, devant le manque de réactivité, pour ne pas dire l'inertie, de l'Europe, ce soit Google Print qui emporte l'affaire.

Et pourtant l'enjeu est de taille et les conséquences ne sont pas que financières. Il s'agit de la présence de la littérature

européenne dans cette bibliothèque virtuelle mondiale. La proposition américaine d'étendre son projet peut, au premier abord, sembler un pis aller acceptable. Mais deux questions se posent : qu'en sera-t-il des littératures des pays européens autres que les cinq sollicités ? Et si le projet BNE n'évolue pas très vite, on risque de voir les éditeurs des cinq pays se laisser séduire par Google plutôt que de n'apparaître nulle part (pour ne pas parler bien sûr de certaines bibliothèques nationales). Cela évidemment affaiblirait d'autant le projet BNE, si jamais il voit le jour.

On s'étonne qu'un tel défi – plus encore que les autres – ne mobilise pas plus énergiquement l'Europe. ■



### Siècle 21

est une revue semestrielle. Elle ne publie que des textes littéraires d'écrivains français et étrangers, à l'exclusion de tout texte critique.

Abonnements : 1 an : 30 €.

41, rue Bobillot - 75013 Paris.

## ATELIER LIVRE, LANGUES ET TRADUCTION

### Extraits du compte rendu de l'atelier préparatoire aux Rencontres pour l'Europe de la culture (2-3 mai),

en présence de professionnels et d'experts de différents pays européens (écrivains, traducteurs, libraires,...).

Bibliothèque nationale de France, jeudi 31 mars 2005

La diversité des langues, constitutive de l'identité européenne, contribue à la richesse culturelle de notre continent ; sauf à recourir à une langue commune, qui en serait la négation, le maintien d'une spécificité culturelle européenne exige un effort collectif pour organiser la diversité, c'est-à-dire le passage d'une langue à l'autre. La traduction fait partie du projet européen, dans son épaisseur historique comme dans sa projection vers l'avenir. Les réflexions menées au sein de cet atelier permettent de repérer quelques-unes des principales difficultés rencontrées dans les domaines des langues, de la traduction et de la diffusion du livre, ainsi que de formuler diverses propositions et recommandations.

**Dans le domaine des langues et de la traduction :** la disparition de l'apprentissage des diverses langues d'Europe dans chacun de nos pays ; le manque de formation ; la qualité souvent insuffisante des productions ; le statut dévalorisé de traducteur et la désaffection des jeunes générations ; les lacunes, dans chacun des pays, pour ce qui concerne le patrimoine littéraire des pays voisins ; le manque de « veuille européenne » sur l'état de la traduction en Europe ; des aides mal identifiées et, quand elles existent, trop parcimonieuses et soumises à des processus et contrôles lourds et bureaucratiques ; des aides surtout peu présentes dans les programmes de la Commission, alors que, pour reprendre Eco, « la langue de l'Europe c'est la traduction ».

#### Propositions :

- recenser les grands textes à traduire du patrimoine littéraire de chaque pays ;
- former et parrainer de jeunes traducteurs ;
- promouvoir le statut de traducteur (formation, prix) ;
- identifier les aides existantes (tant au niveau régional, national que communautaire) ;
- étudier les possibilités de réduction des taux de TVA pour les livres traduits ;
- créer un observatoire de la traduction ;
- inciter la Commission à créer des lignes budgétaires spécifiquement réservées à la traduction ;
- veiller à la simplification des processus d'attribution et de contrôle des aides.

(Sources : site du ministère de la culture [www.culture.gouv.fr/culture/actualites/](http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/))

## LE CATALOGUE VIRTUEL D'HISTOIRE DE L'ART : UN BEL EXEMPLE DE COOPÉRATION À L'ÉCHELON EUROPÉEN

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2005, le catalogue de la Bibliothèque des arts décoratifs, qui est consultable sur Internet depuis 2003, est également accessible via le Catalogue virtuel d'histoire de l'art (VKK, *Virtueller Katalog Kunstgeschichte*). Ce moteur de recherche permet aujourd'hui l'interrogation simultanée de 17 catalogues regroupant une cinquantaine de bibliothèques situées dans 5 pays d'Europe (Allemagne, Italie, France, Pays-Bas, Suisse), parmi lesquelles la Hertziana de Rome, la Bibliothèque du Kunsthistorische de Florence ou le Zentralinstitut de Munich, les bibliothèques des musées de Berlin, de Cologne et de Nuremberg, le Rijksmuseum d'Amsterdam, ainsi qu'une base de dépouillement de périodiques. Le premier membre français du VKK a été en 2003 le catalogue collectif des bibliothèques des musées nationaux (Bibliothèque centrale au Louvre, Orsay,...) qui offre plus de 200 000 notices.

Pour l'histoire de l'art le VKK constitue un outil de recherche aux performances impressionnantes tant par la qualité des fonds rendus accessibles (plus de trois millions de notices bibliographiques) que par la brièveté des temps de réponse. En effet ces catalogues informatisés accessibles à distance constituent bien sûr des moyens pour localiser des ouvrages mais également des bases bibliographiques de référence permettant la recherche thématique comme la vérification de références.

Plus largement, il est exemplaire de l'apport que constitue l'utilisation des moteurs de recherches, qui permettent aux institutions de garder la maîtrise du développement de leurs ressources propres tout en participant à des réseaux multiples, qu'ils soient institutionnels, locaux ou thématiques.

[www.ubka.uni-Karlsruhe.de/kvk/vkk/](http://www.ubka.uni-Karlsruhe.de/kvk/vkk/)

**Contact :** Isabelle le Masne de Chermont - Tél. : 01 40 20 52 66  
[isabelle.le-masne-de-chermont@culture.gouv.fr](mailto:isabelle.le-masne-de-chermont@culture.gouv.fr)

## Petits éditeurs "Jeunes" plumes Grande passion

Avec 700 nouveautés par an, dans tous les domaines de l'édition, Bibliodif à travers un service personnalisé aux bibliothèques apporte son dynamisme aux "Petits Éditeurs".

Chaque jour, avec votre appui, les

"Petits Éditeurs" démontrent leur capacité à faire exister et apprécier les talents d'aujourd'hui qui seront les grands de demain.

Un vivier unique de création au service du livre et des bibliothèques.

## **BIBLIODIF** Le service personnalisé Petits Éditeurs

- 1500 titres sur catalogue
- 700 nouveautés par an (pour moitié jeunesse /pratique BD, pour moitié littérature et Beaux Livres)
- Couverture nationale par un réseau de délégués

14 rue du Compas  
95310 Saint-Ouen l'Aumône  
Tél. : 01 34 64 05 19



**Jean-François Jacques** a été nommé, le 1<sup>er</sup> octobre, responsable opérationnel au sein du Bureau des

bibliothèques de la Ville de Paris. Il a quitté les fonctions de secrétaire général du Conseil supérieur des bibliothèques, « à la suite de l'annonce faite au Congrès de l'ABF, à Grenoble, du renoncement des deux ministères à la remise sur pied de ce lieu de concertation ».



**Anne-Marie Bertrand** est la nouvelle directrice de l'ENSSIB depuis le 23 septembre. Elle quitte les fonctions de rédactrice en chef du

*Bulletin des Bibliothèques de France*, fonctions qu'elle exerçait depuis février 2002.



**Danièle Guéret** sera chargée, à compter du 15 novembre, du développement de la politique documentaire à la BU de Droit-Lettres,

secteur Économie-Gestion de Nouméa, dans l'attente d'assurer la prise en charge et l'animation de la Bibliothèque de l'entreprise sur le technopole de la Réunion (projet en cours).

## OUBLI

*BIBLIOTHÈQUE(S)* n° 21, p. 46, le crédit de la photo de Martine Darrobers qui nous a quittés le 23 mai 2005 a été malencontreusement oublié. Crédit : Colette Colin (1999). Toutes nos excuses à la photographe.

## HOMMAGE À PIERRE LELIÈVRE

Un grand, un très grand bibliothécaire vient de disparaître à l'âge de 102 ans. Pierre Lelièvre, 1903-2005, réunissait en effet toutes les qualités : grand intellectuel, auteur fécond, homme intègre et juste, dévoué corps et âme au développement des bibliothèques tout au long de sa vie, il en assumait toutes les facettes, de la lecture publique aux bibliothèques de recherche, de l'administration centrale à l'inspection générale.

Chartiste, il commence sa carrière comme directeur (on disait alors bibliothécaire en chef) de la bibliothèque municipale de La Rochelle, avant d'assumer la direction des archives et de la bibliothèque de la ville de Nantes, villes où il s'illustre par une conception résolument moderne de la lecture publique et des projets de bibliothèques régionales, à l'époque avant-gardistes. Mobilisé en 1939, prisonnier en France et en Allemagne, puis libéré, il est nommé en 1942 directeur de la Bibliothèque d'art et d'archéologie, tout en assumant la présidence de l'Association des bibliothécaires français entre 1943 et 1945, rejoignant ainsi Paris, qu'il ne quitte plus que par épisodes. Remarqué par Marcel Bouteron, il devient l'adjoint de ce dernier lors de la création de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique (DBLP) en 1945 et est nommé inspecteur général. Il sera ensuite pendant près de 20 ans celui de Julien Cain nommé directeur de la DBLP à son retour de Büchenwald. De fait, c'est lui qui porte la réalité de l'immense travail de la DBLP au cours de ces vingt années, dont on ne peut que rappeler ici l'importance capitale pour le développement des bibliothèques publiques, universitaires et de recherche et pour la structuration et la professionnalisation du métier de bibliothécaire. Julien Cain, qui cumulait la direction de la DBLP et de la Bibliothèque nationale avec bien d'autres investissements intellectuels et culturels, s'appuyait totalement sur Pierre Lelièvre aux côtés duquel d'autres grands personnages ont exercé pour notre plus grand bénéfice : André Masson, Paul Poindron, Jean Bleton, notamment. Julien Cain « passait signer à la Direction le soir » les documents que lui préparait son plus fidèle collaborateur, qui supporta mal de ne pas lui succéder en 1964, pour des raisons plus politiques que professionnelles : « ce que j'ai fait pour vous, je ne pourrai le faire pour quelqu'un d'autre », dit l'homme blessé et qui le resta jusqu'au soir de sa vie, s'éclipsant comme recteur à Dakar pour oublier l'affront.

Immense bibliothécaire, Pierre Lelièvre poursuivit également des recherches scientifiques tout au long de sa vie, malgré des charges aussi lourdes. Ses publications sont impressionnantes, consacrées bien sûr aux bibliothèques, mais plus encore à l'histoire de l'art, sa vraie passion. Ses travaux en ce domaine sont nombreux et font autorité. S'il s'intéressa surtout à la période napoléonienne, à la création du Louvre et à la personne de Vivant-Denon, sur lequel il publiait encore un livre en 1993 à l'âge de 90 ans, alors que la vue lui manquait, il s'intéressa à toutes les périodes de l'histoire de l'art et de l'architecture, qu'il enseignait avec excellence. Il était encore président d'honneur de la Société des amis de la Bibliothèque d'art et d'archéologie, aujourd'hui Bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art, dont il aimait à suivre l'évolution.

Honorons et méditons l'exemple de Pierre Lelièvre, qui a porté au plus haut niveau la double exigence, pragmatique et intellectuelle, du métier de bibliothécaire.

Martine POULAIN

Sources : *Le livre et l'art. Études offertes en hommage à Pierre Lelièvre*, réunies par Thérèse Kleindienst, Somogy-éditions d'art, Enssib, 2000, 600 p., et plusieurs entretiens avec Pierre Lelièvre menés par l'auteur de cet hommage entre 1991 et 2004.

## En bref

### POUR LE MAINTIEN D'UN CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES

*Le 5 septembre, une déclaration commune est signée par 7 associations professionnelles (ABF, ACB, ADBDP, ADBGV, ADBU, ADDNB, FFCB) pour souligner leur profond désaccord avec l'annonce, faite par les administrations centrales lors du Congrès de l'ABF, de la suppression du Conseil supérieur des bibliothèques (CSB). Nous reproduisons ci-dessous le texte de cette déclaration.*

Les associations signataires ont pris connaissance avec stupeur de la prise de position des représentants des administrations centrales des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur d'une part, de la Culture et de la Communication d'autre part, exprimée en public devant le congrès de l'ABF [en juin 2005] en annonçant implicitement un arrêt définitif du fonctionnement du Conseil supérieur des bibliothèques.

Elles sont d'autant plus surprises et indignées de cette prise de position qu'elle s'est accompagnée d'une confusion entre le rôle d'un organisme d'évaluation et de conseil relevant de la puissance publique et celui joué en toute indépendance par les associations professionnelles.

Institué par le décret n°89-778 du 23 octobre 1989, modifié par le décret n°93-720 du 29 mars 1993, le CSB « est chargé d'émettre des avis et des recommandations sur la situation et les questions qui concernent les bibliothèques et les réseaux documentaires. Il favorise la coordination des politiques documentaires relevant de plusieurs ministres ». Sous les présidences successives d'André Miquel, Michel Melot et Jean-Claude Groshens, il a su faire la preuve de son utilité, notamment par ses analyses dans des domaines aussi variés que le droit de prêt, la littérature grise, la lecture dans les hôpitaux, et par ses recommandations portant sur des sujets d'actualité, comme la place de la

Bibliothèque nationale de France dans le réseau documentaire ou la formation des personnels.

Le CSB est indispensable à tous les acteurs de la société concernés par les bibliothèques : élus politiques et universitaires, enseignants, professionnels du livre et des bibliothèques, responsables administratifs, pour de multiples raisons :

- dans un paysage administratif très fragmenté, il est l'organe le plus à même de réaliser des synthèses sur des questions que chacun se pose,
- il élargit le débat sur les bibliothèques à des interlocuteurs extérieurs à la profession,
- il a une approche comparative de l'activité des bibliothèques françaises avec celle de nos voisins étrangers,
- depuis sa création, il publie un rapport annuel (accessible intégralement sur Internet), permettant de mettre en perspective sur le long terme les questions qui préoccupent la profession,
- il est susceptible d'éclairer les pouvoirs publics sur les grands enjeux de l'accès à la connaissance et à la culture dans le contexte de la société de l'information, pour des publics divers tels que les chercheurs, les personnes handicapées, les personnes éloignées de la lecture, etc.
- enfin, il s'agit d'un organisme consultatif de coordination comme il en existe dans tous les pays développés dans ce domaine.

Les associations soussignées demandent qu'il soit procédé à la nomination de membres du Conseil supérieur et d'une équipe permanente. Elles réaffirment leur attachement à la recherche d'une politique nationale cohérente dans le domaine des bibliothèques, reposant sur des éléments d'évaluation et d'expertise. Elles continueront pour leur part à jouer leur rôle d'association professionnelle en toute indépendance.

### RÉFORME DES CONCOURS

**Les décrets concernant la réforme des modalités des concours de recrutement de personnel de la filière culturelle territoriale (bibliothèques) ont été adoptés le 8 septembre 2005 (Décrets n° 2005-1139 pour les bibliothécaires territoriaux, n° 2005-1140 pour les assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques, n° 2005-1141 pour les agents territoriaux qualifiés du patrimoine, n° 2005-1142, pour les assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques) et publiés au *Journal officiel* du 11 septembre 2005 (édition n° 0212). Il s'agit notamment de modifications des épreuves des concours.**

Consultable en ligne [www.journal-officiel.gouv.fr/frameset.html](http://www.journal-officiel.gouv.fr/frameset.html)

*En route pour le centenaire*

## Plaidoyer pour des bibliothèques modernes

Jacqueline Gascuel continue, à travers cette rubrique, sa plongée dans les archives de l'Association et propose aux lecteurs du XXI<sup>e</sup> siècle un article, « De l'orientation des Bibliothèques modernes », d'une extraordinaire actualité, publié en 1907 dans le Bulletin de l'Association des bibliothécaires français, sous la plume de Charles Sustrac, alors secrétaire de l'ABF et bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

Que les bibliothèques soient faites pour le public, c'est là une conception banale à coup sûr. Mais que cette conception banale soit entrée dans les faits, tant s'en faut assurément. C'est pourquoi nous voudrions aujourd'hui l'examiner pour en déduire les conséquences au triple point de vue du rôle des bibliothèques en général, de leur adaptation aux besoins de la société moderne et enfin de l'orientation de notre action privée et publique. Nous prions instamment les collègues qui nous feront l'honneur de nous lire, de considérer comme un devoir de bonne solidarité professionnelle de nous communiquer, pour le profit de tous, leurs observations, compléments ou critiques. Ils travailleront certainement ainsi au progrès des bibliothèques, car nous avons besoin des idées les uns des autres pour avancer avec sécurité.

### > Destination générale des bibliothèques

Les bibliothèques sont faites pour le public. Cela veut dire, nous semble-t-il, qu'organiser une bibliothèque, l'administrer, en former, accroître, conserver et mettre en service les collections, tout le travail en somme du personnel auquel est confié la bibliothèque, a pour but de répondre aux désirs d'instruction, d'éducation et de travail intellectuel du public auquel elle est destinée. C'est dire

encore que la bibliothèque doit être un organisme vivant procédant de la vie intellectuelle de son milieu et destiné à accroître cette vie. C'est dire encore que comme tout organisme vivant, elle doit éliminer les choses mortes, les livres périmés ou du moins les mettre à part et s'assimiler au contraire tout ce qui a une valeur d'usage.

Des collections qui ne serviraient à rien, ni à personne, seraient par définition même des collections inutiles et vain serait le travail de leurs conservateurs. Par conséquent, si on conserve des livres si rares, si précieux soient-ils, c'est en définitive pour que, d'une manière ou d'une autre, ils servent : toute mesure de conservation est logiquement destinée à rendre possible un usage prolongé. Or, il arrive souvent chez nous que la crainte du vandalisme ou simplement du manque de soins de quelques lecteurs, développe de façon excessive le point de vue de la conservation et en vient à ralentir l'activité des services. Sans doute, il doit y avoir des bibliothèques qui se proposent surtout de conserver en vue des générations futures, mais il ne semble guère admissible qu'elles se limitent à ce but, si noble soit-il, et qu'elles poussent ainsi le désintéressement jusqu'à sacrifier entièrement les besoins du présent à ceux de l'avenir, et, si évidemment personne ne se propose un but si peu pratique, il en est pourtant qui agissent

inconsciemment, comme si tel était leur idéal. Or, en fait, toute collection de livres ne vaut que par l'usage proche ou lointain qu'on peut en tirer.

### > Autonomie de la profession de bibliothécaire

De ce point de vue, fondamental selon nous, résultent de très importantes conséquences qui se peuvent exprimer en une seule formule : le rôle propre du bibliothécaire est d'orienter tout son travail professionnel vers la satisfaction des besoins de son public. Il a à faire pour ses lecteurs dans la mesure de ses moyens tout ce que, lecteur lui-même, il souhaiterait que l'on fit pour lui. Le bibliothécaire n'est donc pas un savant : comme bibliothécaire, il n'a pas de travaux originaux à réaliser ; il n'a pas même à faire progresser les études sur l'histoire du livre, des bibliothèques ou du papier par exemple, bien que cette occupation soit tout à fait recommandable pour ses heures de travail personnel. Il a seulement à mettre le savoir à la disposition du lecteur en lui évitant le plus possible de tâtonnements et de pertes de temps. Sans doute, il est nécessaire qu'il ait l'esprit scientifique, qu'il ait fait de solides études, qu'il sache beaucoup de choses, mais tandis que, pour le savant, savoir est un but désintéressé suffisant par lui-même, pour le bibliothécaire, au contraire en tant que tel, la science n'est qu'un moyen. Nous disons, en tant que tel, parce que rien n'empêche le bibliothécaire d'être en même temps un savant, pourvu qu'il sache faire le départ entre son travail personnel et son travail professionnel, que dans l'un il étudie pour la science elle-même, et dans l'autre seulement dans la mesure où c'est nécessaire ou utile à la gestion de ses collections. Le bibliothécaire n'est donc pas davantage un homme de lettres, pas davantage un éducateur, ni un historien, ni un philosophe, ni un sociologue, ni un penseur, ni un polémiste, ni un archéologue, ni un apôtre, il est simplement l'auxiliaire de la science, de l'histoire, de l'art, en un mot de toute forme d'activité humaine en tant qu'elle a besoin du livre à son service. Qu'il soit

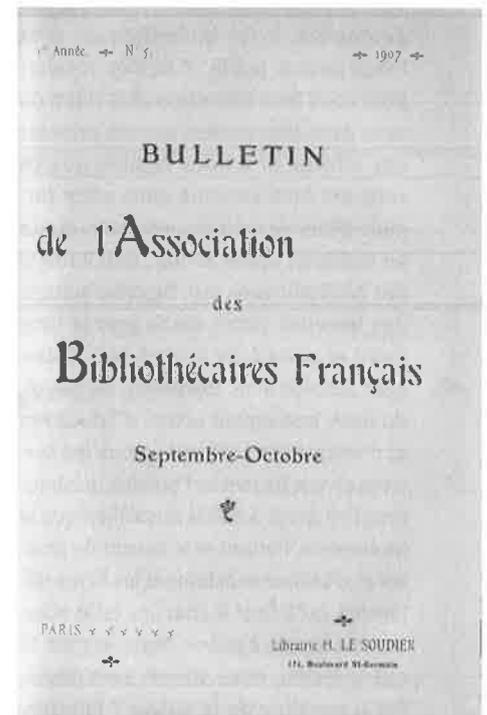
ensuite, dans son temps libre, naturaliste, archéologue, historien ou tout ce qu'il voudra, même sportsman si bon lui semble, tout sera pour le mieux, pourvu qu'il respecte absolument l'autonomie de sa profession.

D'autres conséquences multiples suivent, que nous ne ferons qu'indiquer ici, parce qu'elles ne sont en somme que des cas particuliers du principe général que nous avons posé en commençant, et que plusieurs d'entre elles méritent des études spéciales que nous espérons leur consacrer, ou voir leur consacrer par nos collègues. D'abord, puisque c'est pour le public que le bibliothécaire doit travailler, il s'appliquera à acheter tous les livres et rien que les livres dont son public a besoin, et par conséquent, préalablement, il rendra exactement compte du genre de public auquel est destiné son établissement. Ensuite, il fera tout son possible pour que l'acquisition, la mise en service et la communication des livres se fassent avec tout le soin et la promptitude possibles, sans sacrifier la perfection technique de son travail ; il n'oubliera jamais qu'un élément essentiel de cette perfection est d'aboutir en temps utile, et, s'il le faut, il saura sacrifier tel perfectionnement secondaire à la nécessité primordiale de la promptitude. Dans ses catalogues, il visera avant tout à la clarté, et à la simplicité aussi bien qu'à l'exactitude. Dans toutes ces questions, il y a quantité de problèmes minutieux qu'il serait très utile, à l'exemple des Américains, d'aborder décidément, un à un, les tournant et retournant jusqu'à la mise en lumière de solutions pratiques : tels la valeur pratique respective des diverses espèces de catalogues, le traitement des fiches d'anonymes, l'art d'établir les rubriques d'un catalogue, l'examen des difficultés que soulève l'intercalation des fiches dans un catalogue alphabétique d'auteurs, etc. Ces études achèveraient de démontrer qu'être bibliothécaire est bien exercer une profession caractérisée et que nous devons travailler à réaliser plus complètement dans les faits l'indépendance que nous montre la théorie.

## > Bibliothèque et démocratie

Parmi les conséquences à tirer de cette proposition : les bibliothèques sont faites pour le public, nous croyons qu'il est nécessaire, bien que cela ait déjà été fait, de mettre à part celles qui apparaissent lorsqu'on considère les bibliothèques dans leurs rapports avec les besoins de la société moderne. Elles peuvent se ramener à une. Dans une société à tendances démocratiques, il faut que la bibliothèque soit à la disposition de tous. L'instruction obligatoire a développé partout le savoir au XIX<sup>e</sup> siècle. D'un côté, les organisations sociales et politiques tendent dans tous les univers civilisés à réclamer de tout homme un travail social, par conséquent à lui imposer de se mettre à la hauteur de sa tâche nouvelle et, si le citoyen d'une république démocratique veut remplir ses nouveaux devoirs, il faut qu'il ait sous la main les moyens de s'instruire. Le bibliothécaire, comme tel, n'a pas à s'occuper de politique ni des questions sociales ou religieuses. Dans les conflits d'idées, il est neutre, mais d'une neutralité positive qui permet aux gens consciencieux de tous les partis, de toutes les opinions, de toutes les croyances, de se documenter avec exactitude. Par conséquent, démocrate ou non, le bibliothécaire d'aujourd'hui est obligé, pour rester à la hauteur de sa tâche, de tenir compte de ce double fait indéniable du progrès de l'instruction de tous et de l'ascension politique et sociale des masses. Donc, il faut que toute commune de France ait sa bibliothèque publique où l'on puisse non seulement se livrer aux études scientifiques et littéraires, mais encore aborder les questions actuelles, voire même se procurer les renseignements de toute nature dont on peut avoir besoin. Dans toute localité, on devrait pouvoir passer aussi facilement à la bibliothèque se renseigner qu'on va au marché acheter de la viande ou des légumes.

Nous ne nions point pour cela la nécessité de bibliothèques bien diverses, les unes strictement scientifiques, d'autres techniques, d'autres à l'usage des bibliophiles, d'autres destinées à être surtout les musées de la pensée



Parution du texte de Ch. Sustrac en 1907, dans le *Bulletin de l'ABF*, n° 5.

humaine où l'on rassemble avec respect toutes les reliques intellectuelles du passé pour les mettre à la disposition des érudits qui tireront de ces restes vénérables toutes les forces et toutes les lumières qu'il sont encore capables de procurer aux générations nouvelles ? Faut-il ou non maintenir des cloisons étanches entre ces diverses fonctions des bibliothèques. Nous n'avons pas l'intention d'élucider ici cette question, nous contentant de faire remarquer que c'est là surtout affaire d'espèces ; qu'en général dans les grandes villes, les fins diverses que peut poursuivre une bibliothèque se trouveront bien d'une spécialisation pas trop exclusive d'ailleurs, tandis qu'au contraire dans les petits centres, c'est un établissement unique à fins multiples qu'il faudra et que, dans les villages, les fins toutes actuelles devront primer le caractère scientifique. Les instruments d'études sont coûteux, et il vaut mieux renvoyer les travailleurs locaux au chef-lieu plutôt que de former partout des collections qui seraient par trop pauvres et incomplètes.

> Orientation pratique

Si la profession de bibliothécaire a son autonomie, si les bibliothèques sont faites pour le public, il doit en résulter pour nous tous une vision plus claire du sens dans lequel nous devons orienter nos efforts, et il nous semble que ce sens est bien exprimé dans cette formule générale mais féconde sans doute en multiples applications : adaptations des bibliothèques aux besoins actuels des lecteurs. Donc, distinguer le livre vieilli et périmé du livre vivant, distinguer aussi le livre, document du passé, du livre, instrument actuel d'éducation et d'instruction ; organiser tous les services en vue de mettre l'ouvrier, le laboureur, l'employé à même aussi bien que le bibliophile, l'érudit et le savant de trouver et d'utiliser exactement les livres différents qu'il faut à chacun, telle nous semble la voie à suivre. Mais, et c'est là que le lecteur nous attend, sans doute, est-il possible de la suivre ? Ignorez-vous, nous dira-t-on, que les bibliothèques sont méprisées, que souvent elles sont sans argent, sans livres modernes, sans notoriété, sans influence et que les bibliothèques de

villes sont souvent considérées par les municipalités toujours à court d'argent, comme un poids mort, comme un luxe encombrant, comme un service qui ne « paye » pas ? Ne savez-vous pas qu'une bibliothèque doit s'estimer heureuse de trouver asile dans un coin de mairie, de musée, voire même de marché, que le bibliothécaire est sur le pied d'un employé de bureau qu'on remercie quand on en a assez de ses services ? Intéresser le public, le parlement ou le gouvernement aux bibliothèques, y songez-vous ? Avez-vous l'attrait de la curiosité ou le piment du scandale pour le public ? Offrez-vous des perspectives d'influence aux parlementaires ? Des armées d'électeurs marchent-elles derrière vous, prêtes à favoriser un gouvernement ami des bibliothèques ? Que peut-on faire ?

Eh bien si ! Il y a au contraire, pour nous bibliothécaires, une tâche magnifique à réaliser. Oui, les bibliothèques et les bibliothécaires, n'ont pas les crédits nécessaires, en général du moins, pour relever la situation de leurs établissements ; oui, les collectivités ne s'intéressent pas aux bibliothèques parce que cela ne « paye » pas ; oui, la grande majorité du public n'a pas conscience d'avoir dans les bibliothèques un instrument de progrès de premier ordre. Mais à qui compare superficiellement les bibliothèques d'aujourd'hui à celles d'il y a cinquante ou vingt-cinq ans seulement, un progrès immense saute aux yeux. Pour nous borner à un seul exemple, qu'étaient il y a un demi-siècle la plupart des bibliothèques d'universités ? Ce qui a été possible le demeure, car la cause des progrès accomplis subsiste toujours : c'est le désir du progrès intellectuel. Le sens de la vie publique présente est manifestement tourné vers l'extension croissante de l'instruction dans toutes les classes de la société, comme le montre le développement des œuvres post-scolaires par exemple. Il semble, à la vérité, qu'un cercle vicieux paralyse l'activité et le progrès des bibliothèques : elles ne rendent pas de services car elles ne sont pas dotées, et elles ne sont pas dotées car elles ne rendent pas de services estimés suffisants.

Par conséquent, un triple travail simultané est tout indiqué pour chacun de nous : 1) Dans l'état actuel de nos ressources et de nos moyens d'action, nous efforcer de tirer un parti toujours meilleur de nos collections ; 2) Éclairer le public sur ses vrais besoins et au fur et à mesure des progrès que nous réalisons dans nos bibliothèques, lui en apprendre le chemin ; 3) Corrélativement à ses efforts et en s'appuyant sur les premiers résultats obtenus, chercher partout où cela se peut les indispensables ressources. Seulement, ne nous décourageons pas aux premiers succès ; procédons scientifiquement, lentement, avec une patience, une ténacité et une confiance qui soient invincibles. Donnons à chacun de nos efforts le maximum de chance de succès qu'il nous soit possible de lui procurer. Et pardessus tout, ayons confiance. Croyons fermement que les bibliothèques sont un merveilleux instrument de progrès, faisons notre possible pour qu'elles le deviennent et, selon toute vraisemblance, le succès suivra à son heure, car dans le système de l'univers, nulle force n'est perdue.

Charles SUTRAC  
Le Vésinet, 3 octobre 1907

*Bulletin de l'Association des Bibliothécaires Français,*  
n° 5, septembre-octobre 1907, Paris, Librairie H. Le Soudier, pp. 105-109.

De l'Orientation des Bibliothèques modernes

On les bibliothèques sont faites pour le public, c'est la plus simple banalité à espérer. Mais une telle conception implique une entente avec les faits, avec les conditions. Et ces conditions nous les dirons aujourd'hui l'examiner nous en faisons les conséquences de ce point de vue de rôle des bibliothèques en général, de leur adaptation aux besoins de la société moderne et enfin de l'orientation de notre action envers le public. Nous avons notamment les lectures qui nous feront l'honneur de nous être de considérer comme un devoir de l'œuvre solennelle professionnelle de nous communiquer, pour le profit de tous, leurs observations, conclusions et critiques. Et travaillons continuellement aussi au progrès des bibliothèques, car nous avons besoin des idées les uns des autres pour avancer avec sécurité.

I

Destination générale des bibliothèques

Les bibliothèques sont faites pour le public. C'est une vérité, nous le savons bien, qui organise une bibliothèque, l'administrateur, en former, en mettre, en conserver et mettre au service des collections, tout le travail se centre sur le personnel auquel est confiée la bibliothèque, à pour lui de répondre aux besoins d'instruction, d'éducation, de travail intellectuel du public auquel elle est destinée. C'est l'essentiel que la bibliothèque doit être un organisme vivant possédant de la vie intellectuelle de son milieu et destiné à accroître cette vie. C'est dire encore que comme tout organisme vivant, elle doit éliminer les choses mortes. Les livres périmés ou les livres les moins utiles et s'accumuler au contraire, tout ce qui a une valeur d'usage.

Des collections qui ne servent à rien, à personne, seraient par définition même des collections mortes, et sans serait le travail de leur conservation. Par conséquent, si on ramasse des livres, si on en possède même de, c'est en définitive pour que, d'une manière ou d'une autre ils servent : toute mesure de conservation ou de classement destinée à rendre possible un usage prolongé. Or, il arrive souvent plus tard que la crainte du vandalisme ou simplement du manque de main de quelques instituteurs, développe de fautes exorbitantes le point de vue de la conservation et en même temps l'absence des services. Sans doute, il doit y avoir des bibliothèques qui se proposent surtout de conserver en vue des générations futures, mais il ne semble guère admissible qu'elles se limitent à ce but, si noble soit-il, et qu'elles négligent même l'enseignement, jusqu'à servir uniquement les besoins du présent à ceux de l'avenir, et, si seulement personnel ne

Fac-similé de la première page de l'article.

## Congrès

Grenoble 2005, *in et off*

Assister au congrès de l'ABF, c'est aussi découvrir ou (re)découvrir une ville, visiter bibliothèques et musées, échanger entre collègues. Brigitte Évano nous livre ici, dans un style non dénué d'humour, son itinéraire de congressiste.



Circuler dans Grenoble et ses proches alentours est chose délicate en ce printemps 2005. Les chantiers, les panneaux de signalisation provisoires, bancroches, les déviations abscones font de l'automobiliste et du piéton non autochtones des clones d'une bille de flipper. Ils se cognent d'un chantier sur l'autre mais avancent quand même en évitant les trous ; et les rues barrées. Et ils réfléchissent et observent, car l'un n'est pas obligatoirement cette brute à quatre roues que certains mouvements de pensée politiquement corrects veulent voir en tout conducteur, et l'autre (qui peut être le même, Ô Parménide !) peut aimer à apprivoiser une ville, le nez au vent, sans demander son chemin à chaque carrefour...

Comment se repérer dans une ville qu'on ne connaît pas ou peu lorsque la signalisation n'assure pas, provisoirement et pour cause de travaux, une fonction suffisamment efficace ? Par la géographie ! Par ces bons vieux points de repères que sont le Nord, le Sud, l'Est et l'Ouest mais aussi le plat, le haut, le proche et le lointain.

### > Grenoble ville géographique, forcément géographique

Certes toutes les villes le sont. Mais, au-delà de la lapalissade, je maintiens que Grenoble est hautement géographique puisqu'elle est très distinctement dessinée par le relief terrestre. D'autres

villes le sont aussi bien sûr, notamment celles en bord de mer où l'on sent bien les avenues qui descendent vers l'eau. Mais c'est une seule direction qui est visible. À Grenoble l'on se repère sur 360°. Le rêve pour les égarés.

La géographie vous dis-je ! Il n'y que cela pour s'orienter. Essayons de ne pas l'oublier en ces temps de GPS tout azimut. La première saisie visuelle des alentours peut s'effectuer dans une langue a-toponymale, si je puis oser ce terme un peu barbare, les points remarquables sont alors simplement désignés par leur forme : la montagne pointue, la muraille austère, l'ouverture vers une vallée, la rivière aux eaux argentées, celle aux eaux plus sombres, les montagnes aux neiges éternelles. Viendra ensuite la connaissance onomastique et les points remarquables deviendront la Chartreuse, le massif de Belledonne, l'Isère, le Drac. Voilà l'ordinaire suffisant du voyageur qui ne connaît Grenoble que par ouï-dire scolaire : l'acquisition du Dauphiné par le roi Philippe IV, en 1349, ou la ville de naissance de Henri Beyle qui y joua aux mathématiques avant de devenir Stendhal. La connaissance de Grenoble par vue-dire (cet assemblage ressemble fort à un monstre logique, mais il me convient pour le moment) existe aussi, ne serait-ce que par les Jeux Olympiques d'hiver qui s'y déroulèrent en 1968 et la dotèrent d'équipements routiers et urbains que l'on voit encore, et cette connaissance visuelle est puissante chez nous, gens de bibliothèques, parce que nous avons tous vu des photographies témoignant de l'essor des bibliothèques grenobloises. Là ! Tout doux ! Vous voyez que j'y viens, finalement, au Congrès de l'ABF, mais j'aime les digressions, les promenades en esprit, et je laisse volontiers les lignes droites ferroviaires ou rhétoriques aux accros de la méthode qui n'ont

jamais vraiment lu Descartes sinon ils y auraient lu aussi l'éloge de la rêverie et de la flânerie intellectuelle qui débouche sur le bon chemin qui mène au but. En l'occurrence au bâtiment 89, entrée numéro 3 du complexe Alpexpo, par 45° 9' de latitude nord et 5° 44' de longitude est. La géographie vous dis-je ! Or ça, quid du 51<sup>e</sup> Congrès national de l'Association des bibliothécaires français qui examine cette année la question du droit des bibliothèques et celle du droit des usagers ? D'autres que moi diront ce qu'il en fut des présentations et des débats. Je saluerai, pour ma part, la réussite, tout au long du Congrès, du dialogue entre les juristes de profession et les bibliothécaires dont le droit n'est pas toujours la spécialité initiale. Les uns offrirent leur savoir et ne furent pas avares de précisions, les autres montrèrent, par leur attention et leurs questions, que le droit n'est pas seulement un outil ou une technique mais qu'il est, véritablement, la forme architectonique que se donne une société à elle-même. Toute la question est alors de savoir quelle société nous voulons et quelle est celle que nous refusons. En cela ce Congrès de Grenoble fut magistral. Mais je ne suis pas, ou ne fus pas une congressiste modèle. J'écoutais la plupart des communications, je bavardais avec les uns et les autres rencontrés dans ce grand et confortable Alpexpo.

### > Et dehors il fait beau et chaud

Le code de déontologie de l'ABF propose que le bibliothécaire, ou assimilé, ne manque pas une seule occasion de visiter les bibliothèques sur son chemin. Ce que je fais bien volontiers et très souvent.

À Grenoble je n'ai donc pas manqué de me promener dans la bibliothèque Kateb Yacine. Nous avons tous lu moult articles et descriptions de cette nouvelle bibliothèque sise à l'entrée d'un centre commercial juste au-dessus d'une gare routière et ferroviaire, comme l'est la nouvelle bibliothèque nationale du Québec. Le grand escalier qui va de l'esplanade aux galeries de commerces me conduit à la bibliothèque dont la porte d'entrée, discrète, m'échappe dans un

premier temps. Mon erreur de navigation réparée, je visite, circule d'un étage à l'autre, regarde les livres exposés à la tentation des lecteurs, examine les étagères philosophiques, m'assieds aux tables de travail, bref je joue les inspecteurs des travaux finis tout aussi bien que la lectrice potentielle. Très satisfaite de la visite.

Et à Grenoble, comment ne pas aller voir le plus grand des musées de province, inauguré en 1994 pour abriter et mettre en valeur une des collections françaises les plus importantes ?

Je ne manque surtout pas (*cf. le paragraphe précédent*) de monter voir la bibliothèque du musée. Son nom est « André Chastel », tautologique et propitiatoire me dis-je en y entrant : une salle rectangulaire, simple, claire, mobilier de bois blond. En libre-accès des ouvrages thématiques, des monographies, des encyclopédies, et dans un arrondi qui m'a d'abord échappé, un bel assemblage de périodiques et de nouveautés. Je tourne, je vire, je regarde, mon manège n'échappe pas au bibliothécaire qui, œil de lynx, reconnaît le badge du Congrès attaché à mon sac, me propose une visite complète de la bibliothèque sous sa houlette. Bertrand Pauty, c'est ainsi qu'il se nomme, me montra dans les réserves une impressionnante collection de catalogues d'expositions temporaires et d'expositions de collections publiques ou privées.

Retour au Congrès et aux questions juridiques. Au-delà, ou en deçà, des questions techniques, Albert Poirot pose une question simple, fondatrice : puisque le droit et les lois sont là pour protéger les plus faibles (Aristote, Montesquieu, Kelsen nous l'ont appris au cours des siècles), quel est, dans le monde des bibliothèques, l'élément le plus faible, celui que le droit doit protéger au premier chef : l'auteur ou l'utilisateur ? Et il se demande (ME 2 comme dit le langage SMS) si ce n'est pas la pensée elle-même qui serait en position de faiblesse et qu'il faut protéger pour que vive la liberté.

Brigitte ÉVANO



**brm**

\_\_\_\_\_mobilier\_\_\_\_\_

# LE SPECIALISTE DE L'AMENAGEMENT DE VOTRE BIBLIOTHEQUE

*Rayonnages*

*Equipement*

*Espaces lecture*



De l'expression de votre besoin à la réalisation, nous vous accompagnons tout au long de votre projet, contactez-nous :

**brm**  
\_\_\_\_\_mobilier\_\_\_\_\_

862 rue des Crais

BP 320360

71020 MACON CEDEX

☎ 03 85 20 50 15

📠 03 85 34 71 53

[brm-mobilier@brm-mobilier.fr](mailto:brm-mobilier@brm-mobilier.fr)

*Journées d'étude*

## Logiciels libres et bibliothèques : des alternatives adaptées ?

La deuxième journée d'étude du cycle « Les bibliothèques au cœur de la société de l'information », mis en place par l'ABF, était organisée à la Bibliothèque publique d'information, le 9 mai dernier. Elle s'interrogeait sur les enjeux culturels, économiques et sociétaux des évolutions technologiques que sont les logiciels libres, et offrait l'occasion de mesurer les choix des collectivités territoriales et les perspectives offertes par ces nouveaux outils aux bibliothèques.

Jean-Pierre Archambault, chargé de mission veille technologique au CNDP-CRDP de Paris, a ouvert les travaux en présentant les choix politiques du ministère de l'Éducation nationale et sa « sympathie naturelle » pour les logiciels libres. Dans un esprit de « mutualisation » et d'accès pour tous au savoir et à la santé, il a comparé les logiciels libres aux médicaments génériques, aux internautes chargeant des musiques, et au prêt gratuit dans les bibliothèques. Car il s'agit bien là aussi d'élargissement de l'accès au champ des connaissances. Il a également rappelé le mode de fonctionnement de la recherche scientifique où la validation de la connaissance se fait par les pairs : le même esprit prévaut dans « le libre » via l'accès au code source.

Ce qui souligne les enjeux éducatifs et sociaux de ce système interactionnel. Éducatifs, d'une part, comme le met en évidence une étude récente qui nous montre que de plus en plus de professeurs croisent différentes sources pour préparer leurs cours (sources personnelles ou d'associations professionnelles, sources des institutions d'éducatives, sources « générales » et sites web) et se fabriquent ainsi leurs propres outils. Beaucoup de professeurs mettent ensuite à disposition sur le web des

outils personnels. Ainsi, depuis plus d'une décennie, les manuels scolaires (et leurs éditeurs) n'auraient plus le monopole des outils de connaissances. Enjeux sociaux, d'autre part, car les cours mis en ligne sont les prémisses d'un modèle économique de l'immatériel, où les savoirs de l'humanité sont voués à être librement, collectivement et universellement élaborés.

### > Pour une mutualisation des savoir-faire

Philosophe et président de l'Association des développeurs et utilisateurs de logiciels libres pour les administrations et les collectivités territoriales (ADULACT), François Élie prônait la mutualisation des savoir-faire. Un propos qui se rapprochait d'ailleurs de celui qu'il a donné le 17 mars dernier, lors du colloque « Logiciels libres, services publics indépendants ? » à l'occasion de la Fête de l'Internet<sup>1</sup>. Il encourage les bibliothécaires à « se former encore davantage à la responsabilisation sociale » et à participer à l'élaboration de logiciels libres. Pour conclure, François Élie cite d'ailleurs Confucius : « Lorsque tu fais

quelque chose, sache que tu auras contre toi ceux qui voulaient faire la même chose, ceux qui voulaient faire le contraire et l'immense majorité de ceux qui ne voulaient rien faire. »

Les interventions se sont ensuite attachées aux qualités et aux contraintes des différents outils actuellement disponibles, tels Koha et PMB, logiciels-métiers pour bibliothécaires ou centres de documentation. Ainsi, Sylvie Triesch a analysé un projet de mise en réseau informatique des bibliothèques du Genevois haut-savoyard. Ce projet s'appuie sur le logiciel libre MoCCAM, soit « Mon catalogue collectif à moi », spécialisé dans la constitution d'un catalogue collectif à partir de fonds hétérogènes et dans le fonctionnement des réseaux de bibliothèques ; il dispose d'un moteur de recherche puissant et souple pour la consultation bibliographique. Pour compléter ces présentations, Claire Chaumet, responsable informatique à la BPI, a listé les applications bureautiques de logiciels libres à la BPI après en avoir souligné les contraintes (notamment de sécurité).

### > Sites coopératifs et validation des contenus

Enfin, des acteurs de sites coopératifs ont commenté leurs projets. Jean-François Gaffard, un des administrateurs de Wikipédia-France, a expliqué la création et la mise à disposition d'un corpus encyclopédique, piloté par la Wikimedia Foundation. Il s'agit d'un projet philanthropique, international, collaboratif qui tente le pari de réduire l'écart entre l'auteur et le lecteur, l'expert et l'amateur<sup>2</sup>. Puis, Mathilde Guiné a présenté Tela-

1. Cf. « Logiciels libres : l'union fait la force », in *Lectures*, n° 141, mai-juin 2005, p.29-31.

2. Cf. article de Philippe Allard, in *Lectures*, n° 139.



Vente de livres lors des Rencontres Mondiales du logiciel libre à Dijon, juillet 2005.

Botanica, site botanique conçu selon un modèle analogue à Wikipédia. Un bref débat s'est alors engagé à propos des qualités scientifiques de Wikipédia comme des sites encyclopédiques en général. En effet, la qualité stagne en raison de la rareté des contributions professionnelles comparées à celles des amateurs, pour lesquelles la validité scientifique des apports reste une question cruciale. En outre, il existe un problème démocratique, celui des « super-administrateurs » qui peuvent refuser l'édition d'une page, alors que dans le domaine universitaire, la validation d'informations ou des découvertes (présentées à tous) se fait démocratiquement par les pairs. Rui Nibau conclut la présentation avec Framasoft, une associa-

tion dont l'objectif principal est de faire découvrir le logiciel libre et son état d'esprit au plus large public. Cette association a conçu un site internet collaboratif avec un vaste annuaire classé et commenté de plusieurs centaines de logiciels libres régulièrement mis à jour, mais également des tutoriels, des espaces de discussion et des articles de fonds. Un site qui accompagne tous ceux qui souhaitent substituer leurs logiciels propriétaires par des logiciels libres, en attachant une attention particulière au développement du processus de migration du système d'exploitation Microsoft Windows vers GNU/Linux.

Florence RICHTER  
(Extrait de *Lectures*, n° 142,  
septembre-octobre 2005)



**L'APPEL  
DU LIVRE**

Tél : 01 43 07 43 43 - Fax : 01 43 07 50 80

**Rapidité, sécurité,  
une équipe de professionnels  
expérimentés vous offre un  
service de librairie  
de qualité.**

**01 43 07 43 43**  
livres@appeldulivre.fr

**Plus  
QU'UNE  
LIBRAIRIE...**

Une PRISE EN CHARGE GLOBALE  
DE VOS ACQUISITIONS  
françaises ou étrangères.

Une gestion SUR MESURE.

Un SITE CONÇU POUR LES  
BIBLIOTHÉCAIRES ET  
DOCUMENTALISTES :  
commandes, devis,  
suivi de dossier, export.



**www.appeldulivre.fr**

## Actualité du livre d'artiste

C'est à une approche intimiste du livre d'artiste que le groupe des bibliothèques d'art de l'ABF et la Bibliothèque Kandinsky, co-organisateurs de la journée d'étude du 27 mai, au Centre Pompidou, ont convié leur public. L'assistance riche d'une cinquantaine d'auditeurs a pu voir et tenir entre ses mains de très nombreux ouvrages tout en écoutant les intervenants expliquer leur pratique, leur usage, leur relation avec ce médium artistique.



*Née d'un père Arménien*, de Jean-Marc Cerino, offset sur Rivoli, tiré à 100 exemplaires, réalisé dans l'Atelier de Recherche et de Création de Bernard Carlier, École des Beaux-Arts de Valence, 2004.  
Collection Bibliothèque municipale de Lyon.

Loin du sempiternel débat autour de la définition du livre d'artiste, cette journée, programmée à l'occasion du « 5<sup>th</sup> ArtistBook International », a voulu laisser la part belle aux témoignages d'artistes, éditeurs et bibliothèques collectionneuses de ce type d'œuvres. La matinée a été introduite par une intervention synthétique mais toutefois riche d'informations de Didier Mathieu, directeur du Centre des livres d'artistes de Saint-Yrieix-la-Perche. Faisant référence aux travaux d'Anne Moelglin-Delcroix, spécialiste incontestée de ce média, et illustrant ses propos de nombreux exemples concrets, Didier Mathieu a défini en quelques mots les contours de

ce genre artistique. Apparu dans les années 1960 en Europe et aux États-Unis au sein des mouvements avant-gardistes (Fluxus, art conceptuel), le livre d'artiste se veut alors contestation, rupture avec les usages artistiques du temps. Ed Rusha, considéré comme le fondateur du genre et célèbre auteur du *Twenty six gasoline stations*, parle alors de ses œuvres comme de brûlots. Se distinguant de la bibliophilie et du livre de peintre sans toutefois s'y opposer, le livre d'artiste est une création artistique à part entière. Il s'inscrit et s'articule dans l'ensemble de la production de l'artiste qui l'a conçu (vidéo, peinture murale, photographie...). Son apparence humble et banale, tant dans le format que l'épaisseur et la couverture, peut parfois aller jusqu'à l'anonymat ou au vide maîtrisé. Bien qu'empruntant la forme traditionnelle d'un livre, son contenu relève des arts visuels par l'utilisation de la gravure, le dessin ou la photographie, par la mise en page, le jeu sur les couleurs et les matières. Il peut contenir du texte mais celui-ci n'est choisi que pour appuyer une intention artistique. Il est généralement réalisé à partir de techniques industrielles d'impression tels la photocopie, l'offset, la sérigraphie ou le stencil, techniques qui procurent à l'artiste une grande autonomie. Cette indépendance favorise un mode de diffusion parallèle, loin des circuits commerciaux traditionnels ; l'artiste invente alors son propre circuit de

distribution fondé sur la circulation des œuvres, les contacts personnels et l'autoédition. Le nombre d'exemplaires tirés est d'ordinaire assez important, le prix *a contrario* souvent bas. Pour conclure, Didier Mathieu a dressé un panorama de l'évolution du genre artistique des années 1960 à nos jours en s'appuyant sur des exemples soigneusement sélectionnés dans les collections du Centre de Saint-Yrieix-la-Perche.

### > Témoignages de créateurs

La réflexion (sa thèse de doctorat porte sur la pratique des artistes en tant que lecteurs d'autres artistes) et le travail créatif du jeune artiste breton Yann Serandour sont très liés au monde du livre et aux bibliothèques. En référence et en hommage aux *Twenty six gasoline stations* de Rusha, ses *Twenty six fire stations* reproduisent 26 casernes de pompiers montréalaises photographiées à l'occasion d'une seule journée. Sa création *Prière d'insérer* fait écho à celle de Lawrence Weiner, *Specific and general works*. Son œuvre électronique se nourrit de l'ensemble de sa production et de son travail théorique. Sa « bibliothèque virtuelle », exposée sur Internet (<http://biblio.rearsound.net/>), présente l'exact reflet de sa bibliothèque personnelle évoluant au gré de ses achats, lectures ou rangements. Jochen Gerz, artiste allemand vivant et travaillant à Paris, a choisi d'évoquer les raisons et le contexte qui l'ont poussé à réaliser des livres d'artistes : à l'origine, il voulait être auteur mais son désir de rendre le lecteur plus actif, plus responsable dans sa lecture, l'a poussé vers le livre d'artiste. Paru en France en 1966, *Replay*, son premier livre, a été tiré à 298 exemplaires. Sa seconde expérience est un livre écrit dans l'obscurité sur du papier photographique. De celui-ci, Jochen Gerz dit « Écrire sans savoir, sans

corriger. Ouvrir ce livre, c'est le lire et le détruire. Le laisser fermer, c'est le conserver ».

À la fois enseignant, artiste plasticien, directeur et fondateur de la revue *Allotopie* (<http://www.allotopie.free.fr>) et co-éditeur d'une collection de livres d'artistes, Roberto Martinez a endossé plusieurs casquettes dans son intervention. Photographe d'origine, c'est le désir de faire connaître son travail de plasticien et d'en accroître la diffusion qui l'a orienté vers le livre d'artiste, comme espace d'exposition et de communication. Ce souci d'affranchissement pousse aujourd'hui l'artiste à affirmer qu'Internet constitue un lieu privilégié de circulation des œuvres mais aussi de la création artistique. Ce point de vue ne l'empêche pas de s'investir avec Didier Mathieu dans l'édition d'une collection de livres d'artistes « coups de cœur ». Le principe est de laisser une totale liberté (sujet, format, matériaux, reliure, etc.) au créateur, seule importe la façon dont celui-ci « se débrouillera » avec l'espace du livre.

aspects que cette mission peut prendre : publications, vente de livres d'artistes et autres œuvres d'art imprimé, expositions, accueil d'artistes en résidence et accompagnement dans leurs projets, ateliers avec des scolaires... Au travers d'ouvrages conservés par le CNEAI, Sylvie Boulanger a ensuite très simplement évoqué sa perception personnelle du livre d'artiste, médium artistiquement incorrect car non unique, pas nécessairement signé et non sacralisé par la galerie ou le musée.

Ce sont ensuite des bibliothécaires qui ont pris la parole pour expliquer comment les institutions auxquelles elles appartiennent, accueillent ce médium dans leurs collections. Trois conceptions d'une collection ont été exposées : constitution d'un patrimoine national à la BnF, création d'une collection muséale à la Bibliothèque Kandinsky et enfin celle de la BM de Lyon, soucieuse de développer un fonds patrimonial régional donnant accès au plus grand nombre à la création locale.

Marie-Cécile Miessner, responsable du fonds de livres d'artistes de la BnF (Département des estampes et de la photographie), a présenté cette collection de 5 000 pièces, la plus importante en France, mais aussi la plus ancienne – elle remonte aux années 1960, au moment même où le genre était créé. C'est par acquisition que la collection s'est d'abord accrue. Les contacts auprès des artistes français et étrangers ont par la suite permis (et permettent toujours) de fructueuses entrées. Le dépôt légal constitue aujourd'hui une source d'accroissement non négligeable ; le fonds s'enrichit de 200 à 300 pièces chaque année et compte des œuvres des plus grands artistes : Jean Le Gac, Annette Messager, Christian Boltanski, Dieter Roth, Richard Long... Francine Delaigle, responsable de ce fonds à la Bibliothèque Kandinsky, secondée par Chantal Lachkar, responsable des imprimés, ont à leur tour évoqué la genèse de leur collection qui résulte de la fusion de celles du Musée national d'art moderne du Palais de Tokyo et du Centre national d'art contemporain (CNAC). Le fonds riche de

quelques 3 000 livres d'artistes s'accroît chaque année de 150 titres sélectionnés par une commission et acquis auprès de librairies spécialisées, galeries ou directement auprès de leurs auteurs. Le choix s'oriente généralement vers des œuvres d'artistes déjà présents sur d'autres supports (peintures, sculptures...) dans les collections du Musée national d'art moderne ou, dans le cadre d'une politique documentaire tacitement partagée, de créateurs étrangers non représentés dans les collections de la BnF.

Le fonds de la BM de Lyon a été présenté par Françoise Lonardoni, responsable passionnée (et passionnante). De taille relativement modeste (350 documents y compris les livres illustrés), la collection comporte quelques grands noms tels Joseph Kosuth, Daniel Buren ou Robert Barry. Son originalité réside dans le choix de privilégier quelques jeunes artistes régionaux, Rémy Jacquier, Hubert Renard et Jean-Marc Cerino, dont la production de livres d'artistes est acquise de façon exhaustive.

Véronique Meunier, responsable du groupe des bibliothèques d'art à l'ABF, et Chantal Lachkar, co-organisatrice, ont conclu cette fertile journée par leur souhait d'organiser, au niveau national, un groupe de travail sur le livre d'artiste pour parvenir à une véritable politique documentaire partagée et à un signallement commun et aisément accessible à tous de ce médium artistique qui demeure trop confidentiellement connu. Elles ont ensuite invité les participants à se rendre à la galerie Liliane et Michel Durand-Dessert où avait lieu la cinquième édition de « ArtistBook International », salon auquel participent les principaux éditeurs, marchands, libraires et galeristes français et étrangers du livre d'artiste aujourd'hui.

Véronique MEUNIER  
Responsable du secteur Art, BnF  
Responsable du groupe des bibliothèques  
d'art, ABF

#### Pour en savoir plus :

<http://www.centredeslivresdartistes.info/>  
<http://www.artistsbooks.com/>  
<http://www.cneai.com/>  
<http://www.artistbookinternational.com/>



*Chicago*, de Roberto Martinez, page 7,  
Éditions Incertain Sens, Rennes, 2000.  
Le livre est sans couverture, uniquement  
des photos pleines pages.  
Format 22 x 16 cm, 12 pages offset n. et bl.

### > Choisir, promouvoir et conserver

Le travail du CNEAI (Centre national de l'estampe et de l'art imprimé), situé à Chatou, consiste à publier, c'est-à-dire à rendre public, l'art contemporain imprimé. Sa directrice, Sylvie Boulanger, est venue présenter les différents

## Horreur, angoisse et fantastique : de quoi les bibliothèques ont-elles peur ?

L'association Horschamp proposait, le 14 avril dernier, une journée d'étude consacrée à la place des films de genre dans les collections des bibliothèques publiques. Organisée dans les locaux de l'ADAC, en partenariat avec l'ABF et Images en Bibliothèques, son objectif était d'apporter, aux responsables des collections audiovisuelles, une approche du cinéma de genre pour leur permettre de choisir, d'acquérir et de diffuser ces films.

Le cinéma fait l'objet des mêmes clivages que la littérature, avec une séparation entre « bon » (les films classiques) et « mauvais » cinéma auquel appartiendrait le cinéma de genre. Ce dernier désigne les films qui ne se distinguent ni par leur réalisateur ni par leurs interprètes, mais par le genre auquel ils appartiennent. Souvent synonyme de cinéma d'exploitation en opposition à ce qui est ordinairement valorisé par la critique cinématographique (l'auteur ou la vision personnelle d'un cinéaste), il est l'objet d'idées préconçues : le cadre de l'action et les codes identiques en feraient des films interchangeables. Il arrive cependant que des auteurs transcendent les conventions d'un genre. Les intervenants de la matinée ont cherché à préciser les spécificités du genre et se sont efforcés de réhabiliter cette cinématographie souvent mal jugée, en la mettant en perspective avec l'histoire du cinéma mondial.

L'approche retenue pour cette journée se limitait à quatre cinématographies : le cinéma fantastique, le cinéma d'épouvante, le cinéma d'horreur et le cinéma gore, dont les caractéristiques furent présentées par Axel Charreyron, bibliothécaire à Gentilly. Gilles Lalou, journaliste, a évoqué les

personnages mythiques et décrit les origines du cinéma fantastique en rappelant que Méliès fut le premier à introduire du fantastique au cinéma. Furent évoqués également les réalisateurs les plus représentatifs (Roger Corman, Jacques Tourneur, Mario Bava, Dario Argento, David Cronenberg...) et les studios qui les ont produits.

### > Sociologie des publics.

Le cinéma de genre remporte un franc succès en salles. Ces dernières années, des films comme *Scream*, *Le Projet Blair witch*, *Ring*, *Le Cercle* ont compté des millions d'entrées. La France sur ce terrain n'est pas en reste puisqu'elle produit de plus en plus de films de genre tels que *Les Rivières Pourpres*, *Belphégor*, *Le Pacte des loups...* fort appréciés, principalement par un public jeune. Le câble, la vidéo et le DVD ont aussi favorisé la connaissance de cette production et lui offrent une seconde vie. Les actrices n'hésitent plus à jouer dans des films de genre : pour exemple Wynona Ryder (*Dracula*, *Edward aux mains d'argent...*), Uma Thurman (*Batman*, *Kill Bill...*), Naomi Watts (*Mullholland Drive*, *Le Cercle 2*, *King-Kong...*), Nicole Kidman (*Les Autres*).

Patrice Verry, négociateur de droits audiovisuels, remarque que « le cinéma fantastique est devenu depuis les années 1980 un produit de masse et qu'il a tendance à s'uniformiser en répondant à ce qu'en attend le public ».

Éric Mallet, vidéothécaire à Puteaux, a accordé une véritable priorité aux films de genre puisque ceux-ci représentent 1/3 des collections (contre 1/3 de films classiques et 1/3 de films récents). Selon ses estimations, les amateurs de films de genre sont à 80 % des hommes, souvent jeunes, et leurs goûts sont circonscrits autour de domaines très précis : la science-fiction et la bande-dessinée. Les autres emprunteurs se partagent entre ceux qui recherchent essentiellement des « nouveautés » et n'empruntent que rarement des livres et les amateurs de « classiques » et de films d'art et d'essai qu'il juge « plus ouverts » car moins limités dans leurs choix. Il remarque aussi que les passionnés de films apprécient les échanges qu'ils peuvent avoir avec lui. Il considère les vidéothécaires comme des « passeurs de films », à l'instar des critiques de cinéma pour Serge Daney. Christine Soulas, directrice de la bibliothèque municipale de Gentilly, explique le succès du cinéma de genre auprès des adolescents par le rôle qu'il joue dans leur éducation. S'appuyant sur l'idée que la peur est un ressort de l'éducation traditionnelle, le cinéma fantastique permettrait aux adolescents, par leur identification aux personnages, d'expérimenter la peur sans courir de danger. Les films d'angoisse et les films d'épouvante, visionnés collectivement, constitueraient, selon elle, des « rites de passage » entre l'enfance et l'âge adulte dans une société où ceux-ci font défaut.



Fenêtre d'accueil du site de Horschamp.

### > Films de genre et médiathèques : quelle légitimité ?

Les vidéothécaires doivent trouver un compromis entre plusieurs contraintes lors de leurs acquisitions : les budgets (en baisse depuis quelques années), les problèmes de droits, les demandes des usagers, la politique d'acquisition menée par l'établissement. Les collections des bibliothèques publiques donnent généralement la priorité aux films classiques. Elles se distinguent en cela des vidéo-clubs qui travaillent dans une démarche uniquement commerciale, privilégiant les films récents, plus rentables. Or à quoi peut-on dire qu'un film constitue une référence ? Qui décide ? Le public ou la critique ? À l'instar des autres arts, les critères d'appréciation d'une œuvre passent d'abord par la critique et les historiens qui décident de la légitimer ou non.

Franck Caputo cite Hitchcock qui, jusque dans les années 1960, était considéré comme un artiste mineur. Il a fallu attendre les cinéastes de la Nouvelle Vague pour que celui-ci soit reconnu comme un grand réalisateur. Cependant avec le développement de la vidéo, les sources de légitimation des films se diversifient. L'enquête<sup>1</sup> menée auprès des Français sur la culture cinématographique montre que la cinéphilie ne passe plus uniquement par la fréquen-

tation des salles de cinéma. Elle trouve maintenant d'autres relais : dans le commerce, les vidéo-clubs ou les médiathèques. Les cinéphiles nourrissent leur passion sur grand écran ou chez eux. La salle de cinéma et la vidéo ne sont pas concurrentes, mais au contraire elles se partagent le même public. Ainsi les médiathèques ont un rôle important à jouer dans le développement de la cinéphilie. Lieux d'expérimentation, elles permettent au public de découvrir des œuvres méconnues, recommandées par les vidéothécaires. Les responsables des collections audiovisuelles doivent pouvoir s'appuyer sur des outils facilitant le repérage entre ce qui relève plutôt de la production culturelle ou uniquement du cinéma commercial, et notamment lorsqu'il s'agit de cinématographies « marginales ».

La journée d'étude organisée par *Horschamp* se voulait être un exemple de ce qui pouvait être proposé en matière de formation pour les vidéothécaires. Dans la même perspective, le site Pendulum, conçu par l'association, présente des critiques de films, des informations sur les festivals, un forum de discussion,...

Franck CAPUTO  
Président de Horschamp

**Association Horschamp :**  
pour un cinéma de genre  
32, rue du javelot  
75013 Paris  
Site Internet :  
Pendulum : [www.horschamp.com](http://www.horschamp.com)

### ÉDITORIAL DU SITE PENDULUM ! « POUR UN CINÉMA DE GENRE »

Dans les bibliothèques, sur les rayonnages consacrés au roman, il y a la littérature, et il y a tous les autres : ceux où on trouve les romans policiers, la S.F., tout ce qui n'est pas de la littérature : la littérature de genre. Même chose pour le cinéma de genre : problèmes de définition, d'idéologie, de mauvaise réputation, de mauvais goût... Pourquoi ce mauvais genre nous plaît tant ? Plus de défauts que de qualités, sa laideur intrigue, sa beauté surprend, sa vulgarité est salutaire, sa simplicité sa force.

L'Art a besoin de cet art mineur, parce qu'il sait devenir subversif, sans budget il sait innover, toujours à la marge. Il n'est pas facile d'exercer le métier de vidéothécaire : problèmes des droits, distribution chaotique, peu ou pas de formation, budget à la baisse, public à la recherche d'un vidéo-club bis...

Comment s'orienter entre production culturelle et films exclusivement commerciaux ? C'est la raison d'être de l'association Horschamp et de son site Pendulum.

Le cinéma de genre parcourt des chemins de traverses dans les méandres d'un marché désormais globalisé, mais comme tout vampire qui se respecte, il est éternel.

Franck CAPUTO, Président de Horschamp

La journée d'étude « **La diffusion des films en médiathèques, cadre juridique et perspectives** », organisée par Images en bibliothèques le 6 octobre, a recueilli un franc succès. Dans un contexte de « droit incertain, flou et instable », comme le soulignait un des intervenants, les échanges ont porté sur l'évolution du paysage juridique en la matière, les notions de projection publique et représentation individuelle, l'impact des nouvelles technologies.

Les Actes de cette journée d'étude devraient être publiés.

Renseignements : Images en bibliothèques  
tél. 01 43 38 19 32  
[www.imagenbib.com](http://www.imagenbib.com)

1. Guy, Jean-Michel, *La culture cinématographique des Français*, Paris, La Documentation française, « Questions de culture », 2000. ISBN 2-11-004620-1

## La bibliothèque de Tence : une « ruche » en Vivarais-Lignon

Inaugurée en mai 2005, la bibliothèque municipale de Tence s'inscrit dans une véritable dynamique de développement d'un réseau de lecture publique en zone rurale incluant bibliothèques, librairies et même un éditeur. À suivre...



« La stratégie de la Bibliothèque, obligée par la loi et la coutume de permettre aux lecteurs autorisés par la possession d'une carte [...] la consultation d'ouvrages qui lui appartiennent en propre, qui sont sa gloire, son douaire et son trésor [...] consistait à retarder le plus possible le moment où elle aurait à les sortir et à les soumettre au regard salissant de ces ignares. »

Jacques ROUBAUD

Tence (Haute-Loire) est une agréable ville de 2 955 habitants environ, surtout l'hiver, qui fut, dans les temps anciens, desservie par le chemin de fer à voie métrique Dunières/Montfaucon/Le Chambon-sur-Lignon/Saint-Agrève. À cette époque, Tence était au moins à 900 mètres d'altitude. C'est dire si les hivers étaient longs. Ils le sont toujours. Mais peut-être un peu moins, grâce à l'action conjuguée de

l'équipe municipale, du Pays Lecture et ses acteurs, et de la construction d'une bibliothèque municipale, parachevant l'embellissement du centre-ville qui offre aujourd'hui, outre un cinéma moderne, une librairie tenue par un vrai libraire, une mairie rutilante devant laquelle sont érigées de belles statues contemporaines. La construction de la bibliothèque est donc le fruit de la volonté des élus, mais

aussi du travail de passionnés (j'allais écrire militants, mais c'est presque devenu un gros mot) regroupés au sein du Pays-Lecture du SIVOM du Vivarais-Lignon. Cette configuration originale est née de l'appui inconditionnel de l'ancienne municipalité du Chambon-sur-Lignon, de celle de Saint-Agrève, de Devesset, et d'autres, regroupant deux cantons, mordant sur deux départements (Haute-Loire, Ardèche), deux régions (Auvergne, Rhône-Alpes) : elle reste une construction originale, donc fragile, à l'heure de l'émergence des intercommunalités, dernier chic de l'aménagement culturel du territoire, comme on dit. Il s'agissait, et il s'agit toujours, de créer sur le plateau du Vivarais-Lignon un véritable réseau de lecteurs, organisé autour des bibliothèques, librairies des communes, bénéficiant de la présence de Cheyne éditeur, et d'offrir un choix large d'activités, d'ouvrages et un accès facile au livre, pour tous.

Si les communes du Chambon-sur-Lignon, puis de Saint-Agrève et de Devesset ont construit leurs bibliothèques municipales, recruté du personnel compétent, proposé de larges heures d'ouverture, elles ont rencontré un vif succès : la Bibliothèque du Chambon-sur-Lignon, pour ne citer qu'elle, bénéficie d'un crédit d'acquisitions de 5 euros par habitant, est ouverte 21 heures par semaine, et voit son taux de lecteurs approcher les 36 % de la population.

## Du « Grand Bazar » à la bibliothèque

La construction de la bibliothèque de Tence s'inscrit dans cette dynamique, et nul doute qu'elle ait le même résultat. Située en centre-ville, à proximité de l'ancienne gare, elle occupe l'emplacement d'un ancien bazar, une espèce de supermarché avant l'heure : les tenceois savaient trouver tout ce dont ils avaient besoin au « Grand Bazar ». La programmation a

été validée par les bibliothécaires et les élus, une architecte retenue : Marie-Renée Desages, de « l'Atelier de l'Entre » à Saint-Étienne. La contrainte essentielle du bâtiment est sa structure parallélépipédique, difficile à rendre fonctionnelle. Le parti retenu, tout en conservant la forme originale, a été d'adjoindre, en façade, un hall vitré de forme ovale, douce, qui sert de distribution générale et de lieu de rencontre.

Les plafonds ont été traités de façon à casser, là encore, cette impression d'infini, et le mobilier, comme le second œuvre, ont été traités avec un soin et un goût qui convient bien au retraitement de cet équipement. L'ensemble est lumineux. Il comporte, au rez-de-chaussée, un secteur consacré aux périodiques et à la jeunesse, et au premier étage, une section adulte. À cet ensemble s'ajoute une ludothèque qui est gérée par le SIVOM.

Les surfaces totales sont d'environ 730 m<sup>2</sup>, alors que les normes actuelles n'exigeaient que 220 m<sup>2</sup>. La mise en valeur réfléchie des collections, les larges espaces consacrés à la présentation à plat, le choix du multimédia, sont les points forts de cet équipement, qui, de « Grand Bazar », est devenu une sorte de Samaritaine : on y trouve (presque) tout.

Vaste espace, la bibliothèque de Tence est

ouverte 25 heures par semaine. Sans être exagérément pessimiste, on perçoit bien qu'à terme, la question des locaux, toujours trop petits, se posera. Le travail en réseau avec les bibliothèques du plateau est donc une nécessité. La commune a recruté un assistant de conservation pour sa direction. La question de la coopération (documentaire, de développement culturel) et de la formation est au cœur de ses préoccupations. Ce point de vue, partagé par l'ensemble de ses collègues du Plateau, permet de penser qu'une bonne brise souffle de nouveau entre Tence et Saint-Agrève.

Dernier détail qui a son importance : la commune, pour cet investissement, a été aidée par les fonds FEDER, et à 45 % par l'État, dans le cadre du concours particulier des bibliothèques, créé au sein de la DGD, dont on ne dira jamais assez le mérite que ce dispositif a eu. L'emploi a été soutenu dans le cadre du plan départemental de lecture publique, à parité entre l'État et le département de la Haute-Loire. Cette mesure est pleinement justifiée par l'inscription de ce projet dans le cadre des « Ruches ».

Thierry ERMAKOFF



La section adultes, au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment.



La section jeunesse, au rez-de-chaussée.

**Bibliothèque municipale de Tence**  
Boulevard Léon Rocher  
43 190 Tence  
Tél. : 04 71 59 59 10  
[www.bm-tence.fr](http://www.bm-tence.fr)  
3 salariés  
Responsable : Renaud Aioutz

# Voyage en Colombie

À l'occasion de la 18<sup>e</sup> Foire internationale du livre de Bogotá, les ministères de la Culture colombien et français, l'ambassade de France en Colombie et la Bibliothèque publique d'information ont organisé, les 21 et 22 avril derniers, le 3<sup>e</sup> colloque franco-colombien consacré à « la bibliothèque en mouvement ». Ce colloque se doublait d'un voyage d'étude auquel participait Gilles Éboli.



Pavillon jeunesse de la 18<sup>e</sup> feria internacional del libro de Bogotá.

**D**isons-le d'emblée, il faut se détacher des images trop systématiquement attachées à la Colombie : narcotrafiquants, guérilla, favelas miséreuses, criminalité généralisée... Non pas qu'elles n'aient aucune réalité, mais elles ne doivent pas occuper tout le champ de nos regards, au risque de ne rien laisser voir d'un pays qu'on ne peut résumer à cette triste litanie.

Qui en France connaît l'importance de la Foire internationale du livre de Bogotá ? Trop peu de monde sans doute, et sûrement pas les éditeurs, vu la quasi absence du livre français dans ce qui s'avère être un des rendez-vous les plus importants du livre en Amérique du Sud. Éditeurs anglo-saxons et allemands, eux, étaient bien là, aux côtés des éditions en espagnol, sur les cinq

grands pavillons, dont un consacré... à la Chine. Le colloque, lui, était guidé par une triple interrogation portant sur la bibliothèque comme lieu de recherche, de socialisation et comme lieu culturel. Du classique en somme, mais visité à la lumière d'un contexte qui l'est beaucoup moins...

Car, comme la Foire de Bogotá, qui connaît en France le programme colombien de développement de la lecture et des bibliothèques ? Au cours d'un petit déjeuner de travail convivial, c'est la ministre de la Culture en personne, Maria Consuelo Araujo, qui nous l'a présenté, avec une maîtrise et un enthousiasme qui nous laissèrent sous le charme. Impossible de développer ici ce plan qui est cependant consultable sur le site du ministère [www.mincultura.gov.co](http://www.mincultura.gov.co).

[gov.co](http://www.mincultura.gov.co). Il nous suffit de dire que son ambition, son souffle nous donnèrent immédiatement l'idée d'avoir la Colombie comme invitée d'honneur au congrès du centenaire de l'ABF.

## > Les bibliothèques de Bogotá

Sur le même registre, en France, qui connaît la richesse des bibliothèques de Bogotá ? Peut-être possède-t-on quelques informations concernant la belle Bibliothèque nationale (où nous avons pu découvrir d'étonnantes enregistrements de musique indienne et très proche... du jazz le plus free !), mais qui connaît Bibliored ([www.bibliored.org](http://www.bibliored.org)) ? Articulé sur les grandes bibliothèques, Virgilio Barco, El Tintal (ancienne usine de... traitement des déchets de la capitale) et El Tunal (toutes trois construites par de grands architectes), riche d'un réseau de proximité intégré au sens fort du terme aux quartiers les plus pauvres, et travaillant étroitement avec les bibliothèques de la caisse de compensation (la *Colsubsidio*), le réseau des bibliothèques publiques dénommé Bibliored draine un des publics les plus importants au monde, près de 4 800 000 lectrices et lecteurs par an...

Pour compléter le tableau, n'oublions pas l'immense bibliothèque de la banque de la République, la plus grande du pays. Animant une trentaine de filiales, cet établissement situé au cœur de Bogotá, plutôt réservé aux étudiants, est doté d'une salle de concert remarquable. On l'aura compris, en Colombie, le réseau des bibliothèques surprend aussi par sa diversité.

Aux côtés de la puissance publique, l'initiative privée alimente ses propres bibliothèques. C'est aussi le cas des caisses de compensation qui se rapprochent de notre système de sécurité sociale : dotées de 4 % de la masse salariale du secteur privé, éventuellement aidées par de riches contributeurs, elles ont pour vocation d'œuvrer dans l'éducation, la santé, le social et la culture pour compléter l'action de l'État. Pour ce qui nous concerne plus immédiatement, cette mission s'incarne notamment par l'édification de véritables

palais socioculturels dans les quartiers défavorisés, dont la bibliothèque est sinon le cœur, du moins un élément essentiel. Nous avons ainsi pu visiter, comble de la munificence du pauvre, un établissement doté de... quatre piscines ! Mais dépassons l'anecdote et retenons l'essentiel : en Colombie, la plus grande partie du réseau des bibliothèques publiques est consubstantielle d'un dispositif de toute première importance. La mission sociale et l'action culturelle de ces bibliothèques ne sont pas un supplément d'âme, ni une variable d'ajustement : c'est le cœur même de l'activité quotidienne ! Un développement, une créativité dont les bibliothèques françaises pourraient s'inspirer.

### > Les bibliothèques de Cali et Medellin

Après Bogotá, différents programmes de visites étaient proposés. Pour ma part, Cali et Medellin (prononcé *mededjin*), les plus grandes villes après Bogotá, figuraient sur la feuille de route.

Située au sud-ouest de la capitale, Cali compte près de 2 millions d'habitants. Jouissant d'un climat égal et chaud tout au long de l'année, la ville, très active, est notamment célèbre pour... sa salsa. Tout comme à Bogotá, d'immenses quartiers périphériques se sont développés de façon plus ou moins anarchique, alimentés par l'exode causé par la guérilla. Ces quartiers frappent par leur pauvreté et le climat d'insécurité qui en découle : pas une ouverture qui ne soit munie de barreaux, pas de commerce en accès direct (le client est séparé de l'étal par une grille)... Il faut malheureusement le rappeler ici, la Colombie détient de bien tristes records (20 000 homicides annuels). Quoi qu'il en soit, Cali reproduit pour ses bibliothèques le schéma déjà esquissé : caisse de compensation édifiant un grand complexe central avec la bibliothèque au cœur du bâtiment, réseau en quartiers, action culturelle forte, présence dans les parties les plus déshéritées de la ville. Nous avons été frappés par le suréquipement des bibliothèques pour l'accueil des personnes handica-

pées, frappés également par la présence d'appareils très sophistiqués au fin fond des quartiers les plus déshérités, type d'appareils bien souvent absents dans de grandes bibliothèques de l'Hexagone. Même attention soutenue portée aux handicaps à la centrale, même développement des activités hors les murs avec les fameux sacs à dos bibliothèques (*cajas viajeras*) ainsi que les portiques-bibliothèques, autant de formules pour aller comme il se doit au devant des publics.

Autre observation surprenante : l'audiovisuel. En plein débat européen sur le droit d'auteur dans la société de l'information, nous ne pouvions qu'être attentifs à la situation sur place. Elle se résume très simplement : liberté totale de copie. Dans quel cadre juridique ? Un cadre suffisamment souple pour autoriser les établissements comme la bibliothèque départementale Jorge Garcés Bovero à vendre... des supports vierges de copie pour le public, leur propre collection, ici comme ailleurs, étant largement constituée de copies... Notons toutefois un bien faible développement des services audiovisuels autres que la consultation sur place, faiblesse évidemment liée au sous-équipement des foyers.

Medellin compte 3 millions d'habitants. Cette ville, commerçante et industrielle, est sans doute plus riche que Cali, peut-être plus moderne et occidentalisée que Bogotá elle-même, mais reste très marquée par un passé de narcotrafic ; les trafiquants en avaient fait leur capitale. Aujourd'hui, la situation est révolue, les trafiquants n'ont plus pignon sur rue, si ce n'est de façon symbolique... comme en témoigne le fameux tableau de Botero, gloire et bienfaiteur de la ville. L'artiste y a dépeint l'apothéose finale de Pablo Escobar, perché sur un toit de Medellin, percé de balles par les forces de l'Ordre et mimant une ascension digne de *Tortilla flat*. Plus prospère, la ville est dotée d'établissements culturels importants, tel le magnifique musée d'Antioquia, et d'un réseau de bibliothèques remarquable. Et pour cause, l'école de bibliothéconomie (dite ici de bibliothéologie) et la bibliothèque

Piloto, créée dans les années 1950 par l'Unesco pour établir une tête de pont bibliothéconomique exemplaire dans le pays, y sont établies. Outre l'extension en cours d'édification, Piloto a bien vieilli mais sa directrice, à la tête d'une équipe rassemblant tous les responsables des bibliothèques de la ville, pilote actuellement un énorme projet de construction et de requalification du réseau dans son ensemble, prévoyant dans les architectures les plus modernes, des milliers de nouveaux mètres carrés pour la lecture publique. Si l'ambition de Medellin peut se rencontrer en France, il est une particularité colombienne qu'on n'y retrouvera pas : la concurrence entre bibliothèques, notamment pour celles des caisses de compensation. En effet, le système colombien a choisi de mettre systématiquement en concurrence ces organismes région par région. Par conséquent, on les voit s'affronter sur des terrains totalement inhabituels comme l'éducation, le social et la culture. Nous avons ainsi pu admirer à Medellin une affiche expliquant au public pourquoi il convenait de choisir le réseau de bibliothèques de telle caisse. Dans les faits, cette concurrence tente de se construire en complémentarité, et nous avons pu constater sur place la grande amitié liant sur le terrain les bibliothécaires de toute



Sac à dos bibliothèque.

origine. Quoi qu'il en soit, les organismes ont leur logique propre et le travail en réseau peut en pâtir malgré les solidarités affichées et vécues.

### > *El furor de leer*

Restons-en aux résultats : pour la lecture publique, les réalisations de Comfandi comme de Comfinalco, les deux caisses présentes à Medellin, sont impressionnantes. Pour la première, c'est un vaste ensemble réunissant piscines, sauna, salle de musculation, d'accouchement sans douleur, d'ateliers poésie ou mécanique, « Colisée » sportif, bureau d'allocation chômage... Pour la seconde, c'est un formidable arsenal d'activités hors les murs et d'actions culturelles. Il faut citer ici le nom de l'inlassable animatrice de la bibliothèque, Gloria Maria Rodriguez Santa Maria et quelques-unes des innombrables animations proposées au public, toutes plus inventives les unes que les autres : *cajas viajeras*, ateliers de lecture-vacances, conseils de lecture, séminaires et ateliers de formation sur la promotion de la lecture, campagne « fureur de lire » (ici « *el furor de leer* », c'est la même que nous...), festival international de poésie, livre-postal (envoi de livres aux employés de la caisse pour

**Les participants à ce voyage d'étude, Souad Hubert (chargée des relations internationales à la BPI, organisatrice du voyage), Françoise Hercy (bibliothèque Mouffetard), Dominique Arrot, (BM de Lille), Olivier Chourrot (BPI), Jérémie Desjardins (DLL), Alain Massuart (Centre culturel français de Prague), Pascal Sanz (BnF), Gilles Éboli (ABF, Cité du livre d'Aix-en-Provence) adressent ici leurs plus sincères remerciements à Marc Sagaert pour son accueil chaleureux, compétent et efficace.**

leurs enfants sur leur lieu de travail), assessorat, biblio-cirque, foires des entreprises, festivals de films et vidéos, expositions et lectures, concours photos, lancement de livre, le meilleur lecteur, lire en famille, ma bibliothèque (à l'hôpital), livres marquants, autres voix, formation de lecteurs au foyer, lecture non-stop, concours « identifie l'auteur et son œuvre », bibliothèques de coin de rue, lis-moi un conte, je te lis une histoire, école et bibliothèque, lecture en plein air, les yeux du poète, manger en lisant, en attendant le docteur, littérature à la lune décroissante, la bibliothèque des voisins et amis, en lisant avec les grands-parents, lectures en prison, la charrette des livres, histoires à offrir à Noël, livres à écouter, etc. Ne nous laissons pas abuser par quelques titres à l'allure naïve, derrière toutes ces propositions très structurées se trouvent une réflexion, une équipe et des moyens dont toutes les bibliothèques de France

et de Navarre peuvent apprendre. Aussi espérons-nous vivement les retrouver à Paris l'an prochain pour continuer et élargir le dialogue amorcé.

### > **Compagnie des eaux et bibliothèque numérique**

Il faut conclure... mais impossible de le faire sans mot dire sur les nouvelles technologies et Internet. Certes, un autre article serait nécessaire pour cela mais notons seulement cet étonnant projet, à Medellin, de bibliothèque entièrement numérique, lancé et financé par la compagnie des eaux locale (en fait un conglomerat industriel de première importance présidé par le maire de Medellin) : 400 postes informatiques prévus pour plus de 8 000 m<sup>2</sup> déjà édifiés, pas encore de collection, ni de personnel, ni de projet bien défini par rapport au reste du réseau que l'établissement n'a intégré qu'après coup. Tout ceci dans une très belle architecture, au cœur de la ville, pour une ouverture au public voulue... avant la fin de l'année ! Magnifique élan du nouveau monde, porté par de magnifiques collègues par qui bien évidemment je veux terminer. La qualité de leur accueil, de leur disponibilité, leur gentillesse, leur compétence ont véritablement séduit la petite expédition française qui n'a qu'une hâte : poursuivre et renforcer les liens d'amitié et de confraternité noués au cours de ce voyage à tous points de vue marquant.

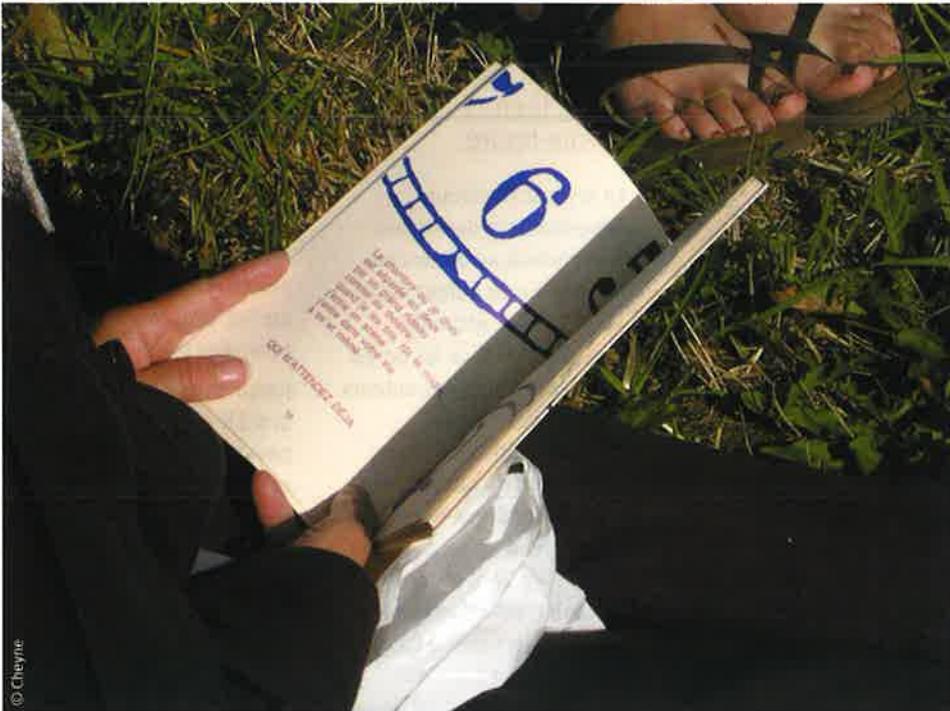
Gilles ÉBOLI



Les nombreuses initiatives de la bibliothèque de Medellin.

## Les Lectures sous l'arbre

### Cheyne éditeur ou la poésie en partage



**Nées en 1992, au Chambon-sur-Lignon, du désir de Cheyne éditeur de créer des rencontres entre public et poètes, elles sont aujourd'hui largement reconnues comme un temps privilégié, un espace ouvert et attentif aux œuvres, aux auteurs et aux lieux. La manifestation estivale attire désormais plus d'un millier de spectateurs.**

**P**our leur 14<sup>e</sup> édition, cet été, « Les Lectures sous l'arbre » ont souhaité allier les qualités littéraires et artistiques qui ont fait leur renommée à une attention toujours plus fine aux demandes du public. À l'écart des grands centres de décision intellectuelle, dans les espaces de liberté offerts par le Plateau Vivarais-Lignon, entre Ardèche et Haute-Loire,

la manifestation vient d'amorcer une nouvelle étape de son histoire. Retour sur l'aventure d'un festival singulier qui n'a pas fini de séduire inconditionnels et nouveaux venus.

#### Histoire de favoriser les rencontres

Plusieurs étapes constituent l'histoire des « Lectures sous l'arbre ». En quatorze

années, la manifestation a grandi sans pour autant renier ses principes fondateurs : l'esprit de partage, le goût des autres, le plaisir de faire entendre des voix de la poésie contemporaine et de faire découvrir les œuvres d'artistes venus d'horizons divers.

À l'origine, les lectures se déroulent au long d'un unique après-midi du mois

d'août, dans la cour de Cheyne. En 1992 la première édition rassemble deux cents personnes autour des auteurs, Danielle Bassez, Pascal Riou, André Rochedy et Jean-François Manier. Emmanuelle Bertrand, violoncelliste encore peu connue, joue les *Suites* de Bach. La presse régionale loue l'initiative. Dès l'année suivante, celle-ci est relayée au plan national : les spectateurs affluent de toute la France, et le dimanche 8 août 1993, 350 personnes viennent écouter, entre autres, Jean-Marie Barnaud et Jean-Pierre Siméon, poètes phares de la maison. À partir de cette deuxième édition, la manifestation, gratuite, prend de l'ampleur. Signe de l'intérêt que suscite cet essor, des partenariats se nouent : Radio France prête son concours, ainsi que la DRAC Auvergne, bientôt suivis par le CNL et le Conseil régional d'Auvergne. Pour Jean-François Manier, cofondateur de Cheyne, éditeur et directeur artistique du festival, les « Lectures sous l'arbre » sont « *un engagement culturel de très haute qualité* » : l'avenir des régions rurales réside selon lui dans ce type de démarche. Bientôt, à la lecture par les poètes et à la musique se joignent expositions de peinture et lectures par des comédiens. Philippe Avron vient lire



2005 : 14<sup>e</sup> édition des Lectures sous l'arbre.

Jean-Pascal Dubost en 1995 et Pierre Lafoucrière expose en 1997 à l'atelier. L'été 1998 marque un tournant dans l'histoire des Lectures lorsque 700 personnes se retrouvent, en raison des intempéries, non plus dans la cour de Cheyne mais dans le gymnase du Chambon-sur-Lignon. Édition difficile pour l'équipe et pour les spectateurs, altérée par des problèmes techniques de son. Une nouvelle page s'ouvre...

### Un festival de poésie à l'image d'une maison

À partir de 1999, il s'agit de croître tout en restant fidèle à ses origines. Les Lectures sont un reflet de l'histoire de la maison d'édition, pour laquelle la notion d'identité, de cohérence, est essentielle : se développer, construire une histoire en restant soi-même malgré les changements, est sans doute l'une des clés de la reconnaissance qu'elle trouve auprès du public et des milieux littéraires. Elles

correspondent aussi à son principe fondateur, défendre un fonds de poésie contemporaine, par des livres, certes, mais aussi par de nombreuses animations (lectures, expositions, débats), en bibliothèques, en librairies, en milieu scolaire et universitaire, afin d'aller au-devant du public.

Tandis que le catalogue s'enrichit de nouvelles collections (« D'une voix l'autre », notamment, collection de traduction de poésie étrangère), le festival s'étoffe de deux stages et s'étend sur cinq journées, présentées dans le *Journal des Lectures sous l'arbre*. Martine Laval lui consacre un bel article dans *Télérama*, intitulé « Poésie sous le Cheyne », dans lequel elle évoque ce « même élan d'attention et de générosité » qui rassemble poètes, artistes et le public. Lectures-spectacles, conférences, soirées bilingues, sont autant d'occasion de favoriser les rencontres. Les liens ébauchés se poursuivent lors de repas, de balades,

d'un « Buffet sous l'arbre » où tous sont réunis, en complice simplicité. Contribuant au succès durable des belles journées d'août, des partenaires nationaux soutiennent l'organisation.

### Des stages d'écriture et de lecture à voix-haute

Le festival se déroule désormais sur deux sites. Du vendredi au dimanche, chaque année autour du 15 août, Cheyne accueille gratuitement tous les après-midi les lectures des auteurs invités dans sa cour. Des intermèdes musicaux permettent de passer doucement d'une écriture à une autre, d'univers en univers – piano, violon, marimba, selon les années. Outre les lectures, à l'atelier, le public peut à loisir découvrir l'exposition de l'année et assister à des démonstrations de typographie au plomb.

À quelques kilomètres, au Chambon-sur-Lignon, le Collège Cévenol, où le philosophe Paul Ricoeur enseigna après guerre, est pendant la semaine le lieu des stages d'écriture et de lecture à voix haute. Ces ateliers reçoivent des stagiaires de toute la France, et notamment de nombreux professionnels du livre : bibliothécaires de Bourges, Villeneuve d'Ascq, Bordeaux, Strasbourg... ont participé à l'aventure depuis 1999. Ces stages sont encadrés par des écrivains (Jean-Pierre Siméon, Jean-Marie Barnaud), des comédiens (Jean-Michel Guérin, Arnaud Décarsin), des créateurs (le

metteur en scène Christian Schiaretti, l'auteur et peintre Katy Couprie), désireux de partager leur travail et leur réflexion. Les stagiaires bénéficient de conditions idéales pour travailler et peuvent assister aux lectures, les horaires (30 heures sur une semaine) étant conçus en ce sens. À l'issue de la semaine, la soirée de clôture offre au public le fruit des ateliers. Inutile de préciser que ces stages sont très courus : les places limitées, douze par atelier, sont souvent réservées très à l'avance !

Jusqu'en 2004, le Collège est aussi le lieu des soirées payantes : soirée bilingue en compagnie d'un poète étranger et lecture-spectacle autour de l'œuvre d'un poète de la maison, comme en 2003 Jean-Pierre Siméon ; Laurent Terzieff participait à la création en compagnie de la musicienne Emmanuelle Bertrand ! En 2004, l'œuvre de David Dumortier fut proposée au public, lors d'une soirée non moins réussie.

La manifestation trouve sa façon bien à elle d'exister, en atteignant un objectif qu'elle partage, là encore, avec la maison dont elle est née : ouvrir à des œuvres exigeantes, certes, mais accessibles à tous.

### Une attention toujours plus fine au public

La quatorzième édition, du 15 août au 21 août 2005, a mis l'accent sur la découverte du Plateau Vivarais-Lignon, les rencontres avec les écrivains et les balades littéraires. Le

festival, bien ancré dans le calendrier national des événements de l'été et dont l'organisation s'est au fil des années renforcée, amorce une nouvelle phase de son existence. Une programmation, particulièrement ambitieuse, avec plusieurs innovations : une journée supplémentaire, au début du festival, à la découverte du patrimoine littéraire du Plateau (Ponge, Camus) ; un dîner d'ouverture élaboré par Christian Dupont, comédien-cuisinier, ancien du Théâtre du Soleil, toute la semaine aux fourneaux pour le bonheur des papilles ; de nouveaux lieux offrant une vue magique du Lizieux ... Autant de surprises et de découvertes pour le public de connaisseurs comme pour les visiteurs venus en simples curieux ! Katy Couprie encadre un stage d'écriture des images, original et passionnant, né de son expérience récente au Louvre pour un livre à paraître prochainement chez Thierry Magnier, *Tout un Louvre*. Autre idée, ce *Treize à table !* réunissant douze heureux convives dans une auberge en compagnie du poète Jean-Pierre Siméon. Moments d'échange intenses pour entrer dans l'univers littéraire de l'écrivain.

Dans cette édition, saluons en particulier l'exposition de Jérôme Bost dont les pastels marins sont autant de fenêtres sur la méditation et l'imaginaire : l'artiste a commenté lui-même son œuvre, lors d'une rencontre avec le public. Ses arbres à l'encre de Chine illustraient par ailleurs le nouveau

*Journal* en retraçant le parcours singulier du peintre, sa démarche d'athlète en combat avec les éléments. Belle exposition, qui vient souligner une des marques de Cheyne éditeur : vivre avec, pour, et par la poésie, c'est, pour Martine Mellinette et Jean-François Manier, faire des livres, bien sûr, sans être recroquevillé sur soi-même mais en travaillant en étroite collaboration avec des peintres (Katy Couprie, Jérôme Bost, Jean-Pierre Schneider...), des comédiens (Philippe Avron, Laurent Terzieff...) et des musiciens (Emmanuelle Bertrand, Gordan Nikolitch, l'Orchestre d'Auvergne...). Même envie d'ouverture avec la soirée bilingue consacrée à l'œuvre du poète allemand Walter Helmut Fritz, dont *Cortège de masques*, traduit dans la collection « D'une voix l'autre ». Même souci d'élaborer ensemble des projets pour aller à la rencontre du public dans la lecture-spectacle, *Jean-Marie Barnaud, un poète*, par la comédienne Nathalie Vannereau et le clarinetriste Clément Gibert.



Un public fidèle et nombreux.

Après l'exposition et le catalogue consacrés à l'œuvre de Jean-Marie Barnaud par la bibliothèque municipale de Charleville-Mézières en 2002, ce projet mené en coproduction avec la Comédie de Clermont-Ferrand contribue à faire connaître ou découvrir une voix majeure de la poésie contemporaine.

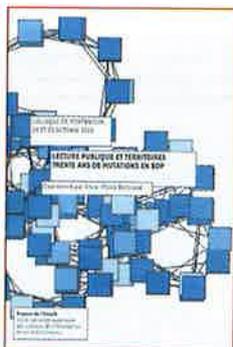
C'est bien là ce qui donne son prix à ce festival : offrir à entendre, à voir, à lire des œuvres contemporaines, d'une manière qui ne les fige pas, mais qui, respectueuse des mouvements singuliers qui les animent, trouve un écho, suscite émotion en chacun de nous.

Méridith LE DEZ

**Les 15<sup>es</sup> Lectures sous l'arbre auront lieu du 14 au 20 août 2006**  
**Pour plus de renseignements sur les stages et la manifestation :**  
**Cheyne éditeur**  
**43400 Le Chambon-sur-Lignon**  
**tél. : 04 71 59 76 46 - fax : 04 71 65 89 00**  
**[cheyne@club-internet.fr](mailto:cheyne@club-internet.fr)**  
**[www.lectures-sous-larbre.com](http://www.lectures-sous-larbre.com)**

**Les expositions de Cheyne éditeur dans les bibliothèques en 2006**

<b>Bordeaux</b>	<b>du 1<sup>er</sup> février au 18 mars</b>
<b>Rodez</b>	<b>du 26 mai au 15 juillet</b>
<b>Thionville</b>	<b>du 10 novembre au 2 décembre</b>



*Lecture publique et territoires : trente ans de mutations en BDP*, Colloque de Montbrison, 24 et 25 octobre 2003, organisé par le Conseil général de la Loire et l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Presses de l'enssib, 2005. ISBN 2-910227-58-8

Cet ouvrage est le compte rendu des communications faites lors du colloque organisé à Montbrison, le 24 et 25 octobre 2005, par le Conseil général de la Loire et l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Sa parution, dans un contexte de profondes mutations des BDP, est particulièrement bienvenue. En effet, après l'époque faste des années 1980, marquée par un développement, à la fois quantitatif et qualitatif, de la lecture publique en milieu rural, elles doivent faire face à de profonds bouleversements.

Si, elles ont, comme le souligne Dominique Lahary, réussi à réconcilier durant leur période glorieuse les tenants des bibliothèques de secteur, chères à Michel Bouvy, et les « communalistes », partisans de s'appuyer sur les collectivités locales existantes, elles traversent actuellement une phase de doutes et d'interrogations sur leurs nouvelles missions.

L'enquête menée conjointement par l'ADBDP et l'ADBGV reflète bien ce climat d'incertitude qui règne dans la profession, même si, globalement, le nouveau paysage qui est en train de se dessiner est appréhendé de façon plutôt positive. Nous y trouvons une « photographie » de la situation actuelle des BDP et des nouveaux enjeux auxquels elles sont confrontées. Il leur faut faire face aux évolutions rapides du milieu rural qu'analysent de façon très détaillée Bertrand Schmitt (INRA de Dijon) et Alain Lefebvre (professeur honoraire à l'Université de Toulouse Le Mirail). Depuis la fin des années 1970, le flux migratoire des campagnes a cessé d'être négatif, les retraités urbains retournent de plus en plus dans les zones rurales où les agriculteurs sont de moins en moins nombreux. On assiste parallèlement à une homogénéisation des modes de vie urbains et ruraux alors que l'opposition traditionnelle entre la ville, supposée offrir un vaste éventail de loisirs culturels, et le milieu rural, qui en serait totalement privé, mériterait pour le moins d'être nuancée.

À ces transformations des modes de vie ruraux, se superposent les profondes mutations consécutives aux changements institutionnels et administratifs qui se mettent en place depuis une dizaine d'années. L'instauration, en particulier, de l'intercommunalité entraîne une révision, en profondeur, des missions traditionnelles des BDP et de leur fonctionnement. Pour reprendre les propos de Didier Guilbaud, elles devront dorénavant, soit se dissoudre dans l'intercommunalité, soit contractualiser avec elle. Il s'agit là d'une remise à plat des modes de travail des BDP. Dans leur majorité, les professionnels semblent s'être engagés avec volontarisme dans ce processus. Ils y voient une occasion de mieux répondre aux nouveaux besoins de leur public tout en redoutant, parfois, qu'un certain « technocratie » vienne freiner leurs initiatives.

Cette problématique se retrouve dans les témoignages des responsables de bibliothèques départementales (Isère, Mayenne, Drôme) qui témoignent, à partir d'expériences très concrètes qu'elles ont menées dans leurs départements respectifs, des résultats – souvent positifs – qu'elles ont obtenus, mais, aussi des difficultés qu'elles ont rencontrées et des effets pervers liés à la mise en place, parfois tâtonnante, de l'intercommunalité.

Nous recueillons également maintes informations sur l'implantation des « ruches » dont on parlait beaucoup en 2003, mais dont on ignore aujourd'hui le devenir. On y trouve aussi le résultat d'intéressantes études et enquêtes sur l'évolution de la vie associative et sur la « sociologie » des bénévoles de bibliothèques dans la Loire ainsi que le témoignage d'un collègue anglais.

Cet ouvrage constitue une lecture indispensable à qui veut se faire une idée des évolutions récentes de la lecture en milieu rural, en dépassant les poncifs qui datent, maintenant de près de 20 ans et qui avaient un sérieux besoin d'être dépoussiérés. Ceux qui y recherchaient un panorama exhaustif des BDP actuelles resteront, peut-être sur leur faim, mais, comme le disait, il y a quelques années, Jean-Sébastien Dupuit il s'agit sans doute d'une entreprise impossible, dans la mesure où « *il y a aujourd'hui autant de politiques de la lecture que de départements* ».

Jean MALLET



*Usages des bibliothèques : approche sociologique et méthodologie d'enquête*, Claude Poissenot, Sophie Ranjard, Préface de Martine Poulain, Presses de l'enssib, « Les cahiers de l'enssib, 2 », 2005. ISSN 1634-9962 ISBN 2-910227-56-1

Cet ouvrage sur les méthodes d'enquêtes auprès des publics et des non-publics est à la fois théorique et pratique. La réflexion qui est ici développée concerne toutes les structures, de la bibliothèque publique à la bibliothèque d'entreprise, en passant par les centres de documentation.

Il s'agit de donner aux lecteurs, professionnels et étudiants, des bases théoriques aussi bien que des techniques méthodologiques afin de faciliter les enquêtes auprès des usagers et plus encore d'interpréter les résultats. Chaque chapitre est découpé en quatre parties : l'explication du sujet, la méthodologie d'enquête, des exercices puis leur corrigé. Bien que d'apparence scolaire, ce découpage permet de mettre en relation les interrogations des personnes chargées de l'organisation d'une enquête avec les différentes manières de poser les questions, tout en précisant leurs éventuelles dérives et en expliquant la manière d'analyser les résultats obtenus.

La première partie du livre traite des différentes méthodes d'enquêtes existantes – qualitatives, quantitatives ou mixtes. Chaque méthode est analysée afin de mieux comprendre les exigences en temps et en personnel et en connaître les points forts mais surtout les points faibles. Il faut bien sûr commencer par bien définir les raisons qui poussent à faire une enquête des usagers : qui la demande ? quels sont les moyens mis à disposition ? quel(s) en est (sont) le(s) but(s) ? qu'attend-t-on des résultats ?... Autant de questions qui influenceront sur les méthodes à mettre en œuvre.

La seconde partie traite de la fréquentation qui « désigne l'ampleur de l'utilisation d'un service d'information par la population à laquelle il est destiné ». Le calcul de la fréquentation permet d'associer le point de vue de la bibliothèque qui constate l'activité d'un service (la visite réelle ou virtuelle, l'emprunt) et celui des publics qui utilisent le service (l'inscription ou non, sa connaissance des possibilités). Les exemples de questions ainsi que les exercices permettent de mieux comprendre les difficultés

qui se posent lors d'enquêtes sur la fréquentation car si le calcul du nombre des fréquentants est relativement simple, l'analyse de la structure des publics est plus complexe en raison de l'entrecroisement de nombreux critères (âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle, situation familiale,...).

Après avoir identifié les publics, on peut observer les pratiques mises en place par les usagers. C'est une phase plus interprétative et donc plus compliquée car si les professionnels ont construit et aménagé la bibliothèque avec une certaine idée des usages qui en seront faits, l'utilisateur lui peut utiliser cet espace et ces services de manière radicalement opposée. Il s'agit d'analyser sans juger. Ensuite vient le temps où il faut appréhender les choix qui poussent les usagers à agir de telle ou telle manière. Il s'agit moins de comprendre les besoins que les logiques d'usages. En effet si l'on parle des besoins des usagers, on se place du point de vue de l'institution : quel est le service qui manque à l'utilisateur-client ? Alors que la notion de logique d'usages permet de se placer du côté de l'utilisateur pour identifier les raisons de ses comportements. Si les services ne correspondent pas à ce que l'utilisateur souhaite, il arrêtera, à terme, de fréquenter la bibliothèque. C'est pour cela qu'il est si important de découvrir ce qui le satisfait le mieux dans les services de la bibliothèque mais surtout ce qui pose des problèmes afin d'apporter des réponses, des modifications qui lui permettront de s'approprier un service que, jusqu'alors, il délaissait.

À une époque où il est courant que les professionnels aient à faire ce genre de travail pour justifier et/ou illustrer l'impact de leurs activités, cet ouvrage est un véritable guide pour construire une enquête « usagers » plus facilement. On y apprend aussi que les rapports d'analyse des résultats d'une enquête seront orientés différemment selon le commanditaire ou le destinataire du rapport. Alors que les institutions de tutelle veulent surtout une évaluation de l'impact des services par rapport à l'argent investi, les publics souhaitent pouvoir constater les changements qui naîtront de l'analyse des résultats et les professionnels, quant à eux, désirent voir leur rôle valorisé, leurs actions reconnues. Quoiqu'il en soit, l'enquête devra faire l'objet d'un rapport consultable par tous et de résultats visibles sur le terrain. Une bonne communication est nécessaire au moment de faire l'enquête, mais également après.

Anaïs MAURICEAU



*Du conditionnement à la culture : l'offre de lecture des Lumières à la Troisième République*, Noë Richter, Société d'Histoire de la Lecture, « Matériaux pour une histoire de la lecture et de ses institutions », 2003. ISSN 1284-8220 ISBN 2-912626-12-9

Cette treizième livraison des « Matériaux pour une histoire de la lecture et de ses institutions » a pour objet l'offre de lecture, tout au long du dix-neuvième siècle, émanant des intellectuels éclairés, de religieux ouverts, de bourgeois libéraux et de militants prolétariens vers les masses. Noë Richter entre dans les ouvrages et en analyse les contenus alors que ses travaux précédents parlaient surtout des institutions et des médiateurs.

La Révolution française et la première révolution industrielle ont produit une alphabétisation importante de la population ouvrant alors un faisceau de questions : quelles offres de lecture proposer à ces nouveaux lecteurs, quels objectifs viser ? Faut-il poursuivre l'alphabétisation de la population française ? Nombreux et divers seront les promoteurs et les médiateurs, nombreuses et diverses seront les offres.

Le titre de l'ouvrage de Noë Richter rend parfaitement compte de ce qui se trame derrière toute offre de lecture, d'où qu'elle vienne. Offrir à lire, c'est offrir des mots pour dire les choses et les idées, c'est donc aussi choisir les choses et les idées dont les mots rendront compte. La lecture forme le jugement. Soit. Mais on peut aussi dire qu'elle le forge, qu'elle le travaille, qu'elle le façonne, voire même qu'elle le formate pour employer un terme peu élégant. Noë Richter parle alors de conditionnement.

La lecture est considérée comme performative, lire c'est faire. C'est faire ce qu'on lit. Dès lors les contenus sont soigneusement élaborés en vue des objectifs que les promoteurs de la lecture se fixent en fonction de leur croyance, de leur absence de croyance et de leurs visées politiques. Cette traque des contenus de lecture se déploie en sept chapitres associés à une bibliographie raisonnée et par là même très efficace, à un index des personnes et à un index des institutions qui permet un regard synoptique, dans un premier temps, et analytique, dans un second temps, sur les diverses « agences » (au sens étymologique du terme : ceux et celles qui agissent) de lecture. Parmi ces institutions les bibliothèques se taillent, tout logiquement, une belle part, mais sont aussi présentes des corporations, des sociétés savantes, des œuvres (au sens d'ouvrages) confessionnelles et laïques.

Voici, pour mettre le lecteur d'aujourd'hui en appétit, les titres, explicites, des sept chapitres :

1) Les médiateurs et leurs objectifs ; 2) La lecture utile ; 3) La lecture amusante ; 4) La lecture acculturative<sup>1</sup> ; 5) La lecture agréable ; 6) La révolution culturelle de 1862<sup>2</sup> ; 7) L'approche bibliotechnique.

Noë Richter tisse chaque chapitre en y croisant les fils d'une chaîne d'analyses précises, érudites, à une trame de citations suffisamment longues pour nous permettre, à nous lecteurs

moins savants, de nous hisser à l'étage de la compréhension et, je dirais même de la complicité de savoir. Car il s'agit d'un livre de bonne foi qui donne les outils avec lesquels il a été construit. Ainsi par exemple le second chapitre, consacré à l'utilité de la lecture, explique la tension, séculaire, entre le discours de ceux qui ne veulent pas donner d'instruction au peuple et ceux qui, par idéalisme ou par pragmatisme, entendent donner au peuple une instruction utile. Utile à la société économique et industrielle, utile pour le peuple, c'est-à-dire adaptée à ses besoins, là où le nécessaire chemine avec la juste mesure.

Ici Noë Richter nourrit ses analyses de citations plus ou moins brèves qui nous permettent de les suivre dans leurs déploiements, quitte au passage à bousculer quelques idées reçues, ce qui est toujours salutaire. Et l'on peut même s'amuser au jeu de « qui a dit ? » :

1. « *Il ne faut pas donner d'instruction à la plèbe parce que, si elle vient à en savoir autant que vous et moi, elle ne vous obéira plus autant que maintenant.* »

2. « *À mesure que l'instruction descend dans les classes inférieures, celles-ci découvrent la plaie secrète qui ronge l'ordre social irrégulier. La trop grande disproportion des conditions et des fortunes a pu se supporter tant qu'elle a été cachée ; mais aussitôt que cette disproportion a été aperçue, le coup mortel a été porté. Recomposez, si vous le pouvez, les fictions aristocratiques : essayez de persuader au pauvre, lorsqu'il saura lire et ne croira plus, lorsqu'il possédera la même instruction que vous, essayez de lui persuader qu'il doit se soumettre à toutes les privations, tandis que son voisin possède mille fois le superflu : pour dernière ressource il vous faudra le tuer.* »

3. « *Offrir à tous les individus de l'espèce humaine les moyens de pourvoir à leurs besoins, d'assurer leur bien-être, de connaître et d'exercer leurs droits, d'entendre et de remplir leurs devoirs ; assurer à chacun la facilité de perfectionner son industrie, de se rendre capable des fonctions sociales auxquelles il a le droit d'être appelé, de développer toute l'étendue des talents qu'il a reçus de la nature ; et par là établir entre tous les citoyens une égalité de fait ; tel doit être le premier but d'une instruction nationale. L'instruction doit être universelle, c'est-à-dire s'étendre à tous les citoyens.* »

Tous ces extraits sont les matériaux de construction du travail de Noë Richter, travail au long cours puisque ce texte est la 13<sup>e</sup> livraison de son *Histoire de la lecture et de ses institutions*.

Travail exigeant et passionnant que je recommande particulièrement à tous les candidats aux concours et, au-delà, à tous ceux qui continuent à considérer que le bibliothécaire est, certes un professionnel des collections, mais que cela ne l'empêche pas d'être aussi un être de culture.

Brigitte ÉVANO

(Réponses : 1. = Catherine de Russie ; 2. = Chateaubriand ; 3. = Condorcet)

1. L'acculturation est un concept, créé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, par l'anthropologie anglo-saxonne, pour définir le procédé par lequel un individu s'adapte à un milieu donné, nouveau pour lui et souvent différent de son milieu initial, pour en partager la culture quitte à modifier, voire même effacer, ses propres modes culturels.

2. 1862 : la Société Franklin tisse un réseau qui associe des bibliothèques de toute nature afin de promouvoir la lecture.



*Les bibliothèques numériques*,  
sous la direction de Fabrice Papy,  
Éditions Hermès-Lavoisier, 2005.  
ISBN 2-7462-1036-3

Cet ouvrage fait partie d'un ensemble intitulé « Traité IC2 » – pour Information, Commande, Communication – qui « répond au besoin de disposer d'un

ensemble complet des connaissances et méthodes nécessaires à la maîtrise des systèmes technologiques ». Rédigé par quinze bibliothécaires, chercheurs, enseignants, il comprend douze chapitres qui abordent tour à tour l'évolution du rôle des bibliothécaires et documentalistes dans le cadre de l'informatisation des catalogues (de l'accès distant et de la bibliothèque numérique), la situation de l'utilisateur face à la bibliothèque numérique, l'avenir même de la bibliothèque et de son sens démocratique, l'offre éditoriale numérique dans les universités, et enfin l'évolution des modes de consultation des catalogues et de visualisation des données. Ces thèmes sont illustrés de nombreux exemples : le portail scientifique de l'Institut Pasteur (chapitre 3), les expériences d'OPAC thématiques de Reims et de plusieurs bibliothèques départementales de prêt, les portails de bibliothèques universitaires.

Ce petit ouvrage d'apparence austère et scientifique pourrait au premier abord rebuter le lecteur moyen. Pourtant, il propose une passionnante réflexion sur la nature même de la bibliothèque et les transformations sociologiques qu'entraîne la numérisation des contenus comme des métadonnées. J'en retiendrai particulièrement quelques chapitres.

Tout d'abord, la réflexion de Christian Lupovici sur l'évolution du rôle des bibliothécaires et documentalistes dans le cadre de la bibliothèque numérique. La transformation profonde du mode de production et de l'offre documentaire, l'ergonomie du web qui s'impose comme modèle universel engendrent pour le bibliothécaire-documentaliste comme pour le lecteur une disparition de l'espace physique, une nouvelle organisation intellectuelle, un élargissement des compétences. On peut d'ailleurs se demander (chapitre 2) si l'on ne va pas vers une bibliothèque sans bibliothécaire, question abordée par le CNRS et l'INIST à travers l'élaboration de nouveaux référentiels des métiers, consécutifs à une analyse de l'évolution des compétences nécessaires.

Olivier Fressard mène dans le passionnant chapitre 4 une réflexion plus philosophique, interrogeant « l'esprit du numérique » et l'évolution du lien entre bibliothèques et démocratie. Rappelant la conception traditionnelle, héritée des Lumières, dont il souligne l'illusion fondatrice (il suffit de mettre le savoir à disposition de tous pour que la démocratie soit), il établit un parallèle avec le rêve de bibliothèque numérique universelle. Que le savoir soit libre d'accès est une chose, mais chaque individu n'y accède qu'en fonction de l'opinion qu'il en a, de l'image qui lui en est transmise par « l'opinion publique » (au sens de Tocqueville). Or il y a une mutation profonde des modes de lecture, du « traitement cognitif de l'information »,

« de la valeur accordée socialement au savoir et à la culture ». Il faut donc, conclut-il, « trouver un compromis adéquat entre la logique hiérarchique de la culture traditionnelle et la logique individualiste de la culture numérique, entre le modèle républicain de transmission et le modèle libéral du marché de l'information ».

Dominique Lahary fait ensuite le point sur la réflexion collective, la « conjuration » qui œuvre à une mutation profonde des OPAC. Convaincus que « l'important n'est pas de chercher mais de trouver, que le silence est pire que le bruit, que le libre accès aux rayonnages doit trouver son équivalent sur un écran, que les annuaires de sites et ressources du web sont un modèle à suivre », les « conjurés » explorent toutes les possibilités pour offrir au public des accès thématiques aux catalogues : voir les sites de Reims, des BDP du Val d'Oise, de l'Aisne, etc.

Cette « technicisation » de la recherche documentaire fait l'objet de chapitres plus techniques sur le « Visual...catalog », les thesaurus, l'édition juridique on-line et l'offre éditoriale numérique dans les universités.



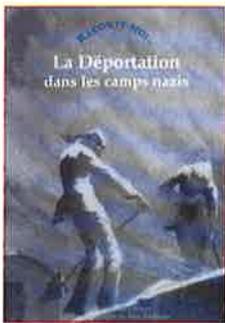
On pourra compléter et élargir utilement cette lecture par le glossaire critique, édité par la Documentation française, *La société de l'information : glossaire critique* (2005). Elaboré dans le cadre de la préparation du Sommet mondial de l'information et rédigé par un ensemble de spécialistes et chercheurs, il fait le point sur la grande diversité des approches, masquée par l'utilisation à tout va de notions et de mots comme

« fracture numérique », « espace public de l'internet », « accès », « médiation », « réseaux », « usages », « information »... La brièveté des notices rend ce glossaire accessible au grand public, leur caractère synthétique n'entraîne aucune simplification, mais vise au contraire à l'explicitation : « [...] une vision de l'information et de la communication recèle souvent une théorie implicite ou explicite de la société et des individus au sein de celle-ci » (D. Wolton).



*BIBLIothèque(s)* ne peut enfin passer sous silence le petit ouvrage, publié en mai 2005 par Mille et une nuits, *Quand Google défie l'Europe : plaidoyer pour un sursaut*, de Jean-Noël Jeanneney. Le rythme de notre magazine fait que nous avons toujours plusieurs mois de retard sur l'actualité, mais les récents développements autour de ce « défi » – recul de Google Print face aux éditeurs, mise en place d'un Observatoire des usages numériques culturels par le ministère de la Culture, annonce par le chef de l'état de la création d'un moteur de recherche nommé « Quaero », franco-allemand avant d'être européen – conservent toute sa fraîcheur à l'ouvrage du président de la BnF.

Jean-François JACQUES



*La déportation dans les camps nazis*,  
Agnès Triebel, Nouvelle Arche de  
Noë Éditions, « Raconte-moi... »,  
2003.  
ISBN 2-84368-045-X

Cette plaquette de 45 pages, préfacée par Marie-José Chombart de Lauwe, propose une étude complète sur la question des camps nazis. Cette étude m'a paru remarquable à tous points de vue : conçue manifestement pour les adolescents et les grands enfants, elle est aussi pour les adultes un remarquable instrument de mémoire et de prise de conscience.

Elle débute par un bref rappel historique de la situation de l'Allemagne depuis 1918 : la défaite allemande et les conditions ressenties comme humiliantes du traité de Versailles, la fin de la République de Weimar et l'arrivée au pouvoir de Hitler, l'installation de la dictature nazie et de son idéologie raciste, la création dès 1933 des camps de concentration qui deviennent ensuite des camps d'extermination. Les camps sont ensuite décrits sous tous leurs aspects : la déportation, l'organisation hiérarchique, la vie dans les camps, les détenus, le sort des femmes et des enfants. Le chapitre concernant les détenus (comme les autres, d'ailleurs) n'omet pas, outre les Juifs, les détenus politiques, les droits communs, les résistants, les Tziganes, les « asociaux » homosexuels ou apatrides, y compris

par le terrible tableau des 15 types d'étoiles et de triangles de couleurs variées qui les stigmatisaient. Le chapitre consacré à « la déportation partie de France » n'omet pas de rappeler « la complicité du gouvernement et de la police de Vichy ». Les camps dont les noms sont les plus tristement célèbres font l'objet d'une brève description de leur création à leur libération (Dachau, Oranienburg, Buchenwald, Mauthausen, Ravensbrück, Auschwitz).

Le style est simple, très factuel, précis, sans *pathos* inutile. Des illustrations diverses ponctuent le texte : photographies, dessins de détenus, documents divers (carte des camps, témoignages et fac-simile, l'incontournable Anne Frank). Une liste d'adresses, une chronologie et un lexique complètent cet indispensable outil.

En 2002, la bibliothèque municipale de Bobigny a publié une plaquette bibliographique intitulée *Lire la Shoah* : je la rapproche de cet ouvrage sur la déportation, parce qu'ils me semblent se compléter très efficacement – proches jusque dans leur graphisme, leur format, leur présentation. Dominique Tabah et son équipe ont en effet constitué un « fonds Shoah », pour que jamais la « nuit et le brouillard » ne s'étendent définitivement sur l'entreprise nazie. Pour que cesse le cauchemar des déportés, rapporté par Primo Levi et cité en couverture de cette bibliographie : « [...] racontant avec passion et soulagement leurs souffrances passées en s'adressant à un être cher, ils n'étaient pas crus, ils n'étaient même pas écoutés ».

Jean-François JACQUES

## FAITES-LE SAVOIR

Vous prenez de nouvelles fonctions et vous souhaitez en informer la profession. Écrivez à la rédaction de l'ABF pour figurer dans notre rubrique « Les gens ». Pour cela, vous pouvez retourner ce bulletin accompagné d'une photo à l'ABF, 31, rue de Chabrol – 75010 Paris ou envoyer un courriel à [redaction@abf.asso.fr](mailto:redaction@abf.asso.fr)

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction et lieu : .....

Coordonnées : .....



**Enfants et littérature : encore beaucoup à dire !**, Actes du colloque du Salon

du livre et de la presse jeunesse, Centre de promotion du livre de jeunesse, 2005. ISBN 2-908368-57-9

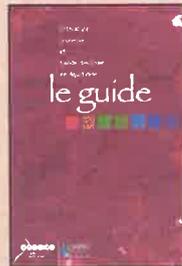
Les 4 et 5 avril 2005, le Clpj-93 a réuni chercheurs, acteurs de la chaîne du livre et professionnels de l'enfance pour débattre de leurs pratiques et de leurs connaissances autour de la littérature jeunesse. Cette publication rend compte des questions qui se posent aujourd'hui sur le rapport de l'enfant et du livre, sur la façon d'accompagner les jeunes vers la littérature, sur l'évolution de l'édition jeunesse... En complément, un DVD « Des auteurs à livres ouverts » qui laisse la parole aux créateurs...



**Le roman pour ados : une question d'existence**, Josée Lartet-Geffard,

Édition du Sorbier, « La littérature jeunesse : pour qui, pour quoi ? », 2005. ISBN 2-7320-3827-X

Librairie spécialisée jeunesse, l'auteure de cet ouvrage s'interroge sur les spécificités et la réalité de la littérature pour adolescents, tant sur ses aspects historiques, littéraires qu'éditoriaux. Réflexion théorique s'appuyant sur les œuvres emblématiques (présentées et résumées) mais également sur les paroles d'auteurs, ce livre est complété par un répertoire des éditeurs, des revues et des ressources Internet. S'inscrivant dans une démarche de formation et d'information, il se révèle véritable ouvrage de références pour défendre la richesse et la vitalité de ce secteur éditorial.



**Le guide littérature jeunesse et bande dessinée en Aquitaine**, CRDP Aquitaine,

ARPEL, 2004. ISBN 2-86617-479-8

Ce guide est non seulement une présentation et un répertoire des 116 auteurs, illustrateurs, scénaristes et coloristes aquitains mais comporte également de nombreux témoignages d'acteurs de terrain et des enseignements pratiques sur l'organisation d'une rencontre avec un écrivain, les modalités de rémunération ou encore la charte des auteurs-illustrateurs jeunesse du Sud-Ouest. Un ouvrage utile bien au-delà de son périmètre régional.



**L'infographie de presse**, Jean-Marie Chappé, Victoire éditions, « Métier

journaliste », 2005. ISBN 2-908056-79-8

Ce guide aborde les différents genres d'infographie tout en nous donnant les clés de la

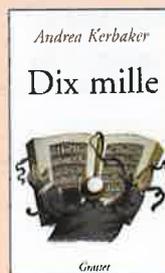
communication visuelle, ses modes de lecture, ses techniques de réalisation, sa terminologie, sa législation... le tout illustré de nombreux exemples et accompagné d'une liste d'adresses utiles. Un ouvrage destiné à la presse, mais aussi à tout ceux qui pensent que l'image peut contribuer à améliorer leur message.



**Lettre à un jeune écrivain**, Claire Delannoy, Éditions du

Panama, 2005. ISBN 2-7557-0046-7

Les Éditions du Panama, créées par Jacques Binsztok, démissionnaire des éditions du Seuil après leur rachat par le groupe La Martinière, nous proposent, pour leur 1<sup>ère</sup> rentrée littéraire, un véritable manifeste pour le livre et le métier d'éditeur. Destiné *a priori* à ceux qui se consacrent à l'écriture, il s'avère être une joyeuse invitation à découvrir le métier d'éditeur (témoignages, règles d'or et conseils), rédigé par une directrice littéraire d'expérience.

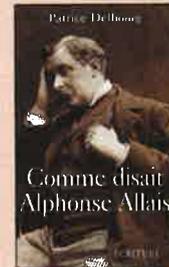


**Dix Mille**, Andrea Kerbaker, trad. de l'italien par Françoise Brun, Grasset,

2004. ISBN 2-246-67691-6

Et si pour une fois un livre avait la parole ! Dans cette « autobiographie » d'un livre d'occasion, nous découvrons les angoisses qu'il peut

éprouver au cours des longues semaines passées dans un carton ou sur les rayonnages d'une librairie, son attente d'un nouveau propriétaire, sa terreur du pilon, les rapports affectifs qu'il entretient avec ses lecteurs successifs. Une approche nouvelle et originale de la chaîne du livre.



**Comme disait Alphonse Allais**, Patrice Delbourg, Écriture, 2005.

ISBN 2-909240-64-9

Publié à l'occasion du centenaire de la mort d'Alphonse Allais, cet abécédaire rend compte des cent une facettes de l'humoriste : modernité du style, technique du gag, humour et mélancolie, taux d'alcoolémie... Illustré d'extraits, citations, jugements de contemporains, de dessins, Patrice Delbourg nous livre ici un véritable atlas de l'Allaisie.



**Jeanne Laurent. Une fondatrice du service public pour la culture : 1946-1952**,

Marion Denizot, Comité d'histoire du ministère de la culture, « Travaux et documents », 2005. ISBN 2-11-094280-2

Portrait d'un personnage clé dans l'histoire de la décentralisation théâtrale et illustration des politiques culturelles partenariales construites, dès les années cinquante.

# BIBLIOTHÈQUE(S)

## BULLETIN D'ABONNEMENT 2006

### Conditions générales d'abonnement

- 2 abonnements possibles
  - Les collectivités, sociétés et organismes (colonne de droite). Le règlement peut s'effectuer sur facture (joindre alors un bon de commande à ce formulaire)
  - Les personnes individuelles (colonne de gauche). La livraison des revues se fera à l'adresse du domicile et le règlement par chèque joint à ce formulaire à l'ordre de l'ABIS.
- L'abonnement est valable pour une année civile. Le tirage étant limité, il est conseillé aux abonnés de renouveler leur abonnement au cours du premier trimestre de l'année. Il est possible d'acquérir certains anciens numéros à l'unité (dans la limite des stocks disponibles).

### ABONNEMENT INDIVIDUEL

Cet abonnement sera adressé à domicile et réglé par un paiement personnel

Nom - Prénom \_\_\_\_\_

Adresse personnelle \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Mel \_\_\_\_\_

Je souscris un abonnement pour l'année 2006 (5 numéros dont un double) au prix de 50 € TTC et je joins un chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'ABIS.

### ABONNEMENT COLLECTIVITÉ

Cet abonnement est souscrit par les collectivités, sociétés et organismes

Établissement/Collectivité \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Mel \_\_\_\_\_

Adresse de facturation (si différente) \_\_\_\_\_

Souscrit un abonnement pour l'année 2006 (5 numéros dont un double)

Premier abonnement       Renouvellement

N° abonné

*(sur l'étiquette d'expédition de la revue ou votre dernière facture)*

Règlement sur facture (joindre un bon de commande)

Règlement par chèque joint à l'ordre de l'ABIS

France : 88,15 € HT (TVA 2.10%) 90 € TTC

Étranger : 93,05 € HT 95 € TTC (frais d'envoi compris)

### Abonnement et adhésion à l'ABF : quelle différence ?

Le présent abonnement ne représente en aucun cas une adhésion à l'association. Si vous souhaitez adhérer en tant que personne individuelle ou collectivité, veuillez vous reporter au formulaire d'adhésion (disponible au siège ou sur le site [www.abf.asso.fr](http://www.abf.asso.fr))

Ce bulletin est à renvoyer à l'ABIS - 31 rue de Chabrol 75010 Paris

Tél. : 01 55 33 10 30 - Fax : 01 55 33 10 31

SIRET : 434 971 610 00010 - APE 221A

# Simplifier

~~$E=mc^2$~~



## La gestion de vos abonnements presse

EBSCO est le fournisseur privilégié des bibliothèques et des entreprises depuis plus de 60 ans. En choisissant un prestataire unique, toutes vos commandes sont centralisées, vous ne recevez qu'une seule facture et n'avez plus à traiter avec d'innombrables d'éditeurs ni à gérer des factures et des paiements multiples.

**Tout devient plus simple non?  
Notre expérience et nos  
services sont là pour le prouver.  
Alors faites confiance à EBSCO  
pour une gestion simplifiée de vos  
abonnements papier et  
électroniques.**

[www.ebsco.fr](http://www.ebsco.fr)

Renseignements:  
[info@fr.ebsco.com](mailto:info@fr.ebsco.com)

**EBSCO**  
INFORMATION SERVICES

**CUSTOMERFOCUSED CONTENTDRIVEN**

Certifié ISO 9001 : 2000



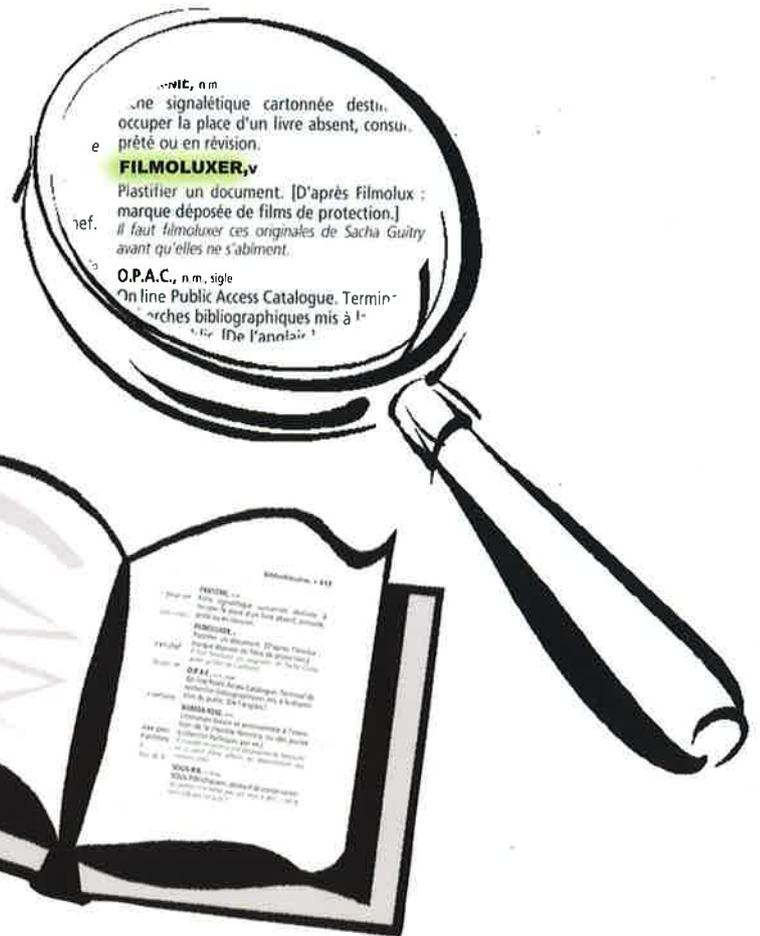
**FILMOLUX**

# Le parler des métiers

**PIERRE PERRET**

DICTIONNAIRE THÉMATIQUE ALPHABÉTIQUE

Robert Laffont



## Merci à celles et ceux qui ont inventé le verbe filmoluxer

Films de protection, produits pour la réparation, la conservation et la cotation, adhésifs double face, accessoires de coupe, accessoires pour le classement, articles de protection, sanilivres, BLS, produits pour archives, produits pour discothèque et vidéothèque etc.

(avec l'aimable autorisation des Editions Robert Laffont)

FILMOLUX SARL - 14, av. du Professeur A. Lemierre - BP 142- 75966 Paris Cedex 20

Tél. : 01 49 20 67 89 - Fax : 01 48 58 28 29

e-mail : filmolux@filmolux.com.fr internet : www.filmolux.com.fr